

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL
MISSION MINISTÉRIELLE
PROJETS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR

2022

PRÉPARATION ET EMPLOI DES FORCES



PROGRAMME 178

PRÉPARATION ET EMPLOI DES FORCES

MINISTRE CONCERNÉE : FLORENCE PARLY, MINISTRE DES ARMÉES

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

Général d'armée Thierry Burkhard

Chef d'état-major des armées

Responsable du programme n° 178 : Préparation et emploi des forces

Le programme 178 « Préparation et emploi des forces » vise à satisfaire aux exigences d'emploi et de préparation des forces définies par les contrats opérationnels, eux-mêmes déclinés des ambitions de la revue stratégique de Défense et de sécurité nationale (RSDSN) de 2017, actualisée en 2021 et de la loi de programmation militaire (LPM) 2019-2025. Il constitue en ce sens l'aboutissement et le cœur de la mission « Défense ». Organisé de façon à pouvoir assurer simultanément la conduite des opérations et la préparation des forces dans un cadre organique cohérent, le programme 178 est placé sous la responsabilité du chef d'état-major des armées (CEMA) au titre de ses attributions en matière de commandement des opérations militaires, de préparation et de mise en condition d'emploi des armées, de leur soutien, de la définition de leur format d'ensemble et de leur cohérence capacitaire.

L'année 2022 est la quatrième année d'exécution de la LPM 2019-2025. Dans un contexte stratégique dont la dégradation a été confirmée à l'occasion de l'actualisation stratégique réalisée en 2021, elle continue de porter l'ambition de disposer à l'horizon 2030 d'une Défense de premier plan, soutenue par des armées fortes et crédibles, capables d'agir face à toutes les menaces et dans tous les espaces, et reposant sur un modèle d'armées complet, efficace sur l'ensemble du spectre des conflits possibles. L'annuité 2022 doit permettre de poursuivre la remontée en puissance engagée des armées, directions et services afin de se préparer à une conflictualité plus dure.

Pour être à la hauteur des défis à venir, les armées, directions et services s'appuient sur des femmes et des hommes formés, entraînés et valorisés, qui doivent disposer des conditions adéquates leur permettant d'exercer de manière durable et soutenable leurs missions. En particulier, la préparation des forces doit permettre d'atteindre l'excellence opérationnelle sur l'ensemble du spectre des opérations, afin d'être capable de faire face à un conflit de haute intensité qui s'étendrait potentiellement à tous les espaces de confrontation.

1. Conduire en tous temps et tous lieux les missions confiées aux armées

Compte tenu de l'instabilité croissante de l'environnement international, l'année 2022 devrait être marquée par le maintien d'un haut niveau d'engagement hors et sur le territoire national.

Sur le territoire national, les armées continueront de remplir leurs missions de dissuasion, de protection, de sauvegarde et de cyberdéfense. En particulier, les armées poursuivront leurs missions de protection comprenant les postures permanentes de sûreté aérienne et de sauvegarde maritime, l'opération Sentinelle, et les missions de lutte contre certains trafics illicites telles que l'opération Harpie en Guyane. Par ailleurs, les armées, directions et services se tiendront prêts à contribuer aux missions de service public destinées à porter secours aux populations.

Hors territoire national, les armées poursuivront en opérations extérieures leurs engagements au service d'une stratégie s'inscrivant dans le cadre d'une ambition européenne en matière de défense et de sécurité.

- Au Sahel, l'année 2022 sera celle de la transformation de l'opération Barkhane, en étroite concertation avec les partenaires de la France sur le terrain, afin de s'adapter à la menace terroriste.
- Au Liban, dans le cadre de l'opération Daman, le contingent français de la FINUL remplit ses missions d'appui aux forces armées libanaises (FAL) pour œuvrer au respect des résolutions du conseil de sécurité de l'ONU.
- Les déploiements navals de la France se poursuivent en Méditerranée centrale, dans le golfe de Guinée (CORYMBE) et dans l'océan Indien (ATALANTA dans le cadre de l'Union Européenne et EMASOH/AGENOR dans le détroit d'Ormuz), assurant une présence française quasi permanente au profit de la stabilité et la liberté de circulation, du recueil de renseignement et de la lutte contre la piraterie.

- Les armées devraient également poursuivre leur participation aux missions de réassurance de l'OTAN dans le cadre de l'*enhanced Forward Presence* (eFP) et la contribution des forces aériennes à l'*enhanced Air Policy* (eAP).

Par ailleurs, comme l'exigent leurs contrats opérationnels, les armées devront se tenir prêtes à tout moment à un engagement imprévu, comme l'a été à l'été 2021 l'opération APAGAN d'évacuation de ressortissants en Afghanistan, menée en étroite coopération avec le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

2. Garantir l'efficacité opérationnelle

Afin de faire face aux défis actuels et futurs et de contribuer ainsi efficacement à la stratégie de puissance d'équilibre de la France, les armées poursuivront en 2022 la recapitalisation et la remontée en puissance portées par la LPM.

L'efficacité en opérations repose d'abord sur une préparation opérationnelle ambitieuse et sans concession, y compris dans le haut du spectre, dans tous les milieux et tous les espaces de confrontation. Elle s'inscrira en 2022 non seulement dans une dynamique interarmées, mais également interalliés, afin d'améliorer la capacité des armées à agir avec leurs partenaires. Les exercices *Brillant Jump* pour l'Armée de Terre, *Cold Response* pour l'Armée de Terre et la Marine Nationale, *Pitch Black* et Pégase pour l'Armée de l'Air et de l'Espace seront ainsi autant d'opportunités de se préparer à l'hypothèse d'un engagement majeur.

En parallèle, le maintien en condition opérationnelle continuera sa modernisation, à travers la poursuite de la mise en œuvre de stratégies et de politiques de soutien efficaces permettant tout à la fois de garantir des niveaux de disponibilité compatibles avec les objectifs d'activité, de renforcer la réactivité et l'autonomie des armées et de maîtriser les coûts de maintenance. Sont en particulier prévues en 2022 des notifications de marchés pluriannuels de soutien pour les flottes hélicoptères des armées (Gazelle, Puma, NH90), des avions à usage gouvernemental ou de bâtiments de la force d'action navale.

Pour permettre un engagement opérationnel au plus haut niveau et garantir l'efficacité des forces, des capacités de soutien robustes sont cruciales, notamment dans les domaines de la santé, du soutien de l'homme, de l'infrastructure ou des systèmes d'information et de communication. Les directions et services de soutien poursuivront ainsi en 2022 leur plan de transformation dont certains jalons seront mis en œuvre ou consolidés, à l'instar de la poursuite de la transformation du service du commissariat des armées ou de la feuille de route visant à aligner les ambitions du service de santé des armées sur les besoins opérationnels des armées à l'horizon 2030.

3. Assurer la performance globale

Dans un contexte stratégique dégradé, les armées, directions et services continuent à s'adapter en permanence pour demeurer réactifs, agiles et efficaces. Plus que jamais, il s'agit de faire converger de façon cohérente l'action de tous dans une approche englobante et une logique de finalité opérationnelle. Le développement de la culture de l'anticipation, le renforcement des synergies ministérielles dans les domaines transverses, le décloisonnement et le développement du travail collaboratif, la mise en œuvre d'une subsidiarité organisée, l'encouragement de l'innovation ou encore la simplification des processus de fonctionnement et de décision sont autant de pistes qui seront explorées pour accroître encore la performance collective des armées en 2022.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1	Assurer la fonction stratégique connaissance-anticipation
INDICATEUR 1.1	Taux de satisfaction de la fonction stratégique connaissance - anticipation
OBJECTIF 2	Assurer la fonction stratégique de prévention
INDICATEUR 2.1	Efficacité du pré-positionnement des forces
OBJECTIF 3	Assurer la fonction stratégique de protection (sauvegarde)
INDICATEUR 3.1	Taux de satisfaction des contrats opérationnels permettant d'assurer la fonction stratégique de protection
OBJECTIF 4	Assurer la fonction stratégique intervention

INDICATEUR 4.1 Capacité des armées à intervenir dans une situation mettant en jeu la sécurité de la France
INDICATEUR 4.2 Capacité à réaliser les contrats opérationnels permettant de gérer les crises

OBJECTIF 5**Assurer la préparation des forces dans les délais impartis pour permettre la montée en puissance maximale des capacités militaires prévues**

INDICATEUR 5.1 Niveau de réalisation des activités et de l'entraînement
INDICATEUR 5.2 Disponibilité des matériels par rapport aux exigences des contrats opérationnels

OBJECTIF 6**Renforcer l'efficacité du soutien**

INDICATEUR 6.1 Coût de la fonction « restauration-hébergement »
INDICATEUR 6.2 Coût de la fonction maintien en condition opérationnelle par milieu
INDICATEUR 6.3 Améliorer le soutien du combattant
INDICATEUR 6.4 Efficacité bureautique

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ÉVOLUTION DE LA MAQUETTE DE PERFORMANCE

Le dispositif de performance du programme « Préparation et emploi des forces » se compose de six objectifs et de onze indicateurs.

OBJECTIF

1 – Assurer la fonction stratégique connaissance-anticipation

Première des fonctions stratégiques du livre blanc de la défense et de la sécurité nationale, confirmée dans la revue stratégique de 2017, la fonction connaissance-anticipation établit le cadre d'autonomie et de souveraineté nationale en matière de renseignement à des fins opérationnelles (évaluation de la menace, prise de décision et conduite de l'action).

INDICATEUR

1.1 – Taux de satisfaction de la fonction stratégique connaissance - anticipation

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2022 Prévision	2023 Cible
Capacité d'anticipation opérationnelle	%	85	85	85	85	85	85
Satisfaction du besoin de renseignement d'intérêt militaire	%	84,5	86,9	90	90	90	90

Précisions méthodologiques

Le sous-indicateur 1.1.1 « capacité d'anticipation opérationnelle » permet d'apprécier la bonne anticipation et la qualité de la veille stratégique.

Le second sous-indicateur 1.1.2 « satisfaction du besoin de renseignement d'intérêt militaire » mesure la capacité de la direction du renseignement militaire (DRM) à satisfaire ses commanditaires en termes de délais. Il mesure uniquement la réactivité ; la mesure de la qualité étant écartée car de fait trop subjective.

Mode de calcul :

L'indicateur comporte deux sous-indicateurs :

- le premier compare le nombre de crises dont l'analyse a permis une réaction adaptée et en temps utile de nos forces par rapport à l'ensemble des crises impliquant les intérêts de la France. L'unité de mesure de la cible est un pourcentage : nombre de crises anticipées et analysées convenablement et dans les délais, rapportées au nombre de crises sur une période de deux ans ;
- le second mesure le taux de satisfaction des besoins de renseignement d'intérêt militaire en termes de réactivité (nombre de demandes prioritaires satisfaites dans les délais sur le nombre total des demandes).

Source des données : état-major des armées - centre de planification et de conduite des opérations (CPCO) pour la « capacité d'anticipation opérationnelle » et la direction du renseignement militaire (DRM) pour la « satisfaction du besoin de renseignement d'intérêt militaire ».

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Sous-indicateur 1.1.1 :

La performance de la capacité d'anticipation opérationnelle se maintient à un niveau constant et élevé. Selon les procédures établies, les tendances de fond sont analysées et prises en compte par les travaux cycliques du groupe d'anticipation stratégique (GAS), et en conséquence veillées et suivies par le CPCO (posture de la Russie, crise migratoire en Méditerranée, etc.).

Les principales crises où les armées sont engagées s'inscrivent dans la durée avec une gestion toujours plus internationale (coalition de l'opération *Inherent Resolve* (OIR) pour Chammal, FINUL au Liban, etc.). Dès lors, les travaux d'anticipation opérationnelle visent à adapter les structures, les dispositifs et l'appui français aux partenaires en fonction des évolutions des menaces et des perspectives politiques pressenties.

Les crises inopinées ayant un impact sur les opérations ou sur les intérêts nationaux à l'étranger font l'objet de travaux « d'anticipation réactive » dès les premiers signes de dégradation et, outre le suivi de la crise, amènent souvent au renforcement de la posture des forces déployées ou pré-positionnées. Toutes les crises ayant trait aux intérêts français font l'objet d'une vigilance accrue. En conséquence, les travaux de planification des évacuations de ressortissants sont régulièrement mis à jour.

Par ailleurs, les événements météorologiques de toutes natures sont suivis de façon permanente sur l'ensemble du territoire national ainsi que des théâtres d'opérations.

Sous-indicateur 1.1.2 :

La mission de la direction du renseignement militaire est de satisfaire les besoins en renseignement d'intérêt militaire dans les délais, s'agissant des sollicitations prioritaires émanant des hautes autorités, de l'état-major des armées et des forces armées. Elle maintient un taux de réactivité atteignant 90% dans la durée. Ce taux est confirmé au titre de la prévision actualisée pour 2021 et la même prévision est reconduite pour 2022.

OBJECTIF

2 – Assurer la fonction stratégique de prévention

La fonction stratégique prévention a pour objectif d'assurer une veille permanente pour anticiper les crises sur les zones de souveraineté française et dans ses zones d'intérêt et être ainsi en mesure d'agir en amont, dans un cadre national ou multinational.

INDICATEUR

2.1 – Efficacité du pré-positionnement des forces

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2022 Prévision	2023 Cible
Taux des forces pré-positionnées engagées dans les opérations dans un délai inférieur à 5 jours	%	95	91	90	92	90	90
Taux de réalisation en matière de formation des forces étrangères par les forces prépositionnées	%	95	91	95	95	96	98

Précisions méthodologiques

Le sous-indicateur 2.1.1 mesure l'efficacité de l'engagement des forces pré-positionnées dans le cadre d'une opération ou d'une crise. Ces forces comprennent des forces de souveraineté, déployées dans les départements et collectivités d'outre-mer, et des forces de présence, déployées au titre des accords de défense, renforcées par les forces maritimes déployées préventivement. Cet engagement doit représenter au moins 50 % du volume projeté dans la zone de crise, dans un délai inférieur à cinq jours.

Le sous-indicateur 2.1.2 mesure la réalisation des tâches de formation au profit des forces armées africaines notamment pour les contingents de maintien de la paix, programmées soit dans le cadre des accords bilatéraux, soit dans le cadre de protocoles ONU.

Mode de calcul :

Sous-indicateur 2.1.1 : ratio, sur les trois dernières années (dont l'année calculée incluse qui est donc une prévision), entre l'effectif pré-positionné déployé dans les opérations extérieures ou au profit des départements et collectivités d'outre-mer au cours des cinq premiers jours de l'opération ou de la crise et les effectifs totaux déployés sur le même nombre de jours.

Sous-indicateur 2.1.2 : effectif des forces régionales réellement formées par rapport à l'effectif prévu.

Préparation et emploi des forces

Programme n° 178 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

Source des données :

Les données proviennent de l'état-major des armées (CPCO et division emploi des forces).

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLESous-indicateur 2.1.1 :

En prenant en compte les années précédentes (indicateur glissant sur trois années), le taux d'emploi prévisionnel 2021 actualisé pour l'indicateur 2.1.1 s'élève à 92% tandis que la prévision 2022 est établie à 90%.

Sous-indicateur 2.1.2 :

L'atteinte de la cible initialement prévue en 2020 (98%) et remise en cause par la crise COVID est estimée pour 2023. Elle comprend une étape intermédiaire en 2021 avec un taux de 95%, qui paraît atteignable malgré les contraintes COVID, et une autre en 2022 (96%) qui devrait bénéficier des levées des contraintes.

OBJECTIF**3 – Assurer la fonction stratégique de protection (sauvegarde)**

La fonction stratégique protection a pour objectif d'assurer l'intégrité du territoire et de protéger les français, en agissant sur l'ensemble des facteurs de déstabilisation. La réalisation de cette fonction résulte de l'effort conjugué des armées, directions et services, décrit dans leur contrat opérationnel respectif.

INDICATEUR**3.1 – Taux de satisfaction des contrats opérationnels permettant d'assurer la fonction stratégique de protection**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2022 Prévision	2023 Cible
Niveau de réalisation des contrats pour l'armée de terre	%	100	100	100	100	100	100
Niveau de réalisation des contrats pour la marine	%	84	85	81	87	89	80
Niveau de réalisation des contrats pour l'armée de l'air	%	94	95	100	95	95	100
Niveau de réalisation des contrats pour le SSA	%	93	93	93	93	100	93
Niveau de réalisation des contrats pour la DIRISI	%	99	99	99	99	99	99
Niveau de réalisation de la couverture des zones de surveillance	%	75/73	75	75/68	75/68	75/68	75/68
Niveau de réalisation des interceptions	%	100	100	100	100	100	100

Précisions méthodologiques**Précisions méthodologiques**

Les contrats opérationnels pris en référence sont ceux de la LPM 2019-2025.

Ces sous-indicateurs traduisent la performance des armées, directions et services pour faire face, seuls ou dans un cadre interministériel, aux exigences de sécurité des Français. Ils permettent à la fois de mesurer le respect du contrat opérationnel mais aussi le degré d'implication des armées et leur efficacité dans une mission s'inscrivant dans un cadre interministériel.

La performance recherchée consiste à se mettre en capacité d'assurer, dans des délais adaptés à chaque type de menace (de quelques minutes pour une interception aérienne à plusieurs jours pour un pistage de cargo trafiquant), une surveillance suffisante et dissuasive ainsi qu'une intervention efficace, sur un très grand panel de tâches (sauvetages, luttes contre les catastrophes naturelles et les trafics, surveillances militaire et environnementale...).

Mode de calcul :

Les cinq premiers sous-indicateurs mesurent pour chacune des armées, directions et services :

- le taux de satisfaction des missions permanentes de la fonction protection ;
- la capacité à honorer l'hypothèse d'engagement majeur de la fonction protection.

Ceux-ci prévoient des forces qualifiées et suffisantes, à la fois pour tenir des alertes permanentes et intervenir dans le cadre de la défense du territoire et des missions de service public (recherche et sauvetage, évacuation sanitaire, lutte contre les trafics...).

Pour la DIRISI, sont pris en compte le taux de disponibilité de l'ensemble des réseaux et SIC OPS opérés par la DIRISI (réseaux nationaux, élongations pour les théâtres, SI opérationnels de la DIRISI, SIC internationaux) et le taux de réalisation de l'appui SIC aux missions intérieures (MISSINT).

En complément, deux sous-indicateurs mesurent les résultats pratiques :

- le taux de couverture, successivement (2 chiffres) des zones de surveillance aérienne et maritime. Certaines zones sont activées en permanence (couverture radar pour la défense aérienne du territoire, dispositif de surveillance des approches maritimes), d'autres conjoncturellement (sécurité de sortie de port d'un navire précieux), d'autres selon des règles de probabilité de détection (patrouilles dans les zones économiques exclusives) ;
- le taux d'interceptions réussies dans le domaine de la défense aérienne du territoire.

Source des données :

Les états-majors d'armée et directions centrales.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Armée de terre :

L'armée de terre honore toutes les contributions qui lui sont demandées au titre de la PROTECTION, avec un dispositif très réactif pour son contrat permanent (plans gouvernementaux VIGIPIRATE, crue de Seine, HEPHAISTOS...). Concernant le "renfort crise majeure", l'Armée de terre est en mesure d'honorer son contrat en volume et l'a démontré notamment par sa réactivité avec Résilience et avec le renforcement de Sentinelle fin novembre 2020.

Marine Nationale :

La prévision actualisée 2021 atteint 87% et ce taux de satisfaction du contrat opérationnel associé à la fonction stratégique protection devrait se maintenir pour 2022. Les chiffres tiennent compte des biseaux importants dus aux admissions/retraits du service actif des frégates anti-aériennes/frégates multi-missions de défense aérienne, des sous-marins nucléaires d'attaque/sous-marins nucléaires d'attaque nouvelle génération et des bâtiments de commandement et de ravitaillement/bâtiments ravitailleurs de forces.

Le niveau de réalisation de la couverture des zones de surveillance maritime (68%) devrait se maintenir en 2021 et 2022. Le parc des moyens aériens et maritimes reste sensiblement le même. Sur le plan qualitatif, il est à noter que la surveillance devrait connaître une amélioration avec l'arrivée de l'ATL2 Standard 6.

Armée de l'air et de l'espace :

La prévision de réalisation des contrats est ramenée à 95%. Si les différentes postures, dont la posture permanente de sûreté aérienne (PPS-Air), sont assurées et bénéficient d'une priorisation d'affectation des moyens nécessaires, la fonction protection souffre, outre-mer, de fragilités récurrentes en termes de disponibilité technique de certains aéronefs, d'infrastructures, d'équipements dans le domaine de la lutte anti-drone et de ressources humaines. Les plans d'actions engagés (attractivité, fidélisation, travaux infrastructure, programme à effet majeur « lutte anti-drones ») permettent d'envisager une remontée vers 100% de cet indicateur d'ici 2 à 3 ans.

SSA :

Le volet protection est assuré à 100% par le SSA car il dispose des capacités suivantes :

- capacité de la médecine des forces de disposer sur le territoire national de 100 équipes médicales avec au moins une par BDD en mesure de garantir le soutien médical de niveau 1 aux officiers généraux de zone de défense et de sécurité (OGZDS) ainsi qu'aux commandements supérieurs (COMSUP) ;
- capacité de la médecine hospitalière de disposer de 5 hôpitaux d'instruction des armées (HIA) capables de prendre en charge des militaires ;

- capacité du ravitaillement sanitaire de disposer d'au moins un établissement de ravitaillement (ERSA).

DIRISI :

Le réseau de communication nationale SOCRATE est une composante majeure de l'indicateur 3.1.

La disponibilité technique, la seule mesurée à ce jour, demeure à un niveau supérieur à 99 %, grâce à la forte redondance du système, mais l'indicateur ne reflète pas l'évolution du nombre de pannes qui pourrait conduire à une dégradation. Le déploiement du nouveau réseau DESCARTES, qui démarre, apportera à terme une réponse pérenne à ce risque.

OBJECTIF mission

4 – Assurer la fonction stratégique intervention

L'objectif de la fonction stratégique intervention est d'agir au-delà de nos frontières pour assurer la défense de nos ressortissants et de nos intérêts, et rétablir la stabilité dans un cadre multinational dans le respect d'engagements internationaux.

INDICATEUR mission

4.1 – Capacité des armées à intervenir dans une situation mettant en jeu la sécurité de la France

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2022 Prévision	2023 Cible
Armée de terre	%	90	90	90	90	90	90
Marine	%	87	89	94	67	70	84
Armée de l'air	%	65	70	75	75	75	80
SSA	%	80	90	80	80	80	80
DIRISI	%	99	99	99	99	99	99

Précisions méthodologiques

Les contrats opérationnels pris en référence sont ceux de la LPM 2019-2025.

Ces indicateurs traduisent la capacité des armées, directions et services à être engagées, pour une durée limitée, dans une opération de coercition majeure tout en conservant une partie des responsabilités exercées sur les théâtres d'opération déjà ouverts. Le contrat opérationnel prévoit une simultanéité partielle entre les engagements en opération de gestion de crise et les opérations en coercition.

Mode de calcul :

L'indicateur mesure, pour chacune des composantes, la capacité à réaliser les objectifs des contrats opérationnels, pour la fonction stratégique « Intervention » dans le cadre de l'hypothèse d'engagement maximum de nos forces. La capacité est mesurée en prenant en compte les ressources effectivement disponibles.

Engagement maximal prévu dans le cadre d'une opération de coercition :

- armée de terre : deux brigades interarmes représentant environ 15 000 hommes des forces terrestres ;
- marine : le porte-avions et groupe aérien embarqué, deux bâtiments de projection et de commandement (BPC), un noyau-clé d'accompagnement à base de frégates, deux sous-marins nucléaires d'attaque (SNA) et des avions de patrouille maritime ;
- armée de l'air et de l'espace : 3 bases aériennes projetées (BAP), 45 avions de chasse, 9 avions de transport stratégique et de ravitaillement, 16 avions de transport d'assaut (ATA), 2 plots Recherche et Sauvetage de Combat (RESCO), ainsi que des capacités drones et des moyens ISR (Intelligence, Surveillance and Reconnaissance) ;
- les moyens de commandement, de renseignement et de logistique de l'opération.

De plus, cette hypothèse prévoit le maintien d'une capacité résiduelle d'engagement d'urgence, une posture de protection renforcée sur le territoire national et la ré-articulation des opérations en cours.

La disponibilité caractérise l'aptitude d'une capacité opérationnelle (c'est-à-dire d'une puissance militaire cohérente en personnel qualifié et entraîné, en équipements suffisants, disposant d'une doctrine, d'une organisation, des approvisionnements et soutiens nécessaires) à être mise sur pied dans le délai requis par l'hypothèse d'emploi maximum des forces.

DIRISI : le mode de calcul correspond à la moyenne pondérée des indicateurs de disponibilité de l'ensemble des réseaux et SIC OPS opérés par la DIRISI (réseaux nationaux, élongations pour les théâtres, SI opérationnels de la DIRISI, SIC internationaux).

SSA : ratio entre le nombre global d'équipes chirurgicales disponibles et la cible théorique, hors praticiens en formation.

Source des données :

Les états-majors d'armée et les directions centrales.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Armée de terre

L'armée de Terre honore intégralement sa contribution à l'échelon national d'urgence (ENU) avec un dispositif GUEPARD qui a été optimisé en 2020 par un panel plus large de capacités mis à disposition (amphibie et montagne notamment).

Concernant l'hypothèse d'engagement majeur, l'armée de Terre est en capacité d'assumer le volume de forces à engager. Cependant les délais, notamment pour un déploiement dans le cadre d'une « *smaller joint operation* » (SJO), pourront dépendre des capacités industrielles et de la remontée en puissance des stocks et des régénérations (prestations confiées à la maintenance industrielle privée).

En outre, des réductions de capacités opérationnelles (RCO) et des réductions temporaires de capacités (RTC) contraignent sa manœuvre et affectent sa durée de montée en puissance ou son aptitude à durer.

Enfin, une part de capacités serait à retirer des opérations de gestion de crise en cours, ce qui limite la réactivité, ou à soumettre à l'arbitrage avec la fonction PROTECTION.

Marine Nationale

Les chiffres de la capacité à intervenir ont été modifiés (périmètre) pour refléter l'hypothèse d'engagement majeur (HEM). Cette évaluation de la capacité à honorer le contrat opérationnel est la moyenne des indicateurs de la projection de puissance, projection de force et maîtrise de zone. Les chiffres précédents correspondaient à l'indicateur de capacité d'intervention ENU. Ce dernier a été reporté dans l'indicateur 4.2 et moyenné avec l'indicateur de gestion de crise.

L'indicateur d'hypothèse d'engagement majeur pour la Marine est défavorablement impacté par le nombre de frégates (2021-2022) et le biseau des sous-marins nucléaires d'attaque (SNA) et des bâtiments de commandement et de ravitaillement/bâtiments ravitailleurs de forces (BCR/BRF) sur la période 2021-2023.

Armée de l'air et de l'espace

L'aptitude de l'armée de l'Air et de l'Espace à réaliser un engagement majeur sous six mois dépend du niveau de préparation opérationnelle des forces dans le cadre de la montée en puissance, de la capacité à redéployer les moyens engagés en gestion de crise, du recours actuel à l'affrètement aérien, de l'utilisation d'avions ravitailleurs alliés et de l'approvisionnement de certaines ressources.

La prévision est maintenue à 75%. Si les agrégats chasse et avions de support restent à des niveaux de disponibilité suffisants, l'agrégat avions de transport tactiques connaît toujours des difficultés, en particulier pour les flottes A400M et C130H.

Suite à la crise sanitaire, de nombreux exercices dimensionnants ont été annulés et l'activité 2020 aura été contrainte. Ces déficits d'activité ont eu un impact sur la préparation opérationnelle des équipages aux missions d'« *entry force* » en particulier. La remontée d'activité, notamment au profit de la préparation opérationnelle, constitue un levier et un objectif essentiel pour consolider les compétences et savoir-faire nécessaires à ce type d'intervention.

SSA

Le nombre d'équipes chirurgicales prévu par la composante hospitalière militaire pour répondre au contrat opérationnel a graduellement augmenté ces dernières années (48 en 2018 à 51 en 2021). Cette ambition est conditionnée par la réalisation effective des recrutements prévus en chirurgiens, en particulier en orthopédie. Le taux de réalisation des équipes chirurgicales reste stable et demeure conforme à la prévision initiale grâce aux efforts ciblés sur deux axes :

Préparation et emploi des forces

Programme n° 178 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

- élargissement du vivier utile (recours à la réserve, à la coopération internationale, augmentation du recrutement de personnels contractuels et réflexion sur la projection des jeunes chirurgiens venant d'être diplômés) ;
- fidélisation de la population (considération, conditions d'exercice, conditions de projection).

DIRISI

La disponibilité de l'ensemble des SIC OPS opérés par la DIRISI est au niveau requis. Le contrat opérationnel est honoré.

La DIRISI mène toutefois des actions pour renouveler les capacités dont la vitesse d'obsolescence et la variété et la complexité s'intensifient. Notamment, le réseau de communication nationale SOCRATE est une composante majeure de l'indicateur. Sa disponibilité n'est pas exclusive des pannes qui peuvent potentiellement avoir un fort impact opérationnel, comme en témoignent les sous-indicateurs de l'indicateur 3.1.

Son remplacement dans le cadre du programme DESCARTES bénéficie d'un suivi prioritaire.

INDICATEUR**4.2 – Capacité à réaliser les contrats opérationnels permettant de gérer les crises**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2022 Prévision	2023 Cible
Terre	%	100	100	97	97	97	97
Marine	%	84	87	82	88	88	73
Armée de l'air	%	91	95	100	95	95	100
SSA	%	100	100	100	100	100	100
DIRISI	%	99	99	99	99	99	99

Précisions méthodologiques**Précisions méthodologiques**

Ces indicateurs traduisent la capacité des armées, directions et services à pouvoir être engagés, simultanément et dans la durée, dans plusieurs opérations de gestion de crise et de lutte contre l'instabilité. La construction des indicateurs intègre les notions de délai et d'aptitude à régénérer les forces, primordiales pour la tenue de ce contrat. La difficulté réside dans le nombre et la dispersion des engagements simultanés, ainsi que dans les élongations au sein des théâtres.

Mode de calcul :

L'indicateur mesure, pour chacune des composantes, la tenue du contrat opérationnel. La réalisation du contrat opérationnel s'entend comme l'aptitude des unités à être déployées dans le temps imparti, sur un nombre défini de théâtres.

Engagement maximum prévu dans le cadre des opérations de gestion des crises :

- gestion de crise dans la durée sur 2 ou 3 théâtres dont un en tant que contributeur majeur au sein d'une coalition, en engageant jusqu'à 7 000 hommes des forces terrestres, jusqu'à 14 avions de chasse, ainsi que des drones MALE (moyenne altitude longue endurance), jusqu'à 6 frégates, un porte-hélicoptère amphibie (PHA) et un sous-marin nucléaire d'attaque (SNA) selon les circonstances ;
- échelon national d'urgence de 5 000 hommes permettant de projeter une force interarmées de réaction immédiate (FIRI) de 2 300 hommes à 3 000 kilomètres du territoire national ou d'une base à l'étranger en 7 jours ;
- maintien des postures permanentes de sûreté aérienne et de sauvegarde maritime ainsi que de la posture de protection terrestre.

Pour la SSA, il s'agit des effectifs en équipes chirurgicales dans le cadre du dispositif santé de veille opérationnelle.

Pour la DIRISI, sont pris en compte le taux de disponibilité de l'ensemble des réseaux et SIC OPS opérés par la DIRISI (réseaux nationaux, élongations pour les théâtres, SI opérationnels de la DIRISI, SIC internationaux) et le taux de réalisation de l'appui SIC aux OPEX.

Source des données : les données proviennent des états-majors d'armée, des directions et des services.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE**Armée de terre**

En intervention/gestion de crise, l'armée de Terre est engagée avec des effectifs conformes à son contrat mais sur cinq théâtres aux caractéristiques très diverses. Cela pèse sur certaines fonctions et impacte les nécessités

organiques de préparation opérationnelle (PO), reconstitution des stocks et constitution de la ressource humaine. L'environnement particulièrement abrasif de la bande sahélo-saharienne et des caractéristiques extraordinaires de l'opération Barkhane impliquent en revanche une tension sur le C2 (command & control), les systèmes d'information et de communication (SIC), la logistique et les équipements.

L'armée de Terre y perd d'ailleurs une vingtaine d'équipement majeurs chaque année. Confrontée à des menaces élevées au Mali, les matériels les mieux protégés y sont déployés (IED).

Marine Nationale

Les chiffres de la capacité à réaliser le contrat opérationnel permettant de gérer les crises ont été modifiés (périmètre) pour prendre en compte les aspects prévention/gestion de crise, ENU (auparavant reportés dans l'indicateur 4.1) et la posture permanente de de sûreté maritime (PPSM). Dans les rapports précédents, cet indicateur ne traitait que l'aspect prévention/gestion de crise.

La prévision 2021 actualisée (88%) évolue légèrement à la hausse dans le domaine de la gestion de crise grâce au cycle opérationnel du groupe aéronaval (GAN) qui se poursuivra jusqu'en début 2023, malgré une faible disponibilité technique programmée des frégates multi-missions (FREMM) et sous-marins nucléaires d'attaque (SNA) au cours des deux années à venir.

Armée de l'air et de l'espace

La tenue de la posture permanente de sûreté aérienne (PPS-air) est un impératif. Le dispositif au sol et l'entraînement avec plus de 700 interceptions par an contribuent à cette réussite systématique.

L'armée de l'Air et de l'Espace participe aussi aux opérations de gestion de crise au niveau requis dans les contrats opérationnels.

La génération de l'échelon national d'urgence (ENU) est assurée. Pour autant les difficultés sur les flottes transport imposent de ramener les prévisions à 95%. En effet, en l'état actuel, la projection de l'ENU en autonomie et dans les délais requis serait impossible. Seule l'atteinte du format de la flotte transport et une amélioration drastique et durable de la disponibilité technique permettront de lever cette restriction.

SSA

Le dispositif santé de veille opérationnelle (DSVO), composante de l'échelon national d'urgence (ENU), est assuré à 100 %. Les théâtres de gestion de crise ainsi que les déploiements à la mer de *task force* sont soutenus sans rupture, en termes d'équipes médicales, chirurgicales et d'évacuation.

DIRISI

La prévision globale affichée de 99% répond au niveau de disponibilité requis. Elle ne reflète pas le nombre croissant de déficiences et d'obsolescences techniques à fort impact potentiel. Des missions opérationnelles particulières peuvent être affectées. Singulièrement, le résultat est affecté par les indisponibilités INTRACED, réseau « confidentiel défense » historique qui doit être remplacé par le système interarmées (FROPS SIA) et STCIA V05 CD.

Préparation et emploi des forces

Programme n° 178 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF

5 – Assurer la préparation des forces dans les délais impartis pour permettre la montée en puissance maximale des capacités militaires prévues

L'utilisation à pleine capacité technique et opérationnelle des forces et des effectifs nécessite une activité permanente, régulière et de qualité pour assurer dans les meilleures conditions de préparation et d'efficacité les engagements opérationnels présents ou à venir. Cela nécessite une technicité et des savoir-faire acquis par la combinaison de périodes d'entraînement et d'activités, lesquelles sont fortement dépendantes de la disponibilité technique opérationnelle.

INDICATEUR

5.1 – Niveau de réalisation des activités et de l'entraînement

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2022 Prévision	2023 Cible
Jours d'activités par homme Terre "JPO" (norme LPM : 90)	jours	82	79	81	81	82	83
Journées de formation et d'entraînement	jours	Sans objet	118	120	120	120	120
Taux d'entraînement par équipage sur matériel terrestre	Taux	54	57	57	57	64	85
Heures de vol par pilote d'hélicoptère Terre (dont forces spéciales) (norme LPM : 200/220)	heure	173(FC)/ 185(FS)	163 (FC) 195 (FS)	142(FC)/ 146(FS)	142(FC)/ 146(FS)	148(FC)/ 154(FS)	158(FC)/ 168(FS)
Heures de vol par pilote de chasse Air (norme LPM : 180)	heure	159	152	164	158	162	170
Heures de vol par pilote de transport Air (norme LPM : 320)	heure	185	176	219	219	208	245
Heures de vol par pilote d'hélicoptère Air (norme LPM : 200)	heure	161	155	174	174	183	175
Jours de mer par bâtiment Marine (bâtiment hauturier) (norme LPM : 100/110)	jours	96 (109)	90 (102)	90 (95)	95 (109)	90 (95)	100 (110)
Heures de vol par pilote de chasse Marine (pilote qualifié appointage de nuit) (norme LPM : 180/220)	heure	144 (190)	98 (179)	190	188	188	200
Heures de vol par pilote d'hélicoptère Marine (norme LPM : 220)	heure	206	212	198	198	218	220
Heures de vol par pilote de patrouille maritime Marine (norme LPM : 350)	heure	332	317	315	315	340	350
Niveau d'entraînement cyber	%	100	75	100	100	100	100

Précisions méthodologiques

Le terme « activité » comprend les activités relatives à l'emploi des forces et celles nécessaires à leur entraînement.

L'entraînement constitue la phase finale de la préparation des forces qui met en synergie des matériels disponibles, une doctrine d'emploi étayée et des soutiens suffisants. La qualification opérationnelle qui en résulte garantit un emploi optimum des forces au chef d'état-major des armées.

Mode de calcul :

Pour l'armée de terre, l'indicateur d'activités rend compte du nombre de journées de préparation opérationnelle (JPO) financées par le seul budget de l'armée de terre (les mises en condition avant projection, les jours consacrés à la préparation opérationnelle générique et les jours de formation individuelle). Il est calculé sur la base d'une force opérationnelle terrestre (FOT) à 77 000 hommes à partir de 2017.

L'indicateur journées de formation et d'entraînement (JFE) permet de rendre compte de l'ensemble des jours de formation et d'entraînement (mise en condition finale, préparation opérationnelle (PO) interarmes, PO métier indemnisée et non indemnisée) par soldat sur les effectifs composant la FOT et les militaires du rang à l'instruction.

L'indicateur taux d'entraînement des équipages sur matériel terrestre (création PAP 19 – hors OPEX) rend compte de l'atteinte des normes d'entraînement définie par la LPM.

Pour la marine, cet indicateur est une moyenne par homme, par pilote, par équipage des forces opérationnelles, du temps consacré à la préparation et à l'activité opérationnelle. Les chiffres entre parenthèses représentent les jours de mer des grands bâtiments et les heures de vol des chasseurs de l'aéronautique navale qualifiés « nuit ». Cette distinction sur la qualification « nuit » est retirée à compter de 2021.

Pour l'armée de l'air et de l'espace, les heures de vol (HdV) sont la moyenne des heures de vol réalisées par pilote aux commandes des aéronefs des forces opérationnelles ou des aéronefs de substitution. Les HdV sur simulateurs ne sont donc pas prises en compte.

Le niveau d'entraînement cyber établit le taux d'exercices réalisés par rapport à ceux programmés au titre de l'année. Le programme est élaboré d'une année sur l'autre et soumis à l'approbation du COMCYBER.

Source des données :

Les données chiffrées proviennent des états-majors d'armée. La division emploi des forces de l'EMA effectue les analyses capacitaires interarmées.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Armée de terre :

Journées de préparation opérationnelle (JPO) & journées de formation et d'entraînement (JFE)

Les ressources budgétaires allouées aux activités opérationnelles devraient permettre de réaliser 81 JPO en 2021 puis, sauf évolution majeure des engagements de l'armée de terre, d'augmenter progressivement à partir de 2022 pour atteindre les 90 JPO conformément à la trajectoire prévue en LPM. Cet indicateur est complémentaire du taux d'entraînement sur matériels majeurs, afin de pouvoir mesurer à la fois l'aguerrissement et la technicité des équipages de l'armée de terre.

Dépendant des engagements opérationnels, le nombre de JFE voit une prévision stable à 120 jours pour 2021 et 2022.

Normes d'entraînement sur matériels terrestres majeurs

Conformément à l'ambition de la LPM et en dépit des difficultés rencontrées sur le parc Leclerc, les mesures prises en liaison avec les industriels et l'effort consenti sur les ressources dédiées au maintien en condition opérationnelle (MCO) permettent d'améliorer le taux d'entraînement des équipages. La mise en œuvre des premières capacités du Griffon, la livraison des Jaguar en 2022 et la reprise d'activité du VBCI permettent de pallier les problématiques rencontrées sur les parcs anciens et ainsi d'améliorer la disponibilité technique opérationnelle.

Heures de vol par pilote d'hélicoptère terre

Le choix d'un recours accru au soutien industriel privé (notamment pour les visites intermédiaires, le soutien du parc d'entraînement et des prestations de *supply-chain*) induit une progression de l'EPM, globalement anticipée dans la LPM. Les bénéfices de cette démarche doivent permettre une remontée de l'activité des équipages en 2022 par rapport à 2021.

Marine

Activité bâtiments de surface

La trajectoire de ralliement de l'objectif LPM est consolidée pour rejoindre la cible 100/110 en cours de LPM. L'atteinte des objectifs fixés nécessite de pérenniser le financement de l'activité pour s'assurer de la soutenabilité tant financière qu'en termes de maintien en condition opérationnelle (MCO) de la manœuvre générale. L'actualisation de l'année 2021 traduit la contribution de la marine aux missions opérationnelles.

Activité aéronautique

Chasse : la prévision d'activité chasse 2022 est stable par rapport à la prévision actualisée 2021. L'objectif d'une remontée progressive à la norme LPM en 2025 est maintenu.

Hélicoptères : la prévision d'activité hélicoptères Marine est contrainte par la faible disponibilité des *Caïman*. L'objectif 2022, en nette progression par rapport à celui de 2021, repose sur l'hypothèse d'une disponibilité de la flotte *Caïman* capable de générer les heures de vol prévues.

PATSIMAR (patrouille, surveillance et intervention maritime) : la prévision d'activité 2022 est en nette progression par rapport à 2021, à nombre d'équipages stable, en cohérence avec l'effort fait sur le maintien en condition opérationnelle (MCO) des ATL2.

Armée de l'air et de l'espace

L'activité aérienne des équipages devrait être conforme aux objectifs annuels, néanmoins, inférieurs aux normes fixées en LPM.

Chasse : Après une légère baisse résultant d'un moindre départ de pilotes pendant la crise COVID, une remontée progressive de l'activité chasse est prévue en prévision de l'atteinte des objectifs de la LPM à l'horizon 2025.

Avions de transport tactique : le retrait de service anticipé de la flotte C160 conduit à une diminution de l'activité de ce segment en 2022. En 2023, l'activité devrait s'accroître du fait de l'amélioration de la disponibilité.

Hélicoptère : La légère hausse de l'activité des hélicoptères résulte essentiellement de l'augmentation du parc.

Cyber

L'activité de préparation opérationnelle des entraînements cyber devrait revenir à un taux nominal conformément aux objectifs fixés annuellement lors du séminaire de préparation opérationnelle cyber qui s'est déroulé au cours du mois de juin 2021. Sous réserve d'une nouvelle dégradation des conditions sanitaires, la planification des exercices cyber permettent d'envisager un taux de réalisation des exercices de 100%.

INDICATEUR

5.2 – Disponibilité des matériels par rapport aux exigences des contrats opérationnels

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2022 Prévision	2023 Cible
Armée de terre Char Leclerc	%	80	87	94	92	94	93
Armée de terre EBRC (dont AMX10RC)	%	Sans objet	Sans objet	77	89	92	90
Armée de terre EBMR (dont VAB)	%	Sans objet	Sans objet	101	100	89	98
Armée de terre VBCI	%	67	58	65	59	53	60
Armée de terre Pièces de 155 mm	%	80	88	86	90	90	92
Armée de terre Hélicoptères de manoeuvre	%	39	45	60	52	61	61
Armée de terre Hélicoptères d'attaque ou de reconnaissance	%	68	51	65	64	64	69
Marine nationale Porte avions	%	98	95	95	95	94	62
Marine nationale SNA	%	66	57	55	56	56	52
Synthèse autres bâtiments de la marine	%	63	82	89	78	76	80
Marine nationale Composante frégates	%	70	66	65	61	59	65
Marine nationale Chasse	%	57	55	69	69	69	70
Marine nationale Hélicoptères	%	51	49	54	50	63	68
Marine nationale Guet aérien, Patrouille et surveillance maritime	%	55	54	59	59	64	68
Armée de l'air Avions de combat	%	85	82	105	85	84	109
Armée de l'air Avions de transport tactique	%	57	65	94	71	85	93
Armée de l'air Avions d'appui opérationnel	%	85	115	110	78	91	110
Armée de l'air - Vecteur ISR	%	70	72	148	65	96	207
Armée de l'air Avions à usage gouvernemental	%	100	100	148	89	94	143

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2022 Prévision	2023 Cible
Armée de l'air Hélicoptères de manoeuvre et de combat	%	76	88	97	74	78	90
Armée de l'air Système sol-air moyenne portée	%	82	77	113	75	73	113

Précisions méthodologiques

Cet indicateur répond à la nécessité de mettre en cohérence le contrat opérationnel et la disponibilité des parcs nécessaire à la satisfaction de ces contrats.

Le sous-indicateur « synthèse autres bâtiments de la marine » regroupe la guerre des mines, les grands bâtiments amphibies, les bâtiments de souveraineté et de présence et les pétroliers ravitailleurs. Son calcul est réalisé sur la base du taux de disponibilité technique résultant de la programmation de la maintenance majeure et intermédiaire en vigueur et du taux moyen d'indisponibilité constaté

Le sous-indicateur « MN chasse » regroupe les Rafale Marine. Le sous-indicateur « MN hélicoptères » couvre tous les hélicoptères de la Marine et le sous indicateur « MN guet aérien, patrouille et surveillance maritime » couvre les ATL2, F50M, F200 et E2C.

Pour l'armée de l'air et de l'espace, à compter du PAP 2019, le sous indicateur « Avions à usage gouvernemental » ne comprend plus la composante Intelligence Surveillance Reconnaissance (ISR) qui fait l'objet d'un nouveau sous indicateur « Armée de l'air et de l'espace - Vecteur ISR ». Celui-ci regroupe les moyens aériens dédiés au recueil du renseignement, lesquels vont être renforcés au cours de la LPM 2019-2025.

Mode de calcul :

L'indicateur mesure le ratio du niveau de matériels effectivement disponibles rapporté au besoin généré par les contrats opérationnels les plus dimensionnants et au besoin organique (formation, entraînement, plastron, essais...). Le matériel qui répond aux exigences de sa finalité principale est considéré comme disponible. Par ailleurs, pour les matériels requis par les contrats OPEX, un potentiel minimum d'heures avant maintenance industrielle est exigé pour le déploiement.

Source des données :

Les données proviennent de l'armée de terre, de la marine nationale et de l'armée de l'air.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Armée de terre

Matériel terrestre (MCO-T)

Leclerc : Les opérations de pérennisation et le nouveau marché de soutien en service notifié fin mars 2021 pour 10 ans permettent d'ambitionner une remontée de la disponibilité du char Leclerc.

EBRC (AMX10RC / Jaguar) : Les efforts de maintenance conduits sur l'AMX10RC, notamment la résolution de la crise des boîtes de vitesse, ont déjà permis d'augmenter la disponibilité technique opérationnelle et de poursuivre l'amélioration constatée. Ce taux prend en compte le calendrier de livraison des JAGUAR tel qu'il a été décidé en LPM.

VBMR (VAB / Griffon / Serval) : VAB, GRIFFON et SERVAL sont regroupés au sein de cette nouvelle famille de véhicules majeurs terrestres. Les investissements effectués en rechanges sur le parc VAB, vieux et rustique, permettent d'envisager une disponibilité technique opérationnelle optimale. L'arrivée des véhicules de nouvelle génération GRIFFON/SERVAL, dont l'adoption et la première capacité de projection ont été prononcées à l'été 2021, permet de conserver une disponibilité satisfaisante.

VBCI : La baisse de la disponibilité du parc VBCI est dorénavant maîtrisée et devrait rester au-dessus de 50% en 2022 grâce à l'effort sur la régénération réalisée par la maintenance industrielle étatique et privée.

CN 155 (Caesar / AUF1) : Les prévisions de disponibilité technique opérationnelle sont maintenues à la hausse grâce aux efforts de maintenance consentis sur le parc CAESAR, après sa forte sollicitation en opérations extérieures (CHAMMAL).

Matériel-Aéroterrestre (MCO-A)

Hélicoptère de manœuvre : La révision de la disponibilité prévisionnelle des hélicoptères de manœuvre en 2021 est principalement due à la flotte COUGAR dont le parc (attrition) et la ligne (cycle de grande visite) sont revus à la baisse. Toutefois, les efforts des unités de maintenance de l'armée de Terre et les performances du contrat "verticalisé" CHELEM (notifié fin 2019), dédié aux parcs COUGAR et CARACAL, permettent une disponibilité et une activité accrue et de conserver une dynamique de hausse de la disponibilité à moyen terme.

Hélicoptère d'attaque et de reconnaissance : alors que l'encours de chantiers TIGRE est encore trop important, la productivité des unités de maintenance de l'armée de Terre et les effets du nouveau contrat logistique TIGRE (notifié fin 2019) garantissent néanmoins le maintien des objectifs de disponibilité.

Marine nationale

Matériel naval

Porte-avions : les prévisions 2021 et 2022 sont globalement stables. Un arrêt Technique Intermédiaire (ATI) est programmé en 2023.

Sous-marin nucléaire d'attaque (SNA) : les travaux sur la *Perle* n'ont pas affecté l'actualisation de la prévision 2021, le bâtiment étant prévu, avant son incendie de juin 2020, en entretien sur toute l'année. La prévision est en revanche augmentée d'un point en 2021 en raison du report du retrait de service actif (RSA) du *Rubis*. Pour 2022, la disponibilité technique opérationnelle (DTO) devrait être stable en raison de l'équilibre entre retrait de service, travaux supplémentaires *Perle* et admission en service actif du SNA *Suffren*.

Autres bâtiments : l'actualisation à la baisse de la disponibilité 2021 est la conséquence d'indisponibilités, en début d'année 2021, sur les patrouilleurs de service public (PSP), chasseurs de mine tripartite (CMT) et patrouilleurs de haute mer (PHM). En 2022, le RSA d'un bâtiment de commandement et de ravitaillement (BCR) fera mécaniquement baisser l'indicateur.

Frégates : la disponibilité des frégates en 2021 est revue à la baisse à la suite d'une indisponibilité d'une frégate multi-missions (FREMM). Le recalage des dates de retrait de service de frégates, alors que les frégates multi-missions de défense aérienne (FREMM DA) ne seront pas encore en service, explique la baisse de disponibilité en 2022.

Matériel Aéronautique

Chasse : La disponibilité se redresse en 2021 avec la poursuite de la montée en puissance du contrat "verticalisé" RAVEL (entretien des Rafale hors moteur M88), dont les effets commencent à se faire sentir (baisse du nombre d'aéronefs en attente d'avis techniques de la part de l'industriel). Cette amélioration de la performance devrait se maintenir à un niveau similaire en 2022.

Hélicoptères : la prévision 2021 est revue à la baisse en raison des difficultés qui affectent la flotte *Caïman* (immobilisations de type Soutien Industriel et Soutien Opérationnel prolongées de plusieurs mois, notamment pour des difficultés logistiques ainsi que des problèmes de corrosion). Une inversion de tendance est attendue en 2022 et 2023 avec les effets de la modernisation contractuelle du soutien *Dauphin/Panther* et la montée en puissance de la flotte intérimaire de *Dauphin* et de *H160*.

Guet aérien et patrouille et surveillance maritime (PATSIMAR) : la disponibilité de cet agrégat devrait se maintenir à 59% en 2021 et poursuivre son augmentation en 2022 et 2023 grâce aux effets du marché de soutien "verticalisé" OCEAN au profit des ATL2.

Armée de l'air et de l'espace :

La crise logistique rencontrée sur Mirage 2000 au cours du premier trimestre 2021 ainsi que la prise en compte de l'export Rafale à la Grèce entraînent une révision à la baisse des prévisions de disponibilité pour 2021. Les mesures prises devraient permettre une remontée de la disponibilité en 2022.

Les prévisions de disponibilité pour la composante avions de transport tactique ont été revues à la baisse en raison des difficultés rencontrées sur la flotte C130H dont la disponibilité est fortement pénalisée par le vieillissement de ces aéronefs, des délais de réalisation des visites approfondies au niveau industriel (*Checks C*) ainsi que par les reports successifs de l'opération de rénovation de la flotte. Pour 2022, la décision de retrait de service des C160R se traduit mécaniquement par une révision à la baisse de disponibilité sur l'agrégat « avions de transport tactique ».

La performance observée des avions d'appui opérationnel résulte d'une disponibilité satisfaisante sur les MRTT et les flottes de transport stratégique (A310 et A340), nuancée par des tensions sur la disponibilité des E3F et des K/C135. Ces deux flottes ont été impactées par des chantiers de niveau industriel.

Concernant les hélicoptères, une meilleure satisfaction des besoins logistiques associée à une réduction des durées des entretiens chez l'industriel permettra d'accroître la disponibilité de cette composante.

L'évolution de la prévision 2021 des systèmes de défense sol-air résulte essentiellement de l'impact de la crise COVID ayant entraîné des difficultés d'intervention pour l'industrie (MBDA Italie). La disponibilité devrait remonter au niveau attendu en 2022.

OBJECTIF

6 – Renforcer l'efficacité du soutien

Le soutien représente un ensemble de fonctions d'appui au combattant depuis les opérations, jusqu'au quotidien du personnel. Celui-ci se doit d'être mis en œuvre dans le souci permanent du meilleur emploi des crédits dans un objectif d'efficacité et de conformité aux objectifs. Des fonctions particulièrement transverses de maîtrise des processus, des flux financiers, tout comme l'optimisation de l'emploi des ressources, contribuent à l'efficacité du soutien.

INDICATEUR

6.1 – Coût de la fonction « restauration-hébergement »

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2022 Prévision	2023 Cible
Coût de la fonction restauration – hébergement	€	2 303	2 252	2 330	2 260	2 390	2 400

Précisions méthodologiques

Coût moyen de la fonction restauration-hébergement par soutenu : l'efficacité de la fonction restauration-hébergement porte sur le coût de cette fonction rapporté aux effectifs soutenus.

Les modalités de calcul retenues à partir du PAP 2017 ont fait l'objet d'un cadrage porté par le système de comptabilité analytique du service du commissariat des armées (DAMIER).

Procédant de l'amélioration du pilotage de la performance, cette évolution méthodologique de l'outil présente les caractéristiques suivantes :

- élargissement du périmètre des ressources prises en compte afin de procéder à une restitution en coûts complets (masse salariale, totalité du coût denrées, inclusion des fonctions support et des dotations aux amortissements) ;
- emploi des données comptables extraites du système d'information financière CHORUS pour le périmètre hors titre 2 ou l'utilisation des mémentos des coûts moyens titre 2 produits par la direction des affaires financières pour le personnel militaire et la direction des ressources humaines du ministère des armées pour le personnel civil ;
- cohérence des périmètres d'analyse et de ressources : le coût complet de la fonction restauration-hébergement-loisirs est calculé par DAMIER ;
- amélioration de l'auditabilité des données utilisées et des règles de calcul mises en œuvre (prise en compte de l'ensemble des charges, conformité des sources et méthodes au schéma directeur de la comptabilité analytique, documentation et traçabilité des données).

Mode de calcul :

Préparation et emploi des forces

Programme n° 178 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

L'indicateur mesure les coûts de la fonction « Restauration-Hébergement-Loisirs » (RHL) rapportés à la somme des effectifs du ministère des armées, soutenus par les bases de défense.

Source des données :

Les données proviennent du service du commissariat des armées (coût de la fonction restauration-hébergement-loisirs) et de l'état-major des armées (effectifs soutenus par les bases de défense).

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

La prévision actualisée pour 2021 résulte de la baisse de fréquentation des points de restauration constatée dans le cadre de la crise sanitaire. La prévision 2022 prend en compte une hypothèse de retour à la normale de la fréquentation, les effets de la loi EGALIM et la poursuite des efforts de renouvellement des matériels. Pour information, les prévisions intègrent normalement dans le coût de la fonction restauration les concessions de restaurants de type cercles-mess à l'Economat des Armées.

INDICATEUR

6.2 – Coût de la fonction maintien en condition opérationnelle par milieu

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2022 Prévision	2023 Cible
Coût transitoire moyen de la fonction MCO terrestre par matériel et jour de préparation opérationnelle	€	63	59	54,50	55	54	58
Coût transitoire moyen de la fonction MCO navale par jour de disponibilité de la flotte	k€	68	69	58	64	59	73
Coût transitoire moyen de la fonction MCO aéronautique à l'heure de vol	€	11 890	11 936	12 090	12 090	12 200	12 090

Précisions méthodologiques

L'indicateur de coût du maintien en condition opérationnelle (MCO) est désormais analysé par milieu et au travers d'un ratio (dépenses / unité de mesure). Ces indicateurs visent à améliorer l'appréciation du rapport coût / efficacité du MCO des matériels pour satisfaire au besoin des forces.

Mode de calcul :

La méthode de calcul de ces indicateurs fait l'objet d'un modèle transitoire qui aura vocation à s'affiner et se compléter au fil des ans.

MCO terrestre :

Les données financières sont constituées des charges directes de la fonction MCO terrestre sur le programme 178. Les données relatives aux personnels sont issues des outils de description des organisations du ministère des armées (définition du périmètre), ainsi que des systèmes d'information de gestion des ressources humaines - SIRH - (effectifs en organisation). Leur valorisation s'effectue sur la base de coûts standards (mémento des coûts moyens titre 2 de la direction des affaires financières). Les données relatives aux activités techniques et opérationnelles correspondent au poste de dépenses « Entretien Programmé des Matériels du domaine terrestre » et aux charges de fonctionnement en lien avec le matériel terrestre rattachés au programme 178.

Enfin, la valeur du dénominateur correspond au nombre d'équipements nécessaires à l'engagement opérationnel calculé sur la base de la « quantité théorique totale » (DUO) de matériels inscrits au référentiel opérationnel commun par jours de préparation opérationnelle (données fournies par l'armée de terre).

Le traitement est exécuté à partir des restitutions de CHORUS directement déversées sur les services bénéficiaires relevant de la fonction MCO terrestre.

MCO naval :

Le sous-indicateur est calculé à partir de trois données sources :

- charges directes de la fonction MCO du milieu naval hors dissuasion sur le programme 178 : poste de dépenses « EPM Naval » (MM03) et dépenses des moyens militaires de soutien (essentiellement le SLM) afférentes au MCO naval incluses dans l'EAC (équipement d'accompagnement) « soutien des installations à terre » (MM06) ;
- données relatives aux rémunérations et charges sociales du personnel en charge du MCO issues des outils de description des organisations du ministère des armées (définition du périmètre), ainsi que des SIRH (effectifs en organisation). Leur valorisation s'effectue sur la base de coûts standards ;
- nombre de jours de disponibilité technique non pondérés.

MCO aéronautique :

Les données financières sont constituées des charges directes de la fonction MCO Aéronautique sur le programme 178. Les données relatives aux personnels sont issues des outils de description des organisations du ministère des armées (pour la définition du périmètre), ainsi que des SIRH (effectifs en organisation). Leur valorisation s'effectue sur la base de coûts standards (mémento des coûts moyens titre 2 de la DAF). Les données relatives aux activités techniques et opérationnelles correspondent au poste de dépenses « Entretien Programmé des Matériels du domaine aéronautique ». Au dénominateur, les données relatives aux heures de fonctionnement sont celles exploitées par la Direction de la Maintenance Aéronautique (DMAé), telles qu'elles lui sont fournies par les armées : l'heure de vol est l'unité de mesure la plus communément admise dans le milieu aéronautique.

Le traitement est exécuté à partir des restitutions de CHORUS directement déversées sur les services bénéficiaires relevant de la fonction MCO aéronautique.

Les travaux de fiabilisation de cet indicateur vont se poursuivre, afin d'en accroître la précision.

Source des données :

Les données proviennent de l'état-major des armées.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

MCO terrestre :

Le coût global du MCO est stable. Cet indicateur global reflète la disparité des évolutions de coût de chacun des parcs. Les données le composant n'ont pas connu d'évolutions majeures.

MCO naval :

Le coût de 2021 est corrigé à la hausse en raison d'un impact négatif de l'incendie de la Perle (coût, programmation), d'avaries importantes (patrouilleur de haute mer - PHM, patrouilleur de service public - PSP et chasseur de mine tripartite - CMT notamment), de corrections techniques et de l'intégration de surcoûts (MCO) OPEX.

La prévision 2022 (59 k€/j) est stable par rapport à la prévision initiale 2021 (58 k€/j), mais inférieure à la prévision actualisée 2021 (64 k€/j), hors surcoûts de nature opérationnelle et en considérant un nombre de jours de disponibilité stable entre 2021 et 2022 ».

Le coût par jour de disponibilité est affecté en 2023 par des arrêts techniques plus lourds, un arrêt technique du porte-avions et 3 arrêts techniques majeurs sur frégate type Lafayette (FLF) notamment.

MCO aéronautique :

La prévision du coût transitoire de la fonction MCO Aéronautique de l'année 2021 est stable.

La prévision 2022 et la cible 2023 prennent en compte l'évolution des flottes d'aéronefs, avec notamment la montée en puissance de flottes d'appareils de nouvelle génération (A400M et MRTT, notamment) et le retrait de service des plus anciennes (Alouette III et C160, notamment).

La maîtrise du coût à l'heure de vol dans la durée sur le périmètre du MCO Aéronautique est assurée par la nouvelle politique contractuelle basée sur des contrats globaux et pluriannuels mise en œuvre par la DMAé.

INDICATEUR

6.3 – Améliorer le soutien du combattant

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2022 Prévision	2023 Cible
Taux d'équipement	%	40	46	58	55	65	83

Préparation et emploi des forces

Programme n° 178 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

Précisions méthodologiques

Cet indicateur illustre la montée en puissance des nouveaux équipements de protection individuelle, c'est-à-dire les tenues NRBC (nucléaire – bactériologique – biologique – chimique), le gilet de combat dénommé structure modulaire balistique (SMB) et le gilet de combat dénommé structure modulaire balistique électronique (SMBE – évolution du SMB). Il vise à constater annuellement le respect de l'objectif sur le périmètre associé.

Mode de calcul :

Moyenne annuelle du taux d'équipement pondérée sur chaque composante, ce taux étant lui-même le ratio entre les livraisons réalisées et les livraisons programmées. Le taux affiché s'entend par rapport à une cible 100 % en 2023 pour les tenues NRBC et 100 % en 2025 pour les SMB.

Source des données:

Les données proviennent du service du commissariat des armées.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Le rythme des acquisitions se révèle plus lent que prévu en raison de contraintes industrielles (livraisons structures modulaires balistiques) et à la suite de l'évolution du cadencement de certaines commandes NRBC.

INDICATEUR transversal *

6.4 – Efficience bureautique

(du point de vue du contribuable)

* "Ratio d'efficience bureautique"

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2022 Prévision	2023 Cible
Ratio d'efficience bureautique	€/poste	1345,16	864	1 346	703	749	782
Nombre de postes bureautiques	Nombre de postes	18 190	151 236	18 190	198 481	198 547	204 236

Précisions méthodologiques

Source des données : DIRISI.

Mode de calcul :

Cet indicateur est composé de deux sous-indicateurs : le « ratio d'efficience bureautique » (REB) et le « nombre de postes bureautiques » (sous-indicateur de contexte). Pour ces deux sous-indicateurs, le périmètre est désormais celui du parc informatique global de l'Intradef suite à la reprise en régie par la DIRISI, en cours d'année 2020, du soutien bureautique de Balard, ce qui explique la division des coûts par deux par rapport à celui observé dans le PPP Balard, base du précédent calcul.

Le numérateur du « ratio d'efficience bureautique » comporte toutes les dépenses bureautiques et d'informatique opérationnelle effectuées, ou à effectuer, dans le périmètre du parc informatique de l'Intradef à compter de 2021. Il est calculé selon un périmètre de charges enregistrées en comptabilité générale grâce au logiciel CHORUS CAN.

Dans les deux cas, le dénominateur présente le nombre de postes bureautiques fonctionnels. Ce nombre est le minimum des ETPT et des postes physiques : nombre de postes bureautiques = Min (ETPT ; postes physiques).

Par convention, le nombre de postes physiques est la moyenne des postes physiques de l'année N-1 et de l'année N, d'après l'inventaire (gestion du parc) ou, à défaut, d'après les postes connectés. La somme des ETPT est arrondie au nombre entier supérieur.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

L'amélioration significative du ratio d'efficience bureautique et la hausse importante du nombre de postes bureautique à compter de 2020 sont corrélées et s'expliquent par la reprise en régie, par le ministère des armées, du soutien du parc bureautique du PPP Balard, auparavant géré par la société OPALE. La cible initialement fixée pour 2023 sera donc largement dépassée pour cette raison et a donc été révisée pour tenir compte du nouveau périmètre couvert par l'indicateur.

La prévision prend en compte un renouvellement annuel de 20% des postes et une légère augmentation du parc cumulée à une évolution de la composition du parc bureautique en faveur de postes portables plus coûteux, mais indispensables au travail en mobilité et au besoin de résilience.

Préparation et emploi des forces

Programme n° 178 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2022 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS DEMANDÉS

2022 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total pour 2022	FdC et AdP attendus en 2022
01 – Planification des moyens et conduite des opérations	274 835 140	319 563 712	174 032 399	0	768 431 251	34 500
01.10 – Emploi des forces	132 198 738	17 450 000	174 032 399	0	323 681 137	0
01.11 – Renseignement d'intérêt militaire	29 909 931	22 388 071	0	0	52 298 002	9 500
01.14 – Systèmes d'information et de communication	112 726 471	261 533 080	0	0	374 259 551	25 000
01.21 – Infrastructures SIC	0	18 192 561	0	0	18 192 561	0
02 – Préparation des forces terrestres	2 943 420 013	190 130 296	4 700 000	0	3 138 250 309	6 230 000
02.01 – Commandement et activités des forces terrestres	180 410 246	0	0	0	180 410 246	0
02.05 – Ressources humaines des forces terrestres	88 364 179	0	0	0	88 364 179	230 000
02.07 – Maintien en condition opérationnelle du matériel des forces terrestres	2 489 509 605	0	0	0	2 489 509 605	3 030 000
02.08 – Environnement opérationnel des forces terrestres	185 135 983	126 087 984	4 700 000	0	315 923 967	2 970 000
02.11 – Infrastructures terrestres	0	64 042 312	0	0	64 042 312	0
03 – Préparation des forces navales	3 665 048 297	384 756 109	0	1 245 000	4 051 049 406	15 000 000
03.01 – Commandement et activités des forces navales	294 950 682	0	0	0	294 950 682	2 500 000
03.05 – Ressources humaines des forces navales	61 487 684	7 078 000	0	1 245 000	69 810 684	2 000 000
03.07 – Maintien en condition opérationnelle du matériel des forces navales	3 186 323 076	135 003 000	0	0	3 321 326 076	8 200 000
03.08 – Environnement opérationnel des forces navales	122 286 855	5 960 000	0	0	128 246 855	2 300 000
03.11 – Infrastructures maritimes	0	236 715 109	0	0	236 715 109	0
04 – Préparation des forces aériennes	3 635 651 170	246 182 491	0	309 523	3 882 143 184	75 540 595
04.02 – Commandement et activités centralisées des forces aériennes	17 269 132	0	0	0	17 269 132	0
04.03 – Activités des forces aériennes	261 179 796	0	0	0	261 179 796	18 719 387
04.04 – Activités des forces aériennes stratégiques	59 959 844	0	0	0	59 959 844	0
04.05 – Ressources humaines des forces aériennes	127 789 289	0	0	309 523	128 098 812	211 617
04.06 – Entretien et équipements des forces aériennes	3 100 769 718	100 331 091	0	0	3 201 100 809	51 609 591
04.09 – Service industriel aéronautique (SIAé)	0	0	0	0	0	0
04.11 – Infrastructures aériennes	0	145 851 400	0	0	145 851 400	5 000 000
04.12 – Activités spatiales	68 683 391	0	0	0	68 683 391	0

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total pour 2022	FdC et AdP attendus en 2022
05 – Logistique et soutien interarmées	1 759 714 202	443 406 742	209 583	0	2 203 330 527	215 931 038
05.11 – Infrastructures de santé	0	14 783 470	0	0	14 783 470	0
05.80 – Fonction santé	203 692 838	40 829 487	209 583	0	244 731 908	184 498 651
05.82 – Soutien des forces par les bases de défense	742 106 200	163 516 981	0	0	905 623 181	10 563 579
05.83 – Soutiens complémentaires	129 245 756	0	0	0	129 245 756	0
05.84 – Service interarmées des munitions	10 842 105	2 444 285	0	0	13 286 390	200 000
05.85 – Service du commissariat aux armées	673 827 303	56 091 493	0	0	729 918 796	20 668 808
05.89 – Infrastructure des soutiens	0	165 741 026	0	0	165 741 026	0
06 – Surcoûts liés aux opérations extérieures	770 000 000	0	50 000 000	0	820 000 000	35 000 000
07 – Surcoûts liés aux opérations intérieures	30 000 000	0	0	0	30 000 000	0
Total	13 078 668 822	1 584 039 350	228 941 982	1 554 523	14 893 204 677	347 736 133

2022 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total pour 2022	FdC et AdP attendus en 2022
01 – Planification des moyens et conduite des opérations	263 112 696	306 368 373	171 936 700	0	741 417 769	34 500
01.10 – Emploi des forces	121 979 299	15 499 953	171 936 700	0	309 415 952	0
01.11 – Renseignement d'intérêt militaire	32 059 321	19 199 822	0	0	51 259 143	9 500
01.14 – Systèmes d'information et de communication	109 074 076	253 832 753	0	0	362 906 829	25 000
01.21 – Infrastructures SIC	0	17 835 845	0	0	17 835 845	0
02 – Préparation des forces terrestres	1 445 823 503	219 698 125	4 700 000	0	1 670 221 628	6 230 000
02.01 – Commandement et activités des forces terrestres	178 132 421	0	0	0	178 132 421	0
02.05 – Ressources humaines des forces terrestres	87 917 107	0	0	0	87 917 107	230 000
02.07 – Maintien en condition opérationnelle du matériel des forces terrestres	1 060 169 124	0	0	0	1 060 169 124	3 030 000
02.08 – Environnement opérationnel des forces terrestres	119 604 851	133 419 593	4 700 000	0	257 724 444	2 970 000
02.11 – Infrastructures terrestres	0	86 278 532	0	0	86 278 532	0
03 – Préparation des forces navales	2 441 072 080	400 898 519	0	1 245 000	2 843 215 599	15 000 000
03.01 – Commandement et activités des forces navales	306 280 005	0	0	0	306 280 005	2 500 000
03.05 – Ressources humaines des forces navales	60 084 210	7 078 000	0	1 245 000	68 407 210	2 000 000
03.07 – Maintien en condition opérationnelle du matériel des forces navales	1 957 082 968	143 881 000	0	0	2 100 963 968	8 200 000
03.08 – Environnement opérationnel des forces navales	117 624 897	5 960 000	0	0	123 584 897	2 300 000
03.11 – Infrastructures maritimes	0	243 979 519	0	0	243 979 519	0
04 – Préparation des forces aériennes	2 420 763 914	186 515 388	0	309 523	2 607 588 825	75 540 595
04.02 – Commandement et activités centralisées des forces aériennes	16 420 716	0	0	0	16 420 716	0

Préparation et emploi des forces

Programme n° 178 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total pour 2022	FdC et AdP attendus en 2022
04.03 – Activités des forces aériennes	266 512 745	0	0	0	266 512 745	18 719 387
04.04 – Activités des forces aériennes stratégiques	160 909 125	0	0	0	160 909 125	0
04.05 – Ressources humaines des forces aériennes	122 635 955	0	0	309 523	122 945 478	211 617
04.06 – Entretien et équipements des forces aériennes	1 826 164 402	91 587 578	0	0	1 917 751 980	51 609 591
04.09 – Service industriel aéronautique (SIAé)	0	0	0	0	0	0
04.11 – Infrastructures aériennes	0	94 927 810	0	0	94 927 810	5 000 000
04.12 – Activités spatiales	28 120 971	0	0	0	28 120 971	0
05 – Logistique et soutien interarmées	1 646 551 273	439 727 295	209 583	0	2 086 488 151	215 931 038
05.11 – Infrastructures de santé	0	51 447 021	0	0	51 447 021	0
05.80 – Fonction santé	111 612 882	39 522 249	209 583	0	151 344 714	184 498 651
05.82 – Soutien des forces par les bases de défense	779 306 080	160 310 766	0	0	939 616 846	10 563 579
05.83 – Soutiens complémentaires	126 711 526	0	0	0	126 711 526	0
05.84 – Service interarmées des munitions	12 179 514	2 396 358	0	0	14 575 872	200 000
05.85 – Service du commissariat aux armées	616 741 271	56 177 934	0	0	672 919 205	20 668 808
05.89 – Infrastructure des soutiens	0	129 872 967	0	0	129 872 967	0
06 – Surcoûts liés aux opérations extérieures	770 000 000	0	50 000 000	0	820 000 000	35 000 000
07 – Surcoûts liés aux opérations intérieures	30 000 000	0	0	0	30 000 000	0
Total	9 017 323 466	1 553 207 700	226 846 283	1 554 523	10 798 931 972	347 736 133

2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)

2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total pour 2021	FdC et AdP prévus en 2021
01 – Planification des moyens et conduite des opérations	258 038 438	305 596 794	168 076 834	0	731 712 066	24 000
01.10 – Emploi des forces	125 774 051	0	0	0	125 774 051	0
01.10 – Emploi des forces	0	17 450 000	0	0	17 450 000	0
01.10 – Emploi des forces	0	0	168 076 834	0	168 076 834	0
01.11 – Renseignement d'intérêt militaire	27 114 888	0	0	0	27 114 888	9 000
01.11 – Renseignement d'intérêt militaire	0	28 680 350	0	0	28 680 350	0
01.14 – Systèmes d'information et de communication	105 149 499	0	0	0	105 149 499	15 000
01.14 – Systèmes d'information et de communication	0	246 720 309	0	0	246 720 309	0
01.21 – Infrastructures SIC	0	12 746 135	0	0	12 746 135	0
02 – Préparation des forces terrestres	1 816 900 662	274 025 355	4 700 000	0	2 095 626 017	6 000 000
02.01 – Commandement et activités des forces terrestres	186 420 500	0	0	0	186 420 500	800 000
02.05 – Ressources humaines des forces terrestres	87 271 204	0	0	0	87 271 204	500 000
02.07 – Maintien en condition opérationnelle du matériel des forces terrestres	1 423 117 774	0	0	0	1 423 117 774	4 000 000
02.08 – Environnement opérationnel des forces terrestres	120 091 184	0	0	0	120 091 184	0
02.08 – Environnement opérationnel des forces terrestres	0	141 770 061	0	0	141 770 061	700 000
02.08 – Environnement opérationnel des forces terrestres	0	0	4 700 000	0	4 700 000	0
02.11 – Infrastructures terrestres	0	132 255 294	0	0	132 255 294	0
03 – Préparation des forces navales	3 422 931 775	352 133 413	0	1 245 717	3 776 310 905	15 000 000
03.01 – Commandement et activités des forces navales	362 660 329	0	0	0	362 660 329	3 200 000
03.05 – Ressources humaines des forces navales	59 129 725	0	0	0	59 129 725	2 000 000
03.05 – Ressources humaines des forces navales	0	6 657 058	0	0	6 657 058	0
03.05 – Ressources humaines des forces navales	0	0	0	1 245 717	1 245 717	0
03.07 – Maintien en condition opérationnelle du matériel des forces navales	2 873 197 739	0	0	0	2 873 197 739	7 500 000
03.07 – Maintien en condition opérationnelle du matériel des forces navales	0	109 051 754	0	0	109 051 754	0
03.08 – Environnement opérationnel des forces navales	127 943 982	0	0	0	127 943 982	2 300 000

Préparation et emploi des forces

Programme n° 178 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total pour 2021	FdC et AdP prévus en 2021
03.08 – Environnement opérationnel des forces navales	0	5 925 200	0	0	5 925 200	0
03.11 – Infrastructures maritimes	0	230 499 401	0	0	230 499 401	0
04 – Préparation des forces aériennes	8 815 006 883	191 187 983	0	309 523	9 006 504 389	48 376 980
04.02 – Commandement et activités centralisées des forces aériennes	20 571 199	0	0	0	20 571 199	0
04.03 – Activités des forces aériennes	262 503 945	0	0	0	262 503 945	18 083 182
04.04 – Activités des forces aériennes stratégiques	935 204 177	0	0	0	935 204 177	0
04.05 – Ressources humaines des forces aériennes	126 849 652	0	0	0	126 849 652	207 977
04.05 – Ressources humaines des forces aériennes	0	0	0	309 523	309 523	0
04.06 – Entretien et équipements des forces aériennes	7 443 642 181	0	0	0	7 443 642 181	30 085 821
04.06 – Entretien et équipements des forces aériennes	0	106 772 323	0	0	106 772 323	0
04.11 – Infrastructures aériennes	0	84 415 660	0	0	84 415 660	0
04.12 – Activités spatiales	26 235 729	0	0	0	26 235 729	0
05 – Logistique et soutien interarmées	1 958 230 977	601 515 251	438 762	0	2 560 184 990	211 049 003
05.11 – Infrastructures de santé	0	147 748 459	0	0	147 748 459	0
05.80 – Fonction santé	200 188 698	0	0	0	200 188 698	180 147 082
05.80 – Fonction santé	0	23 553 669	0	0	23 553 669	0
05.80 – Fonction santé	0	0	438 762	0	438 762	0
05.82 – Soutien des forces par les bases de défense	990 253 450	0	0	0	990 253 450	11 578 824
05.82 – Soutien des forces par les bases de défense	0	215 857 472	0	0	215 857 472	0
05.83 – Soutiens complémentaires	179 857 721	0	0	0	179 857 721	0
05.84 – Service interarmées des munitions	8 445 259	0	0	0	8 445 259	200 000
05.84 – Service interarmées des munitions	0	7 310 343	0	0	7 310 343	0
05.85 – Service du commissariat aux armées	579 485 849	0	0	0	579 485 849	19 123 097
05.85 – Service du commissariat aux armées	0	64 190 335	0	0	64 190 335	0
05.89 – Infrastructure des soutiens	0	142 854 973	0	0	142 854 973	0
06 – Surcoûts liés aux opérations extérieures	775 000 000	0	45 000 000	0	820 000 000	24 000 000
07 – Surcoûts liés aux opérations intérieures	30 000 000	0	0	0	30 000 000	0
Total	17 076 108 735	1 724 458 796	218 215 596	1 555 240	19 020 338 367	304 449 983

2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total pour 2021	FdC et AdP prévus en 2021
01 – Planification des moyens et conduite des opérations	253 706 307	266 867 254	166 202 778	0	686 776 339	24 000
01.10 – Emploi des forces	118 047 109	0	0	0	118 047 109	0
01.10 – Emploi des forces	0	13 790 000	0	0	13 790 000	0
01.10 – Emploi des forces	0	0	166 202 778	0	166 202 778	0

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total pour 2021	FdC et AdP prévus en 2021
01.11 – Renseignement d'intérêt militaire	34 463 808	0	0	0	34 463 808	9 000
01.11 – Renseignement d'intérêt militaire	0	20 237 406	0	0	20 237 406	0
01.14 – Systèmes d'information et de communication	101 195 390	0	0	0	101 195 390	15 000
01.14 – Systèmes d'information et de communication	0	220 343 637	0	0	220 343 637	0
01.21 – Infrastructures SIC	0	12 496 211	0	0	12 496 211	0
02 – Préparation des forces terrestres	1 326 371 859	206 780 857	4 700 000	0	1 537 852 716	6 000 000
02.01 – Commandement et activités des forces terrestres	181 236 074	0	0	0	181 236 074	800 000
02.05 – Ressources humaines des forces terrestres	86 479 498	0	0	0	86 479 498	500 000
02.07 – Maintien en condition opérationnelle du matériel des forces terrestres	954 724 878	0	0	0	954 724 878	4 000 000
02.08 – Environnement opérationnel des forces terrestres	103 931 409	0	0	0	103 931 409	0
02.08 – Environnement opérationnel des forces terrestres	0	138 990 256	0	0	138 990 256	700 000
02.08 – Environnement opérationnel des forces terrestres	0	0	4 700 000	0	4 700 000	0
02.11 – Infrastructures terrestres	0	67 790 601	0	0	67 790 601	0
03 – Préparation des forces navales	2 278 431 659	330 160 658	0	1 245 717	2 609 838 034	15 000 000
03.01 – Commandement et activités des forces navales	318 120 758	0	0	0	318 120 758	3 200 000
03.05 – Ressources humaines des forces navales	57 746 098	0	0	0	57 746 098	2 000 000
03.05 – Ressources humaines des forces navales	0	6 527 058	0	0	6 527 058	0
03.05 – Ressources humaines des forces navales	0	0	0	1 245 717	1 245 717	0
03.07 – Maintien en condition opérationnelle du matériel des forces navales	1 816 369 042	0	0	0	1 816 369 042	7 500 000
03.07 – Maintien en condition opérationnelle du matériel des forces navales	0	139 112 827	0	0	139 112 827	0
03.08 – Environnement opérationnel des forces navales	86 195 761	0	0	0	86 195 761	2 300 000
03.08 – Environnement opérationnel des forces navales	0	5 615 200	0	0	5 615 200	0
03.11 – Infrastructures maritimes	0	178 905 573	0	0	178 905 573	0
04 – Préparation des forces aériennes	2 270 929 228	187 052 115	0	309 523	2 458 290 866	48 376 980
04.02 – Commandement et activités centralisées des forces aériennes	20 167 842	0	0	0	20 167 842	0
04.03 – Activités des forces aériennes	260 710 018	0	0	0	260 710 018	18 083 182
04.04 – Activités des forces aériennes stratégiques	158 754 533	0	0	0	158 754 533	0
04.05 – Ressources humaines des forces aériennes	125 481 679	0	0	0	125 481 679	207 977
04.05 – Ressources humaines des forces aériennes	0	0	0	309 523	309 523	0
04.06 – Entretien et équipements des forces aériennes	1 680 093 853	0	0	0	1 680 093 853	30 085 821
04.06 – Entretien et équipements des forces aériennes	0	104 243 900	0	0	104 243 900	0
04.11 – Infrastructures aériennes	0	82 808 215	0	0	82 808 215	0
04.12 – Activités spatiales	25 721 303	0	0	0	25 721 303	0

Préparation et emploi des forces

Programme n° 178 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total pour 2021	FdC et AdP prévus en 2021
05 – Logistique et soutien interarmées	1 661 717 699	532 342 307	438 762	0	2 194 498 768	211 049 003
05.11 – Infrastructures de santé	0	48 251 041	0	0	48 251 041	0
05.80 – Fonction santé	119 803 052	0	0	0	119 803 052	180 147 082
05.80 – Fonction santé	0	9 781 391	0	0	9 781 391	0
05.80 – Fonction santé	0	0	438 762	0	438 762	0
05.82 – Soutien des forces par les bases de défense	787 191 165	0	0	0	787 191 165	11 578 824
05.82 – Soutien des forces par les bases de défense	0	212 442 769	0	0	212 442 769	0
05.83 – Soutiens complémentaires	141 625 216	0	0	0	141 625 216	0
05.84 – Service interarmées des munitions	8 332 167	0	0	0	8 332 167	200 000
05.84 – Service interarmées des munitions	0	8 389 011	0	0	8 389 011	0
05.85 – Service du commissariat aux armées	604 766 099	0	0	0	604 766 099	19 123 097
05.85 – Service du commissariat aux armées	0	65 144 829	0	0	65 144 829	0
05.89 – Infrastructure des soutiens	0	188 333 266	0	0	188 333 266	0
06 – Surcoûts liés aux opérations extérieures	775 000 000	0	45 000 000	0	820 000 000	24 000 000
07 – Surcoûts liés aux opérations intérieures	30 000 000	0	0	0	30 000 000	0
Total	8 596 156 752	1 523 203 191	216 341 540	1 555 240	10 337 256 723	304 449 983

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE

Titre ou catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2021	Demandées pour 2022	FdC et AdP attendus en 2022	Ouverts en LFI pour 2021	Demandés pour 2022	FdC et AdP attendus en 2022
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	17 076 108 735	13 078 668 822	300 149 784	8 596 156 752	9 017 323 466	300 149 784
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	17 016 752 439	13 019 658 141	300 149 784	8 536 800 456	8 958 312 785	300 149 784
Subventions pour charges de service public	59 356 296	59 010 681	0	59 356 296	59 010 681	0
Titre 5 – Dépenses d'investissement	1 724 458 796	1 584 039 350	12 586 349	1 523 203 191	1 553 207 700	12 586 349
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	1 714 772 296	1 576 576 660	12 586 349	1 513 861 191	1 550 922 007	12 586 349
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	9 686 500	7 462 690	0	9 342 000	2 285 693	0
Titre 6 – Dépenses d'intervention	218 215 596	228 941 982	35 000 000	216 341 540	226 846 283	35 000 000
Transferts aux ménages	213 515 596	174 032 399	35 000 000	211 641 540	171 936 700	35 000 000
Transferts aux entreprises	0	209 583	0	0	209 583	0
Transferts aux autres collectivités	4 700 000	54 700 000	0	4 700 000	54 700 000	0
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	1 555 240	1 554 523	0	1 555 240	1 554 523	0
Dotations en fonds propres	1 555 240	1 554 523	0	1 555 240	1 554 523	0
Total	19 020 338 367	14 893 204 677	347 736 133	10 337 256 723	10 798 931 972	347 736 133

Préparation et emploi des forces

Programme n° 178 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

ÉVALUATION DES DÉPENSES FISCALES

Avertissement

Le niveau de fiabilité des chiffrages de dépenses fiscales dépend de la disponibilité des données nécessaires à la reconstitution de l'impôt qui serait dû en l'absence des dépenses fiscales considérées. Par ailleurs, les chiffrages des dépenses fiscales ne peuvent intégrer ni les modifications des comportements fiscaux des contribuables qu'elles induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales.

Les chiffrages présentés pour 2022 ont été réalisés sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2022. L'impact des dispositions fiscales de ce dernier sur les recettes 2022 est, pour sa part, présenté dans les tomes I et II de l'annexe « Évaluation des Voies et Moyens ».

Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier.

« ε » : coût inférieur à 0,5 million d'euros ; « - » : dépense fiscale supprimée ou non encore créée ; « nc » : non chiffrable.

Le « Coût total des dépenses fiscales » constitue une somme de dépenses fiscales dont les niveaux de fiabilité peuvent ne pas être identiques (cf. caractéristique « Fiabilité » indiquée pour chaque dépense fiscale). Il ne prend pas en compte les dispositifs inférieurs à 0,5 million d'euros (« ε »). Par ailleurs, afin d'assurer une comparabilité d'une année sur l'autre, lorsqu'une dépense fiscale est non chiffrable («nc») en 2022, le montant pris en compte dans le total 2022 correspond au dernier chiffrage connu (montant 2021 ou 2020); si aucun montant n'est connu, la valeur nulle est retenue dans le total. La portée du total s'avère toutefois limitée en raison des interactions éventuelles entre dépenses fiscales. Il n'est donc indiqué qu'à titre d'ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme.

DÉPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (2)

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffrage 2020	Chiffrage 2021	Chiffrage 2022
120127	<p>Exonération des indemnités versées aux réservistes en période d'instruction, aux personnes accomplissant un service civique ou une autre forme de volontariat</p> <p>Traitements, salaires, pensions et rentes viagères</p> <p><i>Bénéficiaires 2020 : (nombre non déterminé) Menages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 2000 - Dernière modification : 2010 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 81-17°, DM</i></p>	88	75	74
120144	<p>Exonération de l'impôt sur le revenu des indemnités versées aux militaires au titre de leur participation aux opérations visant à la défense de la souveraineté de la France et à la préservation de l'intégrité de son territoire, engagées ou renforcées à la suite des attentats commis sur le territoire national en 2015</p> <p>Traitements, salaires, pensions et rentes viagères</p> <p><i>Bénéficiaires 2020 : 258261 Menages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2016 - Dernière modification : 2016 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 81 - 23° bis</i></p>	29	26	32
Total		117	101	106

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

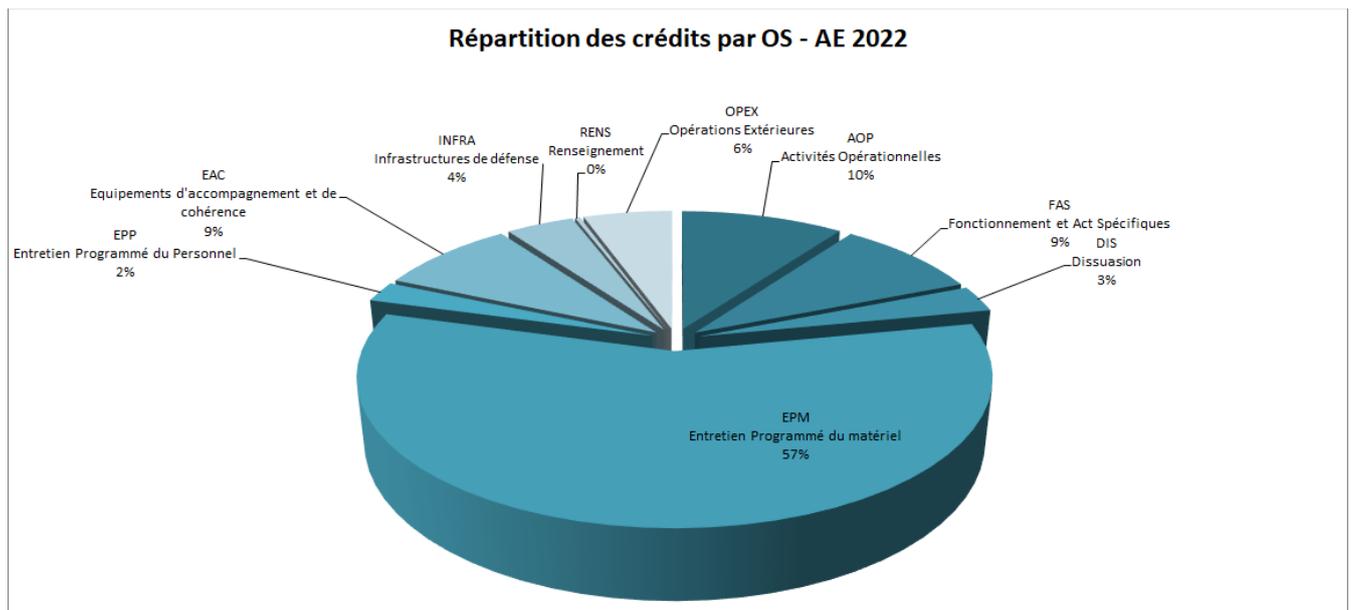
ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

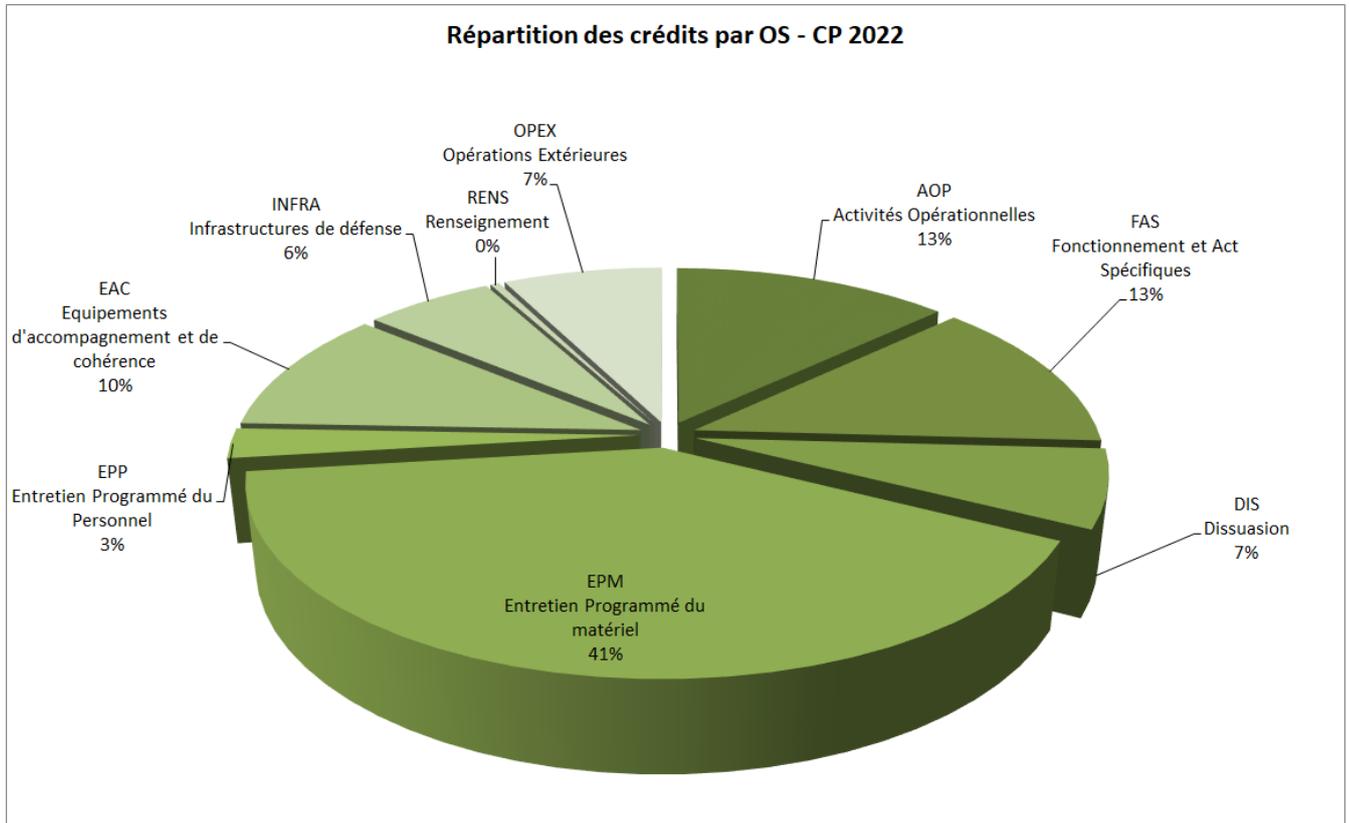
Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 – Planification des moyens et conduite des opérations	0	768 431 251	768 431 251	0	741 417 769	741 417 769
01.10 – Emploi des forces	0	323 681 137	323 681 137	0	309 415 952	309 415 952
01.11 – Renseignement d'intérêt militaire	0	52 298 002	52 298 002	0	51 259 143	51 259 143
01.14 – Systèmes d'information et de communication	0	374 259 551	374 259 551	0	362 906 829	362 906 829
01.21 – Infrastructures SIC	0	18 192 561	18 192 561	0	17 835 845	17 835 845
02 – Préparation des forces terrestres	0	3 138 250 309	3 138 250 309	0	1 670 221 628	1 670 221 628
02.01 – Commandement et activités des forces terrestres	0	180 410 246	180 410 246	0	178 132 421	178 132 421
02.05 – Ressources humaines des forces terrestres	0	88 364 179	88 364 179	0	87 917 107	87 917 107
02.07 – Maintien en condition opérationnelle du matériel des forces terrestres	0	2 489 509 605	2 489 509 605	0	1 060 169 124	1 060 169 124
02.08 – Environnement opérationnel des forces terrestres	0	315 923 967	315 923 967	0	257 724 444	257 724 444
02.11 – Infrastructures terrestres	0	64 042 312	64 042 312	0	86 278 532	86 278 532
03 – Préparation des forces navales	0	4 051 049 406	4 051 049 406	0	2 843 215 599	2 843 215 599
03.01 – Commandement et activités des forces navales	0	294 950 682	294 950 682	0	306 280 005	306 280 005
03.05 – Ressources humaines des forces navales	0	69 810 684	69 810 684	0	68 407 210	68 407 210
03.07 – Maintien en condition opérationnelle du matériel des forces navales	0	3 321 326 076	3 321 326 076	0	2 100 963 968	2 100 963 968
03.08 – Environnement opérationnel des forces navales	0	128 246 855	128 246 855	0	123 584 897	123 584 897
03.11 – Infrastructures maritimes	0	236 715 109	236 715 109	0	243 979 519	243 979 519
04 – Préparation des forces aériennes	0	3 882 143 184	3 882 143 184	0	2 607 588 825	2 607 588 825
04.02 – Commandement et activités centralisées des forces aériennes	0	17 269 132	17 269 132	0	16 420 716	16 420 716
04.03 – Activités des forces aériennes	0	261 179 796	261 179 796	0	266 512 745	266 512 745
04.04 – Activités des forces aériennes stratégiques	0	59 959 844	59 959 844	0	160 909 125	160 909 125
04.05 – Ressources humaines des forces aériennes	0	128 098 812	128 098 812	0	122 945 478	122 945 478
04.06 – Entretien et équipements des forces aériennes	0	3 201 100 809	3 201 100 809	0	1 917 751 980	1 917 751 980
04.09 – Service industriel aéronautique (SIAé)	0	0	0	0	0	0
04.11 – Infrastructures aériennes	0	145 851 400	145 851 400	0	94 927 810	94 927 810
04.12 – Activités spatiales	0	68 683 391	68 683 391	0	28 120 971	28 120 971

Préparation et emploi des forces

Programme n° 178 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
05 – Logistique et soutien interarmées	0	2 203 330 527	2 203 330 527	0	2 086 488 151	2 086 488 151
05.11 – Infrastructures de santé	0	14 783 470	14 783 470	0	51 447 021	51 447 021
05.80 – Fonction santé	0	244 731 908	244 731 908	0	151 344 714	151 344 714
05.82 – Soutien des forces par les bases de défense	0	905 623 181	905 623 181	0	939 616 846	939 616 846
05.83 – Soutiens complémentaires	0	129 245 756	129 245 756	0	126 711 526	126 711 526
05.84 – Service interarmées des munitions	0	13 286 390	13 286 390	0	14 575 872	14 575 872
05.85 – Service du commissariat aux armées	0	729 918 796	729 918 796	0	672 919 205	672 919 205
05.89 – Infrastructure des soutiens	0	165 741 026	165 741 026	0	129 872 967	129 872 967
06 – Surcoûts liés aux opérations extérieures	0	820 000 000	820 000 000	0	820 000 000	820 000 000
07 – Surcoûts liés aux opérations intérieures	0	30 000 000	30 000 000	0	30 000 000	30 000 000
Total	0	14 893 204 677	14 893 204 677	0	10 798 931 972	10 798 931 972





SYNTHÈSE - RÉPARTITION DES CRÉDITS PAR OS ET PAR TITRE (EN M€)

TBF1t Opérations stratégiques	Répartition des crédits par OS - AE 2022					Répartition des crédits par OS - CP 2022				
	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total
AOP Activités Opérationnelles	1 498,37	1,89	-	-	1 500,26	1 420,08	1,86	-	-	1 421,94
FAS Fonctionnement et Act Spécifiques	1 231,56	0,12	107,69	0,31	1 339,68	1 306,43	0,12	105,60	0,31	1 412,45
DIS Dissuasion	225,98	214,08	-	-	440,06	556,40	164,10	-	-	720,50
EPM Entretien Programmé du matériel	8 533,43	52,27	-	-	8 585,69	4 392,61	55,55	-	-	4 448,17
EPP Entretien Programmé du Personnel	305,82	34,46	-	-	340,28	242,32	35,01	-	-	277,33
EAC Equipements d'accompagnement et de cohérence	563,75	631,86	71,25	1,25	1 268,10	457,47	616,19	71,25	1,25	1 146,15
INFRA Infrastructures de défense	-	626,97	-	-	626,97	-	661,18	-	-	661,18
RENS Renseignement	24,25	22,39	-	-	46,64	26,51	19,20	-	-	45,71
OPEX Opérations Extérieures	770,00	-	50,00	-	820,00	770,00	-	50,00	-	820,00

Préparation et emploi des forces

Programme n° 178 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

MISSINT	30,00	-	-	-	30,00	30,00	-	-	-	30,00
Total	13 183,17	1 584,04	228,94	1,55	14 997,70	9 201,82	1 553,21	226,85	1,55	10 983,43

Nota :

Le tableau de synthèse ci-dessus tient compte des attributions de produits du service de santé des armées. En revanche, il n'intègre pas les autorisations d'engagements supplémentaires accordées au service pour lui permettre d'amorcer, dès le début de gestion, des opérations qui ont vocation à être couvertes ultérieurement par des attributions de produits.

ECHÉANCIER DES PAIEMENTS ASSOCIÉS AUX ENGAGEMENTS PAR OPÉRATION STRATÉGIQUE (EN M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Engagements			Paiements					Total
	RàP à fin 2020	Eng 2021	Eng 2022	2021	2022	2023	2024	>2024	
AOP	225,98	-	-	196,53	24,55	4,69	-	0,20	225,98
	-	1 670,71	-	1 272,45	209,38	40,79	24,00	124,10	1 670,71
	-	-	1 535,74	-	1 227,68	308,05	-	-	1 535,74
FAS	1 098,81	-	-	636,70	250,46	83,44	18,31	109,90	1 098,81
	-	1 663,11	-	912,82	396,66	157,82	148,59	47,23	1 663,11
	-	-	1 357,53	-	798,79	558,56	0,18	-	1 357,53
DIS	1 529,17	-	-	495,08	290,82	308,05	180,22	255,00	1 529,17
	-	1 293,08	-	145,31	217,11	108,30	90,70	731,66	1 293,08
	-	-	437,06	-	212,56	121,39	45,90	57,21	437,06
EPM	11 328,19	-	-	3 373,42	1 937,41	1 527,45	1 158,58	3 331,33	11 328,19
	-	14 763,43	-	1 577,52	1 975,90	1 812,88	1 612,44	7 784,69	14 763,43
	-	-	8 732,83	-	598,00	1 283,32	1 417,76	5 433,75	8 732,83
EPP	215,74	-	-	163,70	52,04	-	-	-	215,74
	-	315,46	-	156,87	158,59	-	-	-	315,46
	-	-	340,87	-	67,28	273,59	-	-	340,87
EAC	1 013,61	-	-	597,21	266,03	83,54	36,95	29,89	1 013,61
	-	1 200,09	-	572,34	499,87	92,06	14,20	21,62	1 200,09
	-	-	1 275,30	-	399,45	511,40	214,74	149,70	1 275,30
INFRA	915,69	-	-	503,27	217,54	133,53	44,92	16,43	915,69
	-	715,99	-	254,72	300,98	98,82	38,05	23,42	715,99
	-	-	801,18	-	147,65	351,59	182,47	119,47	801,18
RENS	42,75	-	-	29,68	11,77	1,30	-	-	42,75
	-	47,88	-	19,66	26,24	1,98	-	-	47,88
	-	-	46,64	-	7,70	25,18	13,76	-	46,64
OPEX	12,95	-	-	12,95	-	-	-	-	12,95
	-	482,87	-	470,38	12,49	-	-	-	482,87
	-	-	855,00	-	842,51	12,49	-	-	855,00
MISSINT	0,89	-	-	0,89	-	-	-	-	0,89
	-	29,56	-	28,67	0,89	-	-	-	29,56
	-	-	30,00	-	29,11	0,89	-	-	30,00
Total	16 383,79	22 182,20	15 412,15	11 420,19	11 179,48	7 901,11	5 241,76	18 235,61	53 978,14

TABLEAU DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT SUR TF (EN M€)

TBF2

AEANE fin 2021

AE affectées 2022

Total AE

Engagement 2022

Opérations stratégiques				
EAC	-	-	-	-
EPM	225,13	-	225,13	85,00
INFRA	369,38	-	369,38	169,21
DIS	2,82	4,00	6,82	1,00
Total	597,33	4,00	601,33	255,21

TABLEAU DES FONDS DE CONCOURS (FDC) ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS (ADP)

TBF1n OS	Prévisions crédits 2022 (AE=CP)
AOP	175 095 882
FAS	58 604 181
EPM	62 139 591
EPP	585 130
EAC	11 311 349
INFRA	5 000 000
OPEX	35 000 000
Total	347 736 133

ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DU PROGRAMME

TRANSFERTS EN CRÉDITS

	Prog Source / Cible	T2 Hors Cas pensions	T2 CAS pensions	Total T2	AE Hors T2	CP Hors T2	Total AE	Total CP
Transferts entrants					+182 867	+182 867	+182 867	+182 867
Transfert vers opérateur (Ecole Navale)	212 ►				+119 186	+119 186	+119 186	+119 186
Ecole de l'air - Reliquat des crédits des ETP transférés au PLF 2021	212 ►				+63 681	+63 681	+63 681	+63 681
Transferts sortants					-490 000	-490 000	-490 000	-490 000
Frais d'expertise médicale supportés par la DAJ	► 212				-490 000	-490 000	-490 000	-490 000

TRANSFERTS EN ETPT

	Prog Source / Cible	ETPT ministériels	ETPT hors État
Transferts entrants			+2,00
Transfert vers opérateur (Ecole Navale)	212 ►		+2,00
Transferts sortants			

Préparation et emploi des forces

Programme n° 178 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

MESURES DE PÉRIMÈTRE

	<i>T2 Hors Cas pensions</i>	<i>T2 CAS pensions</i>	Total T2	AE Hors T2	CP Hors T2	Total AE	Total CP
Mesures entrantes							
Clarification de la répartition des compétences entre l'État et des tiers (administrations de sécurité sociale et opérateurs, notamment) - Compensation de la TVA - Externalisation restauration/hébergement/logement				+1 010 000	+1 010 000	+1 010 000	+1 010 000
Mesures sortantes							

DÉPENSES PLURIANNUELLES

CONTRATS DE PROJETS ÉTAT-RÉGION (CPER)

Génération CPER 2015-2020

Action / Opérateur	Rappel du montant contractualisé	Consommation au 31/12/2021		Prévision 2022		2023 et après
		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	CP sur engagements à couvrir

Génération CPER 2021-2027

Action / Opérateur	Rappel du montant contractualisé	Consommation au 31/12/2021		Prévision 2022		2023 et après
		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	CP sur engagements à couvrir
Ecole navale	1 560 000	329 000	229 000	590 000	690 000	641 000
Total	1 560 000	329 000	229 000	590 000	690 000	641 000

Total des crédits de paiement pour ce programme

Génération	CP demandés pour 2022	CP sur engagements à couvrir après 2022
Génération CPER 2021-2027	690 000	641 000
Total toutes générations	690 000	641 000

Le Ministère des armées est financièrement partie prenante aux CPER de la région Bretagne au titre du volet "enseignement supérieur-recherche-innovation".

S'agissant de l'opérateur École navale, le programme 178 participe à hauteur de 1,56 M€ au CPER de l'École navale au profit de projets de recherche scientifique. A titre d'exemple, les crédits permettent notamment à l'École navale de cofinancer à hauteur de 0,19 M€ le projet SpaceTechDroneTECH, qui vise à consolider la recherche et l'innovation dans le domaine des petits satellites, des drones et des applications qui peuvent en découler au travers du déploiement d'infrastructures dédiées.

ÉCHÉANCIER DES CRÉDITS DE PAIEMENT (HORS TITRE 2)

Préparation et emploi des forces

Programme n° 178 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2021

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2020 (RAP 2020)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2020 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2020	AE (LFI + LFRs) 2021 + reports 2020 vers 2021 + prévision de FdC et AdP	CP (LFI + LFRs) 2021 + reports 2020 vers 2021 + prévision de FdC et AdP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2021
16 985 299 091	0	24 175 099 071	10 651 447 429	27 145 807 016

ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

AE	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP au-delà de 2024
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2021	CP demandés sur AE antérieures à 2022 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2023 sur AE antérieures à 2022	Estimation des CP 2024 sur AE antérieures à 2022	Estimation des CP au-delà de 2024 sur AE antérieures à 2022
27 145 807 016	6 848 728 022 0	4 454 648 084	3 366 952 564	12 475 478 346
AE nouvelles pour 2022 AE PLF AE FdC et AdP	CP demandés sur AE nouvelles en 2022 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2023 sur AE nouvelles en 2022	Estimation des CP 2024 sur AE nouvelles en 2022	Estimation des CP au-delà de 2024 sur AE nouvelles en 2022
14 893 204 677 347 736 133	3 950 203 950 347 736 133	3 446 462 234	1 874 804 775	5 621 733 718
Totaux	11 146 668 105	7 901 110 318	5 241 757 339	18 097 212 064

CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENT SUR AE 2022

CP 2022 demandés sur AE nouvelles en 2022 / AE 2022	CP 2023 sur AE nouvelles en 2022 / AE 2022	CP 2024 sur AE nouvelles en 2022 / AE 2022	CP au-delà de 2024 sur AE nouvelles en 2022 / AE 2022
28,20 %	22,61 %	12,30 %	36,89 %

PROGRAMME 178 : RÉFÉRENTIEL DE DESCRIPTION DE LA JP€

AGRÉGAT FONCTIONNEMENT		
ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE	AOP	L'OS AOP REGROUPE LES CRÉDITS DÉDIÉS AU FINANCEMENT DES ACTIVITÉS D'ENTRAÎNEMENT, DE PRÉPARATION OPÉRATIONNELLE.
FONCTIONNEMENT ET ACTIVITÉS STRATEGIQUES	FAS	L'OS FAS REGROUPE LES CRÉDITS LIÉS AU FONCTIONNEMENT DES ARMÉES DIRECTIONS ET SERVICES. ELLE INCLUT ÉGALEMENT LES SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC ALLOUÉES AUX OPÉRATEURS DU P178.
OPERATIONS EXTERIEURES	OPEX	CETTE OS FINANCE LES DÉPENSES DIRECTEMENT SUPPORTÉES PAR LE BOP OPEX-MISSINT POUR LES OPÉRATIONS EXTÉRIEURES.
MISSIONS INTÉRIEURES	MISSINT	CETTE OS FINANCE LES DÉPENSES DIRECTEMENT SUPPORTÉES PAR LE BOP OPEX-MISSINT POUR LES MISSIONS INTÉRIEURES.
AGRÉGAT ÉQUIPEMENT		
ENTRETIEN PROGRAMMÉ DU MATÉRIEL	EPM	LES CRÉDITS D'ENTRETIEN PROGRAMMÉ DU MATÉRIEL PERMETTENT DE FINANCER LES CONTRATS DE SOUTIEN DES ÉQUIPEMENTS TERRESTRES, NAVALS ET AÉRIENS.

DISSUASION	DIS	CETTE OS COUVRE LES DÉPENSES DESTINÉES AU MAINTIEN EN CONDITION OPÉRATIONNELLE DES ÉQUIPEMENTS DE LA FORCE OCÉANIQUE STRATÉGIQUE ET DES FORCES AÉRIENNES STRATÉGIQUES, AINSI QUE L'ENTRETIEN DES INFRASTRUCTURES DE DISSUASION.
ENTRETIEN PROGRAMME DU PERSONNEL	EPP	L'OS EPP COUVRE LES DÉPENSES RELATIVES À L'HABILLEMENT DU PERSONNEL MILITAIRE AINSI QU'À LA MAINTENANCE DU MATÉRIEL RE RESTAURATION COLLECTIVE.
EQUIPEMENT D'ACCOMPAGNEMENT ET DE COHÉRENCE	EAC	CETTE OS PERMET DE FINANCER LE RECOMPLÈTEMENT DES STOCKS DE MUNITIONS AINSI QUE L'ACQUISITION DE PETITS ÉQUIPEMENTS.
INFRASTRUCTURE	INFRA	LES CRÉDITS DE CETTE OS FINANCENT LA MAINTENANCE DES INFRASTRUCTURES DES ARMÉES, DIRECTIONS ET SERVICES.
RENSEIGNEMENT	RENS	LES CRÉDITS DE CETTE OS SONT DESTINÉS À FINANCER L'ACQUISITION ET L'ENTRETIEN DES MATÉRIELS SPÉCIFIQUES POUR LE RENSEIGNEMENT D'INTÉRÊT MILITAIRE.

Préparation et emploi des forces

Programme n° 178 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION 5,2 %**01 – Planification des moyens et conduite des opérations**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	768 431 251	768 431 251	34 500
Crédits de paiement	0	741 417 769	741 417 769	34 500

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	274 835 140	263 112 696
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	274 835 140	263 112 696
Dépenses d'investissement	319 563 712	306 368 373
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	312 101 022	304 082 680
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	7 462 690	2 285 693
Dépenses d'intervention	174 032 399	171 936 700
Transferts aux ménages	174 032 399	171 936 700
Total	768 431 251	741 417 769

Sous-action**01.10 – Emploi des forces**

CONTENU DE LA SOUS-ACTION

a. Besoins opérationnels

La sous-action 10 « Emploi des forces » rassemble les crédits de l'état-major des armées (EMA) et des organismes et états-majors interarmées (OIA et EMIA) qui lui sont rattachés. Ces crédits financent les missions suivantes :

- préparer et conduire les opérations militaires à l'échelon central, dans un cadre national ou multinational ;
- définir et suivre certains programmes d'équipements interarmées ;
- concevoir l'organisation générale des forces en métropole, outre-mer et à l'étranger, l'organisation interarmées et l'organisation territoriale interarmées de défense ;
- conduire une réflexion prospective permanente sur les choix capacitaires des armées ;
- programmer les exercices à l'échelon central au profit des forces armées, organiser et financer des exercices interarmées de niveau opératif et multinational ;
- préparer et conduire les opérations militaires au niveau déconcentré, dans un cadre national ou multinational ;

- anticiper, prévenir et piloter les situations de crise ;
- piloter et coordonner l'ensemble des activités de cybersécurité et de stratégie militaire d'influence du ministère des armées ;
- participer aux commandements intégrés de l'OTAN et de l'UE ainsi qu'au financement de leurs exercices interarmées et de leurs investissements capacitaires ;
- promouvoir la coopération militaire avec les pays partenaires de la France ;
- piloter la performance et les crédits du programme 178 et du domaine interarmées ;
- inspecter les forces armées et le matériel d'armement ;
- veiller à la mise en œuvre des accords de maîtrise des armements et des accords de désarmement ;
- assurer la formation supérieure des cadres militaires et conduire la recherche stratégique des armées ;
- conduire et financer des actions sur l'environnement, en dehors de celles conduites par l'action 6 ;
- financer les équipements mineurs des organismes et états-majors interarmées ;
- assurer le transport stratégique au profit de l'EMA, des armées, des services interarmées, à destination des forces de présence et de souveraineté, hors opérations extérieures, ou pour les besoins de la préparation opérationnelle.

b. Activités principales des forces prévues en 2022

Activités internationales :

- emploi des forces, transport stratégique, planification et conduite des opérations impliquant les forces armées dans le monde ;
- activités d'entraînement interalliées ou régionales ;
- participation permanente à la structure militaire intégrée de l'OTAN ;
- coopération militaire internationale ;
- visites et échanges dans le cadre du rayonnement international ;
- cessions de matériels militaires et actions de coopération capacitaire au profit de forces alliées ;
- missions permanentes de prévention des crises et intensification des actions de coopération régionale à l'étranger pour les forces de présence et de souveraineté ;
- préparation et conduite des opérations de lutte contre le terrorisme, de recherche de renseignement et de protection des ressortissants français.

Activités nationales :

- emploi des forces, transport stratégique, commandement des opérations militaires et commandement organique des organismes interarmées ;
- cybersécurité (emploi des forces, entraînement, formation) ;
- coordination de l'action du ministère des armées avec celle des autres ministères notamment dans le cadre de l'opération « Sentinelle » ;
- définition des concepts et doctrines d'emploi des forces dans un contexte interarmées ;
- protection des intérêts français outre-mer (territoire, population, économie, etc.) par les forces de souveraineté ;
- organisation d'exercices interarmées et mise en œuvre du commandement interarmées de théâtre pour les opérations nationales ;
- enseignement militaire supérieur de deuxième degré (école de guerre) et de troisième degré (centre des hautes études militaires).

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

Le PLF 2022 s'inscrit dans les orientations de la loi de programmation militaire 2019-2025 en faisant porter les priorités sur le financement des organisations internationales.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DEPENSES DE L'AGREGAT FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement des programmes de la mission défense sont réparties entre deux opérations stratégiques : activités opérationnelles (AOP) et fonctionnement et activités spécifiques (FAS), dont le contenu est développé ci-dessous.

1. Description :

Les crédits d'AOP de la sous-action 10 financent principalement les dépenses de préparation et d'emploi, hors opérations extérieures et missions intérieures, des organismes interarmées et des postes permanents à l'étranger (PPE), ainsi que les actions de coopération régionale des forces de présence et de souveraineté.

Les crédits de FAS de la sous-action 10 financent les contributions de la France au fonctionnement de l'OTAN (structures de commandement intégré et agences), hors opérations extérieures, certaines subventions versées à l'UE, la communication et les relations publiques des organismes interarmées et des postes permanents à l'étranger opérationnels et les formations réalisées par la DEMS ou effectuées au profit des personnels de l'EMA et des OIA.

2. Aspects financiers :

Tableau des autorisations d'engagement et des crédits de paiement (en €)

TBF1r OS	OB	Prévisions de crédits 2022	
		AE	CP
AOP	Activités et entraînement des forces	13 927 400	13 227 400
	Déplacements et transports	52 628 166	52 023 155
Sous-total AOP		66 555 566	65 250 555
FAS	Relations bilatérales et Etats-majors interalliés	105 382 923	103 287 224
	Communication et relations publiques	2 040 000	2 040 000
	Prestations intellectuelles	1 000 000	1 000 000
	Soutien des ressources humaines	2 268 172	2 118 099
Sous-total FAS		110 691 095	108 445 323
Total Agrégat fonctionnement		177 246 661	173 695 878

3. Commentaires

Les crédits prévus au PLF 2022 sont en hausse de près de 3% par rapport à 2021.

Cette hausse bénéficie à l'OS FAS et plus particulièrement à l'OB « Relations bilatérales et états-majors interalliés » et permet de répondre à l'augmentation continue des contributions françaises au budget de fonctionnement et des pensions de l'OTAN, en particulier l'évolution de la structure de commandement de l'OTAN (*Nato Command Structure*).

DEPENSES DE L'AGREGAT EQUIPEMENT

OPERATION STRATEGIQUE : EAC (EQUIPEMENTS D'ACCOMPAGNEMENT)

1. DESCRIPTION

Les crédits d'équipements d'accompagnement et de cohérence de la sous-action 10 comprennent les contributions au budget d'investissement de l'OTAN, les dépenses d'équipement de l'EMA (dont la cyberdéfense) et de ses OIA, ainsi que les acquisitions d'équipements réalisées dans le cadre de la coopération opérationnelle (programme RECAMP et politique des cessions liée aux plans d'actions de renforcement de la coopération militaire en contre-terrorisme).

2. ASPECTS FINANCIERS

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

TBF1r Niveau	Description	Prévisions de crédits 2022	
		AE	CP
OP	EAC-AFAIA	146 434 476	135 720 074
	Total	146 434 476	135 720 074

3. COMMENTAIRES

La dotation de l'OS « Equipements d'accompagnement et de cohérence est en augmentation par rapport à la LFI 2021 (+5,4 % en AE et +5,1 % en CP), permettant ainsi de couvrir l'augmentation des contributions internationales, la mise en œuvre d'un plan de coopération pour la Tunisie tout en préservant le renforcement des capacités africaines de maintien de la paix (RECAMP) via l'acquisition d'équipements en vue de cessions gratuites à nos partenaires.

Sous-action

01.11 – Renseignement d'intérêt militaire

CONTENU DE LA SOUS-ACTION

a. Besoins opérationnels

La direction du renseignement militaire (DRM) et ses organismes extérieurs sont directement impliqués dans la conduite des opérations militaires. Ils contribuent aux travaux de planification opérationnelle et d'anticipation des crises dans le cadre du programme 178 « Préparation et emploi de forces », en liaison avec les activités menées dans le cadre du P144 « Environnement et prospective de la politique de défense ».

b. Unités concernées

En 2021, les effectifs de la DRM s'élèvent à 1 896 agents. Ces effectifs devraient s'élever à 2 120 agents en 2022.

Les unités de la sous-action sont les suivantes :

- organismes de l'administration centrale (Paris et Creil) : échelon de commandement et de direction, traitement de l'information ;
- CF3I (Creil) : centre de formation interarmées à l'interprétation de l'imagerie ;
- CF3E (Creil) : centre de formation et d'emploi relatif aux émissions électromagnétiques ;
- CI3RH (Creil) : centre interarmées de recherche et de recueil du renseignement humain ;
- CRGI (Creil) : centre de renseignement géospatial interarmées ;
- CRAC : centre de recherche et d'analyse du cyberespace ;
- CFIAR : centre de formation interarmées au renseignement ;
- DAT (9) : détachements avancés des transmissions.

c. Activités principales des forces prévues en 2022

Sur le plan capacitaire, les acquisitions d'équipements et leur maintien en condition opérationnelle se poursuivent et portent notamment sur l'ensemble des modes de recueil du renseignement et sur les capacités d'exploitation. Parallèlement, des traitements d'obsolescences permettront de rafraîchir voire de moderniser le système d'information (SI) de la DRM. Ces traitements d'obsolescences permettront de répondre au besoin opérationnel en attendant la mise en service opérationnelle (MSO) d'ARTEMIS IA prévue fin 2022 – début 2023. Le projet ARTEMIS IA permettra à la DRM de bénéficier des technologies du Big Data et de l'intelligence artificielle et d'en tirer le meilleur profit pour l'exploitation et le traitement automatique croisé des masses d'information qu'elle collecte. Cette MSO permettra d'identifier l'impact significatif qu'aura ce programme pour fournir des capacités multi-intercepteurs d'ici 2025.

En 2022, la DRM poursuit son investissement dans la transformation de ses infrastructures SIC afin de répondre à l'augmentation des flux à traiter et aux exigences de la transformation numérique de manière plus globale. Le schéma directeur des SIC de la DRM devrait ainsi être officialisé fin 2021-début 2022. L'amélioration des réseaux d'échange est nécessaire afin d'irriguer tous les acteurs (dont les théâtres d'opérations), et d'être en mesure d'accueillir le socle ARTEMIS IA. En outre, pour assurer un croisement rapide et automatique des données du renseignement d'intérêt militaire provenant de ses différents capteurs avec une disponibilité quasi immédiate, une centralisation des données brutes techniques dans des entrepôts uniques s'avère nécessaire.

L'effort est également porté sur les capacités d'exploitation avec le renforcement des moyens permettant de traiter la croissance exponentielle des données liée à l'arrivée de nouveaux capteurs, ainsi que l'ajout d'un outil de transcription et de traduction de langues sur le portail DRM (Portail TAL) au profit des analystes. Concernant le domaine du renseignement d'origine cyber, le développement d'un moteur de recherche spécifique et d'outils pour l'investigation sur supports numériques sera privilégié afin d'augmenter la capacité renseignement.

Dans le domaine du renseignement d'origine humaine (ROHUM), l'objectif sera le développement de nouveaux capteurs biométriques et d'applicatifs de gestion de sources pour outiller le CI3RH (centre interarmées de recueil et de recherche du renseignement humain) et équiper des unités spécialisées. Dans le domaine du renseignement d'origine image (ROIM), l'exploitation de données massives issues des nouveaux capteurs spatiaux et la poursuite de l'acquisition et du maintien en condition de systèmes spécifiques seront les principaux enjeux. Enfin, dans le domaine du renseignement d'origine électromagnétique (ROEM), l'enjeu sera le lancement de nouvelles capacités spatiales, et l'exploitation des données associées, en liaison avec les armées. En parallèle, la réorganisation des détachements avancés de transmission (DAT) va se poursuivre afin d'être toujours plus efficiente.

Dans le domaine de l'infrastructure et du stationnement, la base aérienne 110 de Creil se densifie pour accompagner la montée en puissance du soutien, du CI3RH, du CRAC, et surtout le déménagement du CFIAR de Strasbourg vers Creil.

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

La DRM intensifie ses actions dans le sens d'un meilleur traitement des données reçues (capteurs plus performants, accords avec les partenaires nationaux et internationaux), ce qui impose un changement de technologie d'hébergement et une extension à de nouveaux sites militaires pour mettre en œuvre de véritables outils de BIG DATA. La ressource prévue en 2022, en augmentation de 6 % (en AE) par rapport à l'exercice 2021, devrait permettre à la DRM d'héberger l'ensemble des données collectées et de faire du multi-intercepteurs (ROIM /cyber / ROHUM / spatial / ROEM), c'est-à-dire le croisement automatique de données du renseignement d'intérêt militaire provenant de différents capteurs par l'ajout d'outils performants tout en améliorant la disponibilité et la sécurité de l'accès à l'information pour la fonction interarmées du renseignement (FIR) et les théâtres d'opérations.

La migration avant fin 2021 tant des clients que du SI DRM vers le socle technique commun interarmées (STC-IA) est un des principaux enjeux, le but étant de pouvoir procéder au traitement d'obsolescences début 2022.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE L'AGRÉGAT FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement des programmes de la mission défense sont réparties entre deux opérations stratégiques : activités opérationnelles (AOP) et fonctionnement et activités spécifiques (FAS), dont le contenu est développé ci-dessous.

1. Description :

Les OS AOP et FAS regroupent des dépenses liées directement à la réalisation des missions de la DRM : déplacements dans le cadre de missions opérationnelles et partenariats avec des services de renseignement étrangers, acquisition de documentation, achat et soutien de matériels techniques, formations de spécialité du renseignement, réception de hautes autorités et de partenaires étrangers.

2. Aspects financiers :

Tableau des autorisations d'engagement et des crédits de paiement (en €)

TBF1r OS	OB	Prévisions de crédits 2022	
		AE	CP
AOP	Activités et entraînement des forces	2 042 659	2 055 943
	Déplacements et transports	3 000 000	2 887 841
Sous-total AOP		5 042 659	4 943 784
FAS	Communication et relations publiques	200 000	200 000
	Soutien des ressources humaines	413 529	401 499
Sous-total FAS		613 529	601 499
Total Agrégat fonctionnement		5 656 188	5 545 283

OS AOP

La ressource dédiée à l'OS AOP affiche une baisse de 13% en AE et CP, par rapport à la LFI 2021.

Outre les dépenses liées aux coûts de télécommunication de la DRM, à la documentation et à l'entretien des installations spécialisées (DAT et CFIAR) et les études, la prévision de crédits inscrite permet également de consolider les moyens financiers nécessaires en matière d'étude et de soutien technique des centres experts.

L'OB « Déplacements et transports » recouvre les dépenses liées aux frais de missions vers l'étranger et vers la métropole et le transport des matériels spécifiques de la DRM à destination des détachements hors métropole (Polynésie Française, Afrique, Nouvelle-Calédonie, Antilles). La baisse de 19% en AE et 7% en CP se justifie notamment par la réalisation en 2021 du déménagement des personnels et des matériels du CFIAR vers Creil.

OS FAS

La ressource dédiée à l'OS FAS diminue de 8 % par rapport à la LFI 2021.

Cette opération stratégique regroupe les opérations budgétaires « communication et relations publiques » et « soutien des ressources humaines ».

DÉPENSES DE L'AGRÉGAT ÉQUIPEMENT

OPÉRATION STRATÉGIQUE : RENSEIGNEMENT

1. Description

Les crédits de l'opération stratégique « renseignement d'intérêt militaire » sont destinés à financer l'acquisition et l'entretien des matériels spécifiques pour le renseignement d'intérêt militaire.

2. Aspects financiers

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

TBF1r Niveau	Description	Prévisions de crédits 2022	
		AE	CP
OB	Renseignement d'intérêt militaire	46 641 814	45 713 860
	Total	46 641 814	45 713 860

3. Commentaires

La ressource prévue pour 2022 est en baisse de 5 % en AE et 6 % en CP par rapport à l'exercice précédent. Cette ressource devra permettre à la DRM de poursuivre le développement des capacités stratégiques (notamment multi-intercepteurs : ROIM, ROC, ROHUM, GEOINT, ROEM).

Cela permet l'acquisition de matériels opérationnels (FIR incluse), de logiciels opérationnels, mais aussi et surtout de poursuivre la transformation de ces SIC et la transformation numérique de manière plus globale afin d'accueillir le socle ARTEMIS IA en suivant le schéma directeur des SI.

FDC- ADP

TBF1n OS	OB	Prévisions crédits 2022 (AE=CP)
AOP	Activités et entraînement des forces	9 500
	Total	9 500

Sous-action

01.14 – Systèmes d'information et de communication

CONTENU DE LA SOUS-ACTION

a. Besoins opérationnels

Cette sous-action comprend les crédits de fonctionnement (hors fonctionnement assuré par les bases de défense) et d'investissement de la direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information de la défense (DIRISI) en métropole, outre-mer et à l'étranger, ainsi que des organismes qui lui sont rattachés organiquement.

Ces organismes ont pour mission de gérer et de maintenir en condition des matériels de télécommunication, de communication et d'information, au profit des armées, directions et services du ministère des armées.

Cette mission s'inscrit dans l'ensemble des fonctions stratégiques définies par le Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale, et particulièrement :

- la fonction « connaissance et anticipation » grâce à la maîtrise de l'information ;
- la fonction « dissuasion », en assurant la permanence des transmissions nucléaires ;
- la fonction « protection », notamment en se prémunissant contre les attaques informatiques majeures (cyberdéfense) ;
- la fonction « intervention », en fournissant aux forces les moyens en systèmes d'information et de communication (SIC) adaptés ;
- la fonction « prévention », en participant aux dispositifs des forces de présence et de souveraineté.

b. Unités concernées

La DIRISI est articulée autour de quatre échelons :

- un échelon central au travers de la direction centrale ;
- un échelon national, composé de l'état-major opérationnel, du service projet, du service ingénierie contractuelle et logistique, de cinq pôles opérationnels, du centre national de soutien opérationnel et des centres à vocation nationale ;
- un échelon intermédiaire, constitué de directions locales (7), outre-mer (5) et à l'étranger (5) ;
- un échelon de proximité, constitué de Centres interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information (CIRISI).

c. Activités principales des forces prévues en 2022

La DIRISI assure auprès des organismes en métropole, outre-mer, à l'étranger et sur les théâtres d'opérations stabilisés, et de tous les bâtiments de surface, sous-marins, aéronefs, les missions suivantes :

- la mise en œuvre :
 - des réseaux de transit et de desserte de la défense, qu'ils soient permanents ou de circonstance ;
 - des réseaux nucléaires ;
 - des réseaux d'élongation (réseaux satellitaires et radio) ;
 - des systèmes de commandement, de contrôle et de surveillance opérationnelle ;
 - des fonctions communes relevant de la gestion des fréquences au profit de toutes les entités du ministère et de la Sécurité des systèmes d'information (SSI).
- l'infogérance (gestion des systèmes d'information par l'opérateur DIRISI) :
 - des systèmes et services du socle commun au ministère des armées, services IP (Internet Protocol) à savoir INTERNET, INTRANET défense ;
 - des moyens de sécurité des systèmes d'information ;
 - des services d'information métiers ou applicatifs communs et d'usage commun.
- la cybersécurité dans ses trois composantes que sont la protection, la résilience et la défense :
 - la cohérence d'ensemble des SIC de la défense ;
 - la mise en œuvre des systèmes d'information, d'administration et de gestion (SIAG) et de certains systèmes d'information opérationnels et de communication (SIOC) ;
 - le déploiement des systèmes d'information de sûreté sur les sites majeurs ;
 - la passation et la gestion des contrats de location des liaisons (téléphonie fixe et mobile, réseaux, satellites civils...) ;
 - la mise à niveau des réseaux sécurisés du ministère.

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

Les actions de la DIRISI pour l'année 2022 auront pour principaux objectifs :

- de répondre à l'ensemble des missions opérationnelles confiées aux forces armées, par l'appui SIC des opérations extérieures (OPEX), des missions intérieures (MISSINT) et de la préparation opérationnelle des forces ;
- d'appuyer les armées, directions et services dans le cadre de la politique d'ambition numérique du ministère des armées et du plan de transformation associé, en lien avec les orientations de la direction générale du numérique (DGNUM) et d'une organisation RH et finances adaptée au développement agile des systèmes d'information ;
- de garantir le fonctionnement du ministère en mettant à niveau l'ensemble de l'info-structure dont les réseaux et en renforçant sa cybersécurité ;
- de contribuer à accroître la réactivité et la capacité de résilience du ministère dans le domaine stratégique des SIC ;
- de contribuer aux travaux de préparation de l'avenir sur le socle numérique, en tant qu'autorité métier et maîtrise d'ouvrage (MOA) du socle numérique (outils communs et infrastructure SIC numérique) et du métier appui SIC ;
- de poursuivre l'automatisation des processus de la DIRISI selon une approche orientée services et utilisateur, tout en recherchant le meilleur équilibre possible entre le « faire » et le « faire-faire ».

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE L'AGRÉGAT FONCTIONNEMENT

1. Description :

Les crédits de l'OS AOP visent à assurer la disponibilité des SIC du ministère et se composent pour une large part de crédits de déplacement des personnels. Les crédits de l'OS FAS doivent permettre de garantir la disponibilité du matériel informatique des entités du ministère des armées. L'essentiel des crédits de cette OS finance les dépenses de soutien des ressources humaines et de fonctionnement courant.

2. Aspects financiers :

TBF1r OS	OB	Prévisions de crédits 2022	
		AE	CP
AOP	Activités et entraînement des forces	1 457 768	1 457 768
	Déplacements et transports	5 909 886	5 732 181
	Systèmes d'information et de commandement	1 695 308	1 695 308
Sous-total AOP		9 062 962	8 885 257
FAS	Mobilité personnels	29 846	29 260
	Communication et relations publiques	365 000	365 000
	Fonctionnement courant	1 962 695	1 908 917
	Soutien des ressources humaines	670 000	665 000
Sous-total FAS		3 027 541	2 968 177
Total Agrégat fonctionnement		12 090 503	11 853 434

3. Commentaires :

Les crédits de fonctionnement connaissent une hausse de +12 % en AE/CP par rapport à l'exercice budgétaire 2021. Cette augmentation s'explique principalement par le renouvellement de la certification ISO 9001, ainsi que par l'accroissement du besoin en acquisition des moyens de communication à distances (« roundtables », ...).

DÉPENSES DE L'AGRÉGAT EQUIPEMENT

OPERATION STRATEGIQUE : EAC (ÉQUIPEMENTS D'ACCOMPAGNEMENT)

1. Description :

Les crédits liés à cette opération stratégique permettent à la DIRISI d'investir pour mettre à disposition du ministère des armées des réseaux de télécommunication adaptés aux besoins de ses forces et accompagner les investissements SIC liés à la réforme globale du ministère.

2. Aspects financiers :

TBF1r Niveau	Description	Prévisions de crédits 2022	
		AE	CP
OB	Délivrer SIC	31 332 544	29 622 543
OB	Exploiter	14 281 445	14 281 445
OB	Ingénieriser	18 281 390	17 281 391
OB	Sécuriser	41 773 979	40 161 388
OB	Transporter	87 769 391	87 065 391
OB	Soutenir	6 433 563	6 074 731
OB	DIRISI - Restructurations	93 625 610	89 241 873
OB	SIPS	-	-
Total		293 497 922	283 728 762

3. Commentaires :

La ressource consacrée à cette OS est en légère augmentation (+2 % en AE et +10 % en CP) par rapport à la LFI 2021.

Cette évolution s'explique principalement par :

- la volonté de faire évoluer le système d'information du ministère afin de porter l'ambition numérique ministérielle ;
- la montée en puissance de nouveaux projets de rationalisation des services d'hébergement afin de proposer un modèle d'exploitation soutenable par l'opérateur DIRISI.

Par ailleurs, la DIRISI, transformée à l'été 2020, étend la modalité du « faire-faire » à l'ensemble des activités, partout où cela est possible et pertinent. Face au risque de rupture, notamment sur des compétences clés, et aux forts enjeux de tenue des contrats opérationnels, la DIRISI recourt à davantage de « faire-faire ». Cela se concrétise au PLF 2022 par une augmentation de la ressource de 18 M€ en AE et 24 M€ en CP par rapport à la LFI 2021.

OPERATION STRATEGIQUE : EPM (ENTRETIEN PROGRAMMÉ DES MATÉRIELS)

1. Description :

Cette opération stratégique permet le maintien en condition opérationnelle (MCO) des systèmes d'information et de communication et de leur environnement, placés sous la responsabilité de la DIRISI.

2. Aspects financiers :

TBF1r Niveau	Description	Prévisions de crédits 2022	
		AE	CP
OB	EPM des SIC	68 671 126	67 324 633
	Total	68 671 126	67 324 633

3. Commentaires :

La ressource consacrée à cette OS enregistre une hausse importante de 28 % en AE et en CP par rapport à la LFI 2021.

L'OB « EPM des SIC » finance les quatre domaines suivants :

- le démantèlement des pylônes et l'élimination des déchets ;
- le MCO des systèmes informatiques, des réseaux locaux et des serveurs comprenant notamment du matériel de chiffrement et des articles contrôlés de la sécurité des systèmes d'information (ACSSI) ;
- le MCO des systèmes de communication (dont DESCARTES) ;
- l'approvisionnement, le stockage et l'entreposage du matériel nécessaire au soutien.

L'augmentation enregistrée au titre de la gestion 2022 est essentiellement due :

- au MCO DESCARTES SOCRATE (SCR) ;
- à la mobilité (augmentation significative du service SMOBI en raison d'une demande accrue de matériels (et licences associées) consécutive au télétravail).

FDC - ADP

A titre indicatif, la répartition des fonds de concours et des attributions de produits attendus par OS est la suivante :

TBF1n OS	OB	Prévisions crédits 2022 (AE=CP)
EAC	Exploiter	15 000
EAC	Transporter	10 000
Total		25 000

Sous-action

01.21 – Infrastructures SIC

CONTENU DE LA SOUS-ACTION

a. Besoins opérationnels

La sous-action « Infrastructures SIC » définit les programmes d'infrastructures à initier et à conduire dans les établissements de la direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information de la défense (DIRISI) en métropole, outre-mer et à l'étranger, ainsi que des organismes qui lui sont rattachés organiquement afin, d'une part, de répondre à l'ambition opérationnelle dans ce domaine et, d'autre part, de garantir un niveau optimal de disponibilité des installations de la DIRISI.

b. Unités concernées

Les quatre échelons de la DIRISI, tels que listés dans la sous-action n°14, sont concernés.

c. Activités principales des forces prévues en 2022

Après l'expérimentation du projet système d'information dédié à la protection de sites (SIPS) sur deux sites (base aérienne 118 de Mont-de-Marsan et la base navale de Cherbourg en 2020-2021), le système entre dans la phase de réalisation avec le début de son déploiement sur cinq sites supplémentaires.

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

Au titre de l'exercice budgétaire 2022, l'action de la DIRISI est consacrée à :

- la poursuite du déploiement du SIPS ;
- la réalisation des infrastructures d'accueil SIC du service.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE L'AGRÉGAT ÉQUIPEMENT

OPÉRATION STRATÉGIQUE : INFRA (INFRASTRUCTURES)

1. Description :

Cette opération stratégique permet la réalisation d'infrastructures opérationnelles ou de garnison.

2. Aspects financiers :

Préparation et emploi des forces

Programme n° 178 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Tableau des autorisations d'engagement et des crédits de paiement (en €)

TBF1r Niveau	Description	Prévisions de crédits 2022	
		AE	CP
OB	Préparation opérationnelle des fonctions de cdt et rens	6 492 561	13 052 873
OB	Réalisation des infrastructures des bases de défense	11 700 000	4 782 972
	Total	18 192 561	17 835 845

3. Commentaires :

Les crédits 2022 consacrés à l'OS INFRA sont en nette augmentation par rapport à 2021 (+43 %). Cette hausse s'explique par la poursuite du projet SIPS qui entre dans sa phase de réalisation.

OB « Réalisation des infrastructures des bases de défense »

La ressource 2022 de cette OB enregistre une forte hausse (+106 % en AE et +20 % en CP) qui s'explique principalement par le lancement des travaux de paramétrage du logiciel cœur SIPS et le démarrage de la phase de réalisation se traduisant par le déploiement du système sur les cinq nouveaux sites prévus au calendrier (Lyon, Brest, Nancy, Saint-Dizier et Toulon).

OB « Préparation opérationnelle des fonctions de commandement et RENS »

Cette OB est destinée à financer les opérations immobilières de l'opérateur SIC DIRISI.

Ces investissements portent sur l'adaptation capacitaire, la sécurité protection (SECPRO), la transformation de la DIRISI et la maintenance lourde opérationnelle (MLO) de ses infrastructures techniques.

2022 voit la poursuite des travaux, et les règlements associés à ces derniers, au profit :

- de sa composante hébergement informatique ;
- de sa composante « Transporter » pour les réseaux de desserte et de téléphonie sécurisées (adaptation de l'infrastructure SIC de la base aérienne 942 de Lyon et OSIRIS) ;
- de la sécurité protection de ses points d'importance vitale (sécurisation de Maisons-Laffitte et du Mont Valérien) ;
- des opérations immobilières relatives au stationnement de ses formations dans les bases de défense ;
- de la MLO du centre émission de Vernon.

L'évolution de la ressource en CP (+54 %) s'explique par la prise en compte du reste à payer résultant de la mise en œuvre de la nouvelle architecture budgétaire INFRA.

ACTION 21,1 %**02 – Préparation des forces terrestres**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	3 138 250 309	3 138 250 309	6 230 000
Crédits de paiement	0	1 670 221 628	1 670 221 628	6 230 000

Dans un contexte de crises aux profils extrêmement variés, qu'elles soient sanitaires ou sécuritaires, portée par la vision stratégique du chef d'état-major de l'armée de Terre (CEMAT), l'ambition de l'armée de Terre consiste à mettre à la disposition de la France une force terrestre durcie, prête à faire face aux chocs les plus rudes jusqu'à l'affrontement majeur :

- grâce à la maîtrise d'un spectre capacitaire complet, combinant emploi de la force et actions dans les champs immatériels, en s'appuyant sur une masse et une technologie permettant d'acquérir la supériorité ;

- agissant résolument en coopération avec les autres armées, interopérable avec ses alliés et ses partenaires, intégratrice de capacités européennes, apte à conduire une coalition ;
- reposant sur une singularité militaire reconnue, mettant sa résilience et sa cohésion au service de la Nation et contribuant ainsi à l'intégration de la jeunesse.

Ayant fait preuve de résilience au travers d'un engagement exigeant, sur les fronts intérieurs comme extérieurs, tout au long de la crise sanitaire, l'armée de Terre poursuit sa transformation et focalise ses efforts sur les objectifs suivants :

- des hommes à la hauteur des chocs futurs, reconnus par la Nation à la fois dans leur singularité et dans leur savoir-faire. Cela se traduit par une attention particulière sur le recrutement et la formation des hommes et des femmes rejoignant les rangs de l'armée de Terre ainsi que par la nécessité de remonter le taux d'encadrement ;
- des capacités permettant à nos soldats de surclasser leurs adversaires. A court terme, l'ambition est portée par l'arrivée du système Scorpion mais elle doit se préparer à plus long terme avec la montée en puissance du projet TITAN, dont le futur char MGCS est l'illustration la plus connue ;
- un entraînement centré sur l'engagement majeur, qui doit pouvoir s'appuyer sur un niveau d'activités conforme aux normes définies en LPM ;
- un fonctionnement simplifié, gage d'efficacité et de résilience.

Les sous-actions associées à l'action 2 sont les suivantes :

- SA 02-01 « COMMANDEMENT ET ACTIVITES DES FORCES TERRESTRES »
- SA 02-05 « RESSOURCES HUMAINES DES FORCES TERRESTRES »
- SA 02-07 « MAINTIEN EN CONDITION OPERATIONNELLE DU MATERIEL DES FORCES TERRESTRES »
- SA 02-08 « ENVIRONNEMENT OPERATIONNEL DES FORCES TERRESTRES »
- SA 02-11 « INFRASTRUCTURES TERRESTRES »

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	2 943 420 013	1 445 823 503
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	2 943 420 013	1 445 823 503
Dépenses d'investissement	190 130 296	219 698 125
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	190 130 296	219 698 125
Dépenses d'intervention	4 700 000	4 700 000
Transferts aux autres collectivités	4 700 000	4 700 000
Total	3 138 250 309	1 670 221 628

DEPENSES DE L'AGREGAT FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement des programmes de la mission Défense sont réparties entre deux opérations stratégiques : activités opérationnelles (AOP) et fonctionnement et activités spécifiques (FAS), dont le contenu est développé ci-dessous.

1. Aspects financiers

Tableau des autorisations d'engagement et des crédits de paiement (en €)

TBF1r OS	OB	Prévisions de crédits 2022	
		AE	CP
AOP	Activités et	124 199 451	121 559 215

Préparation et emploi des forces

Programme n° 178 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

	entraînement des forces		
	Alimentation	-	-
	Carburants opérationnels hors carburéacteur et combustibles de navigation	29 410 675	29 410 675
	Carburéacteur	21 407 773	21 407 773
	Déplacements et transports	10 452 612	10 452 612
	Sous-total AOP	185 470 511	182 830 275
FAS	Mobilité personnels	45 623 665	44 656 534
	Prestations intellectuelles	950 871	966 098
	Subventions et transferts	4 700 000	4 700 000
	Communication et relations publiques	4 363 256	4 433 129
	Fonctionnement courant	30 560 413	31 081 835
	Soutien des ressources humaines	34 160 368	34 691 397
	Sous-total FAS	120 358 573	120 528 993
	Total Agrégat fonctionnement	305 829 084	303 359 268

2. Commentaires

OS AOP

La dotation 2022 de l'OB « Activité et entraînement des forces » est en légère baisse (- 3 % en AE / CP) par rapport à 2021. Cela est principalement dû à la variation du cycle des exercices majeurs ainsi qu'à la baisse du coût des facteurs. Elle permettra toutefois de poursuivre la marche vers la haute intensité (HI) et, en particulier, de réaliser les exercices *Brillant Jump* et *Cold Response*. L'OB « Déplacements et transports » est également en diminution (-19 % en AE / CP) suite à un ajustement du besoin consécutif à la crise sanitaire.

Les dotations en carburants opérationnels ont été calculées à partir d'hypothèses de tarif de cession des différents produits raffinés.

Carburants opérationnels	Volume (m3)	Hypothèse de tarif de cession retenue (€/m3)	Dotation (€)
Gazole	19 559	1 338	26 172 289
Carburéacteur terrestre	7 511	1 085	8 150 270
Carburéacteur (F-34)	25 888	512	13 257 504
Divers (Huiles, graisses et autres)			3 238 386

NB : par mesure de simplification, les décimales ne sont pas affichées

Le niveau de ressources est en hausse de 3 % par rapport à 2021, en raison de l'augmentation des tarifs des cessions et du volume de carburant nécessaire à l'activité 2022. Ce niveau est cohérent avec le volume prévisionnel d'activité.

OS FAS

OB « Mobilité des personnels »

La dotation est en baisse (-7 % en AE et -6 % en CP) en raison d'une diminution du volume de mutations outremer et étranger (-80 mutations) ainsi qu'une baisse du coût moyen vraisemblablement dû à la mise en œuvre de la mobilité rénovée (-500 € par mutation).

OB « subventions et transferts »

Ces crédits sont stables par rapport à 2021.

OB « communication et relations publiques »

Le montant augmente de 6% en AE et de 7% en CP par rapport à 2021, du fait principalement de l'organisation par le CNSD des heroes military games (HMG) en 2022.

OB « fonctionnement courant »

Ces crédits sont en hausse de 4% en CP par rapport à 2021 en raison d'un réajustement du besoin, consécutif à la crise sanitaire.

DEPENSES DE L'AGREGAT EQUIPEMENT

Les dépenses d'équipement sont réparties entre trois opérations stratégiques : entretien programmé du matériel (EPM), équipement d'accompagnement et de cohérence (EAC) et infrastructure (INFRA), dont le contenu est développé ci-dessous.

OS EPM**1- Aspects financiers**

TBF1r Niveau	Description	Prévision de crédits 2022			
		AE HTF	AE affectées sur T F	Total AE	CP
OB	Démantèlement milieu terrestre	1 996 501	-	1 996 501	2 180 000
OB	EPM matériel terrestre*	347 768 121	-	347 768 121	478 620 739
ACT	EPM Mat. Ter : GRIFFON	13 940 000	-	13 940 000	4 500 000
ACT	EPM Mat. Ter : JAGUAR	1 300 000	-	1 300 000	600 000
ACT	EPM Mat. Ter : VBMR lég.	50 000	-	50 000	9 500
ACT	EPM Autre matériel terrestre scorpion*	2 000 000	-	2 000 000	1 500 000
OB	Démantèlement milieu aérien	2 522 152	-	2 522 152	403 096
OB	EPM flottes aéroterrestres**	1 299 494 445	-	1 299 494 445	209 000 257
OB	EPM Milieu naval ADT	3 608 220	-	3 608 220	6 064 922
ACT	EPM matériel terrestre: Leclerc	52 500 000	-	52 500 000	134 000 000
ACT	EPM aéroterrestre : NH 90	598 973 940	-	598 973 940	90 716 177
ACT	EPM aéroterrestre : TIGRE	149 846 557	-	149 846 557	116 828 602

Préparation et emploi des forces

Programme n° 178 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Total	2 473 999 936	-	2 473 999 936	1 044 423 293
--------------	----------------------	---	----------------------	----------------------

* Hors Leclerc

** Hors NH90 et TIGRE

Autorisations d'engagement affectées sur tranches fonctionnelles

TBF2 Niveau	Description	AEANE fin 2021	AE affectées 2022	Total AE	Engagement 2022	AEANE 2022
OB	EPM flottes aéroterrestres**	46 600 883	-	46 600 883	10 000 000	36 600 883
ACT	EPM aéroterrestre : NH 90	-	-	-	-	-
ACT	EPM aéroterrestre : TIGRE	-	-	-	-	-

2- Commentaires

L'année 2022 constitue la quatrième annuité de la LPM 2019-2025. A ce titre elle sera marquée par :

- une hausse de l'activité terrestre et aéroterrestre ;
- le lancement de la pérennisation du char Leclerc et l'achat de rechanges ;
- la réalisation d'opérations de sur-blindage des cabines de véhicules TRM 10 000 CLD pour améliorer la protection des équipages de dépannage ;
- l'atteinte du régime nominal des contrats de verticalisation des hélicoptères Caracal – Cougar et Tigre ;
- l'acquisition de nouveaux lots de survie et une prestation de démantèlement des matériels aéronautiques et rechanges stockés au 9e RSAM.
- la poursuite de la modernisation des MCO avec les effets bénéfiques de l'innovation (recentrage sur le cœur de métier maintenance grâce aux gains de temps réalisés issus de l'aide technologique : ICAR, DEDAL1...).

L'OS EPM affiche une hausse de 75% en AE et de 11% en CP. La hausse en AE est due à la mise en place massive de contrats verticalisés pluriannuels. Celle en CP est cohérente avec la trajectoire de ressources prévues en loi de programmation militaire permettant une hausse de l'activité.

OB « EPM matériel terrestre »

En 2022, la modernisation du MCO-T, indissociable de celle de l'armée de Terre, se poursuit et comporte deux enjeux majeurs :

- la transition capacitaire des forces, avec l'arrivée d'équipements SCORPION (GRIFFON, JAGUAR) qui s'accompagne du développement de nouvelles compétences de maintenance pour le soutien des matériels de quatrième génération, sans négliger le maintien dans la durée des compétences sur les parcs en service (VAB, AMX10RC, ...) ;
- la transformation numérique qui vise, par une maîtrise de la donnée, une amélioration des processus, une meilleure programmation du besoin en ressources, une plus grande précision comptable ainsi qu'une simplification des actes administratifs, logistiques ou de maintenance.

Cette modernisation poursuit le développement d'un partenariat dynamique et innovant avec l'industrie privée, qui trouve sa traduction dans la généralisation des contrats globaux (MSS avec objectifs de performance des prestataires et meilleure visibilité). En parallèle, la SIMMT propose à chaque acteur industriel une charte de partenariat pour conforter l'esprit de cette interdépendance, renforcer la confiance mutuelle et mieux partager la couverture des risques ainsi que le retour sur investissement afin de, *in fine*, sécuriser la BITD du MCO-T.

OB « EPM flottes aéroterrestres »

Concernant l'OB « EPM flottes aéroterrestres », la hausse extrêmement importante des AE 2022 par rapport aux AE 2021 (+ 233 %) est en cohérence avec le projet de notification en 2022 de plusieurs marchés « verticalisés » pluriannuels. Ce sont par exemple le marché de soutien des moteurs d'hélicoptères (marché de 5 ans ; commun à toutes les flottes, sauf TIGRE et NH90), le renouvellement d'un marché de soutien NH90 (marché de 6 ans ; logistique et assistance technique) ou bien encore les marchés de soutien PUMA et GAZELLE.

Quant aux CP consacrés à cette OB, ils restent stables (+1% de 2021 à 2022).

En 2022, l'amélioration de la performance du MCO-A devrait se confirmer (résultats tangibles au premier semestre 2021), notamment du fait de la pleine puissance des contrats de soutien « verticalisés », permettant une progression (+4%) des prévisions d'activité aérienne par équipage tout en respectant le seuil de sécurité aérienne et de projectibilité fixé à 140 heures de vol par équipage.

OB « EPM milieu naval ADT »

La ressource en AE revient à son niveau nominal après la hausse importante en 2021 liée à la mise en place d'un marché pluriannuel.

OS EAC

1- Aspects financiers

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

TBF1r Niveau	Description	Prévision de crédits 2022			
		AE HTF	AE affectées sur TF	Total AE	CP
OP	EAC-AFAT	294 378 977	-	294 378 977	234 292 033
OP	EAC-Soutien	-	-	-	1 868 502
Total		294 378 977	-	294 378 977	236 160 535

Pas d'affectation sur TF en 2022.

2- Commentaires

Les crédits d'équipement sont en hausse de 9% par rapport à 2021. Cette augmentation matérialise l'acquisition de munitions supplémentaires. La hausse en AE est portée par la mise en place d'un marché pluriannuel d'acquisition de munitions pour le JAGUAR.

OS INFRA

1- Aspects financiers

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

TBF1r Niveau	Description	Prévisions de crédits 2022		Unité d'œuvre	Volume	Ratio (en CP)
		AE	CP			
OB	Préparation opérationnelle des fonctions de cdt et rens	580 000	3 189 018	-	-	ND
OB	Préparation opérationnelle du milieu aéroportuaire	-	58 7919	-	-	ND
OB	Préparation opérationnelle du milieu terrestre	53 527 058	52 237 751	-	-	ND
OB	Maintien et soutien des sites	2 048 648	2 008 478	-	-	ND
OB	Réalisation des infrastructures des bases de défense	-	1 293 959	-	-	ND

Préparation et emploi des forces

Programme n° 178 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

OB	Réalisation autres opérations adaptation infra terrestres	7 886 606	27 490 527	-	-	ND
Total		64 042 312	86 278 532	-	-	-

Autorisations d'engagement affectées sur tranches fonctionnelles

TBF2 Niveau	Description	AEANE fin 2021	AE affectées 2022	Total AE	Engagement 2022	AEANE 2022
OB	Préparation opérationnelle des fonctions de cdt et re ns	-	-	-	-	-
OB	Préparation opérationnelle du milieu aéroportuaire	-	-	-	-	-
OB	Préparation opérationnelle du milieu terrestre	22 569 021	-	22 569 021	4 920 718	17 648 303
OB	Maintien et soutien des sites	-	-	-	-	-
OB	Réalisation des infrastructures des bases de défens e	-	-	-	-	-
OB	Réalisation autres opérations adaptation infra terrest res	2 467 037	-	2 467 037	5 611 000	3 143 963

2- Commentaires

Les crédits d'INFRA (en CP) sont en progression de 27% par rapport à 2021. Cette hausse, conforme à la trajectoire programmée, traduit notamment l'adaptation des espaces d'entraînement (AEE) de niveau 2 et 3 (infrastructures de préparation opérationnelle). Il s'agit de travaux d'adaptation capacitaire, de mise aux normes et de mises à niveau techniques nécessaires sur les 11 espaces d'entraînement de niveau 2 et 3 (camps de manœuvre, champs de tir, simulation, etc.).

Les principales opérations nouvelles prévues par le SID en 2022 sont les suivantes:

- deux infrastructures défense- sécurité (DEFSEC) au standard CADIVS (contrôle d'accès, détection intrusion et vidéosurveillance) au profit des garnisons de SOUGES et MONTLHERY;
- quatre stands de tir ouverts évolutifs (STOE) au profit des garnisons d'ANNECY, de MONTLHERY, d'OLIVET et de CASTRES;
- des travaux d'adaptation pour un bâtiment dédié au commandement et à la conduite de l'exercice majeur ORION (déploiement en 2023 d'une division dans le cadre d'un engagement de HI sur la garnison de MAILLY LE CAMP).

COÛTS SYNTHÉTIQUES

SYNTHESE ACTION 2

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT PAR OPERATION STRATEGIQUE (EN M€)

TBF1t Opérations stratégiques	AE M(€)					CP M(€)				
	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total
AOP	185,47	-	-	-	185,47	182,83	-	-	-	182,83
FAS	115,66	-	4,70	-	120,36	115,83	-	4,70	-	120,53
EPM	2 474,00	-	-	-	2 474,00	1 044,42	-	-	-	1 044,42
EAC	168,29	126,09	-	-	294,38	102,74	133,42	-	-	236,16

INFRA	-	64,04	-	-	64,04	-	86,28	-	-	86,28
Total	2 943,42	190,13	4,70	-	3 138,25	1 445,82	219,70	4,70	-	1 670,22

ÉCHÉANCIER DES PAIEMENTS ASSOCIES AUX ENGAGEMENTS PAR OPÉRATION STRATÉGIQUE (EN M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Engagements				Paiements				
	RàP à fin 2020	Eng 2021	Eng 2022	2021	2022	2023	2024	>2024	Total
AOP	29,09			24,84	4,25	-	-	-	29,09
		207,08		181,31	25,76	-	-	-	207,08
			185,55	-	152,89	32,66	-	-	185,55
FAS	105,93			30,24	7,43	5,00	5,00	58,26	105,93
		131,49		103,67	27,82	-	-	-	131,49
			120,51	-	85,43	35,08	-	-	120,51
EPM	2 580,44			877,86	531,83	404,04	275,79	490,92	2 580,44
		1 699,22		402,27	379,84	269,62	219,46	428,03	1 699,22
			2 487,03	-	115,48	395,17	351,63	1 624,75	2 487,03
EAC	276,65			139,90	99,12	22,54	15,09	-	276,65
		236,93		102,66	92,98	15,09	5,72	20,49	236,93
			297,35	-	47,03	94,65	97,45	58,22	297,35
INFRA	115,32	-	-	71,55	30,36	10,33	3,07	-	115,32
	-	96,66	-	31,28	37,47	19,80	5,86	2,24	96,66
	-	-	74,57	-	18,44	27,34	19,55	9,24	74,57
Total	3 107,44	2 371,38	3 165,01	1 965,58	1656,15	1331,32	998,64	2 692,15	8 643,83

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT AFFECTEES SUR TRANCHES FONCTIONNELLES (EN M€)

TBF2 Opérations stratégiques	AEANE fin 2021	AE affectées 2022	Total AE	Engagement 2022	AEANE 2022
EAC	-	-	-	-	-
EPM	46,60	-	46,60	10,00	36,60
INFRA	25,04	-	25,04	10,53	14,50
Total	71,64	-	71,64	20,53	51,11

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET DE PAIEMENTS DES FDC-ADP (EN €)

TBF1n OS	Prévisions crédits 2022 (AE=CP)
AOP	80 000
FAS	150 000
EPM	3 030 000
EAC	2 970 000

Préparation et emploi des forces

Programme n° 178 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Total

6 230 000

ACTION 27,2 %**03 – Préparation des forces navales**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	4 051 049 406	4 051 049 406	15 000 000
Crédits de paiement	0	2 843 215 599	2 843 215 599	15 000 000

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	3 665 048 297	2 441 072 080
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	3 632 497 111	2 408 520 894
Subventions pour charges de service public	32 551 186	32 551 186
Dépenses d'investissement	384 756 109	400 898 519
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	384 756 109	400 898 519
Dépenses d'opérations financières	1 245 000	1 245 000
Dotations en fonds propres	1 245 000	1 245 000
Total	4 051 049 406	2 843 215 599

CONTENU DE L'ACTION 3

La finalité de l'action est de maintenir l'aptitude de la marine nationale à assurer les missions qui lui sont confiées, en propre comme dans un cadre interarmées, interministériel, national ou international.

La marine nationale contribue à la dissuasion nucléaire par la mise en œuvre des sous-marins nucléaires lanceurs d'engins (SNLE) et de sa composante aéronavale embarquée sur le porte-avions.

Dans le domaine de la fonction stratégique connaissance-anticipation, le milieu aéromaritime permet de s'approcher sans entrave au plus près des zones d'intérêt et de recueillir avec discrétion une information précise en flux continu. Il offre également une plus grande liberté d'action dans le cadre de la fonction stratégique intervention.

Outre la protection directe des intérêts de la France et de ses ressortissants, la marine préserve également la souveraineté de la France sur le vaste espace océanique qu'elle contrôle (deuxième espace mondial). Elle y assure des missions de sauvegarde et de service public dans les eaux territoriales, dans les zones économiques exclusives (ZEE), en métropole et outre-mer. Elle veille à la sûreté des approvisionnements.

Avec ses dispositifs pré-positionnés, permanents ou conjoncturels, en métropole et outre-mer, en coopération interministérielle ou internationale, la marine assure, au titre de la prévention, une présence adaptée grâce à la diversité de ses moyens (sous-marins, bâtiments de surface, aéronefs, forces spéciales, plongeurs démineurs, renseignement, etc.). Au travers de ses différentes missions, la marine contribue ainsi à la défense et à la protection des intérêts de la France en mer, au-dessus de la terre et à partir de la mer.

Au service de l'ensemble des fonctions stratégiques, la marine met en œuvre un dispositif de surveillance et d'intervention qui s'appuie sur les moyens suivants :

- des centres de renseignement maritime, d'information maritime et de guerre électronique ;
- un dispositif coordonné de moyens terrestres et maritimes, dédiés ou occasionnels, de détection et d'action (chaîne de sémaphores, patrouilles de navires et d'aéronefs, capacités d'intervention, mise à profit de la polyvalence des unités déployées pour d'autres raisons opérationnelles) ;
- une chaîne spécifique de préparation et de conduite des opérations d'action de l'État en mer, dans un cadre interministériel, mise à la disposition du Premier ministre, des préfets maritimes ou des délégués du gouvernement outre-mer.

Les forces navales sont constituées autour :

- du groupe aéronaval (GAN), qui permet une large gamme d'opérations aéronavales en mer et vers la terre (projection de puissance et projection de forces) ;

Préparation et emploi des forces

Programme n° 178 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

- du groupe d'action maritime (GAM), constitué notamment de frégates, pour la maîtrise du milieu aéromaritime et la protection des voies de communication ;
- du groupe amphibie (GA), qui permet la mise à terre des premiers éléments d'une force aéroterrestre ou des actions aéromobiles vers la terre (projection de forces) ;
- du groupe de guerre des mines (GGDM), indispensable pour accéder de manière sûre à un port, protéger nos chenaux d'accès ou contribuer à la liberté de navigation dans les eaux internationales ;
- de détachements de fusiliers marins et commandos, participant à la sécurité générale ou aux opérations spéciales, notamment contre le terrorisme, la piraterie et les trafics ou activités illicites.

Le chef d'état-major de la marine est responsable, devant le chef d'état-major des armées, de l'aptitude des forces navales à réaliser les contrats opérationnels assignés, y compris les missions générales de service public qui lui incombent. Il conduit et organise les actions procurant aux forces navales les ressources humaines dont elles ont besoin, le soutien qu'elles requièrent et l'entraînement nécessaire à leur engagement.

Les sous-actions associées à l'action 4 sont les suivantes :

- SA 03-01 « COMMANDEMENT ET ACTIVITES DES FORCES NAVALES »
- SA 03-05 « RESSOURCES HUMAINES DES FORCES NAVALES »
- SA 03-07 « MAINTIEN EN CONDITION OPERATIONNELLE DU MATERIEL DES FORCES NAVALES »
- SA 03-08 « ENVIRONNEMENT OPERATIONNEL DES FORCES NAVALES »
- SA 03-11 « INFRASTRUCTURES MARITIMES »

DEPENSES DE L'AGREGAT FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement des programmes de la mission "Défense" sont réparties entre deux opérations stratégiques : activités opérationnelles (AOP) et fonctionnement et activités spécifiques (FAS), dont le contenu est développé ci-dessous.

1. Description :

L'OS AOP regroupe les ressources destinées à la préparation opérationnelle et à l'activité des forces, qui intègre en particulier les dépenses en carburants opérationnels.

L'OS FAS regroupe les ressources nécessaires à la gestion et à la formation du personnel de la marine ainsi qu'au fonctionnement courant des unités.

2. Aspects financiers :

Tableau des autorisations d'engagement et des crédits de paiement (en €)

TBF1r OS	OB	Prévisions de crédits 2022	
		AE	CP
AOP	Activités et entraînement des forces	72 445 671	85 555 187
	Systèmes d'information et de commandement	6 199 000	6 199 000
	Alimentation	13 850 000	13 850 000
	Carburants opérationnels hors carburéacteur et combustibles de navigation	5 387 000	5 387 000
	Carburéacteur	40 984 000	40 984 000
	Combustibles de navigation	67 546 957	67 546 957
	Déplacements	17 169 000	16 870 000

	et transports		
Sous-total AOP		223 581 628	236 392 144
FAS	Mobilité personnels	22 292 000	21 589 000
	Prestations intellectuelles	616 000	616 000
	Subventions et transferts	33 393 186	33 393 186
	Communication et relations publiques	1 495 000	1 550 000
	Fonctionnement courant	7 578 000	7 523 000
	Soutien des ressources humaines	39 195 684	38 495 210
Sous-total FAS		104 569 870	103 166 396
Total Agrégat fonctionnement		328 151 498	339 558 540

3. Commentaires :

OS AOP

La ressource consacrée à cette opération stratégique présente une baisse des AE (-12%) et une hausse des CP (+9%).

La hausse des crédits de paiement résulte principalement des hausses des tarifs de cession des combustibles (notamment combustible de navigation). Il en résulte, pour une activité stable, une augmentation des besoins de paiement.

Par ailleurs, la notification des marchés « plastrons » (OB « Activités et entraînement des forces ») en 2021 au profit de l'entraînement des forces pour plusieurs années réduits les besoins d'AE en regard de l'an dernier.

Carburants opérationnels :

Les dotations en carburants opérationnels pour les aéronefs de l'aéronautique navale et les bâtiments de la flotte sont déterminées sur la base des volumes nécessaires pour assurer l'activité des forces et sur les hypothèses de tarif de cession des différents produits raffinés. Elles sont conformes aux volumes physiques de carburants définis dans le cadre des travaux de programmation en fonction des objectifs d'activité. Ces dotations sont réparties sur trois opérations budgétaires distinctes :

- l'OB « Carburant opérationnels hors carburéacteur et combustibles de navigation » ;
- l'OB « Carburéacteur » ;
- l'OB « Combustibles de navigation ».

Carburants opérationnels	Volume (m3)	Hypothèse de tarif de cession retenue (€/m3)	Dotation (€)
Carburéacteur (F-34)	60 245	512	30 847 947
Carburéacteur (F-44)	15 061	673	10 136 053
Combustible de navigation	105 300 (tonnes)	641 (€/tonne)	67 546 957
Divers (Huiles, graisses et autres)	-	-	5 387 000

Nota : par mesure de simplification, les décimales ne sont pas affichées.

OS FAS

Les ressources sont stables par rapport à 2021.

Préparation et emploi des forces

Programme n° 178 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

La ressource affectée aux dépenses de personnel et de fonctionnement relatives à l'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel « Ecole navale » (opérateur) et dont le BOP 0178-0021C assure la tutelle, s'élève à 32,6 M€, sous forme de subvention pour charges de service public (SCSP).

La dotation de l'OB « Soutien des ressources humaines » intègre quelques hausses de ressources pour financer les formations de 2021 décalées sur 2022.

DEPENSES DE L'AGREGAT EQUIPEMENT

OPÉRATION STRATÉGIQUE : DISSUASION

1 - DESCRIPTION

Le périmètre de l'opération stratégique « dissuasion » comprend les ressources destinées au maintien en condition opérationnelle des équipements de la force océanique stratégique. Depuis 2020, cette OS intègre également l'OB « entretien des infrastructures de la dissuasion ».

Cette dernière finance :

- l'adaptation, la rénovation et le maintien en condition opérationnelle des servitudes communes aux différentes installations implantées sur les sites de la marine concourant à la composante sous-marine de la dissuasion ;
- l'entretien des infrastructures de la FANu concourant à la composante aéroportée de la dissuasion.

Les opérations d'entretien des infrastructures concourant à la dissuasion sont réalisées dans un contexte très exigeant, à la fois sur le plan opérationnel (les installations devant continuer d'assurer leurs fonctions pendant les travaux) et sur le plan réglementaire (pour garantir en permanence le respect des exigences, notamment de sécurité nucléaire).

2- ASPECTS FINANCIERS

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

TBF1r Niveau	Description	Prévisions de crédits 2022	
		AE	CP
OB	EPM flotte navale	227 300 000	465 000 000
OB	Entretien des infrastructures de dissuasion	169 962 000	113 100 000
Total		397 262 000	578 100 000

Autorisations d'engagement affectées sur tranches fonctionnelles (en €)

TBF2 Niveau	Description	AEANE fin 2021	AE affectées 2022	Total AE	Engagement 2022	AEANE 2022
OB	Entretien des infrastructures de dissuasion	2 818 832	4 000 000	6 818 832	1 000 000	5 818 832

3- Commentaires

L'OB « EPM flotte navale » couvre en 2022 les opérations d'entretien courant des SNLE, avec notamment les paiements de la tranche optionnelle du marché d'entretien courant des SNLE.

L'OB « Entretien des infrastructures de la dissuasion » permet de financer les opérations du schéma directeur « infrastructures » de l'île longue.

OPÉRATION STRATÉGIQUE : EPM (ENTRETIEN PROGRAMMÉ DES MATÉRIELS)

1 - DESCRIPTION

L'opération stratégique « EPM » regroupe les ressources destinées aux opérations d'entretien des matériels de la force d'action navale, de l'aéronautique navale, des forces sous-marines et des fusiliers marins et commandos, hors dissuasion.

2- ASPECTS FINANCIERS

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

TBF1r Niveau	Description	Prévision de crédits 2022			
		AE HTF	AE affectées sur TF	Total AE	CP
OB	Démantèlement milieu naval	26 156 000		26 156 000	2 163 000
OB	EPM flotte navale *	986 914 259		986 914 259	611 743 416
OB	EPM Munitions navales	165 904 000		165 904 000	115 657 000
OB	EPM matériel terrestre	12 417 126		12 417 126	12 173 653
OB	Démantèlement milieu aérien	711 000		711 000	700 000
OB	EPM flottes de l'aéronautique navale **	604 144 692	-	604 144 692	416 426 900
ACT	EPM de la force d'act. Nav. : FREMM	528 000 000		528 000 000	95 044 000
ACT	EPM de la force d'act. Nav. : porte-avions	200 000 000		200 000 000	80 002 000
ACT	EPM aéronautique navale : NH 90	425 316 000		425 316 000	96 463 000
ACT	EPM aéronautique navale : RAFALE	91 417 000		91 417 000	153 547 000
Total		3 040 980 077	-	3 040 980 077	1 583 919 969

* Hors FREMM et porte-avions

** Hors NH90 et RAFALE

Autorisations d'engagement affectées sur tranches fonctionnelles (en €)

Préparation et emploi des forces

Programme n° 178 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

TBF2 Niveau	Description	AEANE fin 2021	AE affectées 2022	Total AE	Engagement 2022	AEANE 2022
OB	EPM flottes de l'aéronautique navale	121 321 306		121 321 306	25 000 000	96 321 306

3- Commentaires

Le niveau de ressource de l'OS EPM traduit la volonté de la LPM 19-25 de régénérer durablement les capacités opérationnelles des armées.

La mise en place des marchés pluriannuels se poursuit au profit des unités de la force d'action navale et de l'aéronautique navale. Les multiples marchés transverses, principalement sur le matériel aéronaval, sont progressivement remplacés par des contrats globaux sur une plus longue durée afin de responsabiliser les industriels, tout en leur donnant une plus grande visibilité et en leur assignant des objectifs de performance précis assortis d'obligation de résultat.

OPÉRATION STRATÉGIQUE : EAC (EQUIPEMENTS D'ACCOMPAGNEMENT)

1 - DESCRIPTION

L'opération stratégique « EAC » regroupe l'ensemble des ressources destinées à l'acquisition et au suivi des petits équipements ou véhicules spécialisés des forces et au remplètement des stocks de munitions utilisés par les forces.

2- ASPECTS FINANCIERS

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

TBF1r Niveau	Description	Prévisions de crédits 2022	
		AE	CP
OP	EAC-AFAM	217 902 722	210 757 571
Total		217 902 722	210 757 571

3- Commentaires

Cette OS affiche une baisse de 14 % en AE essentiellement portée par le poste munitions des EAC. En 2021, d'importantes commandes de munitions ont été réalisées diminuant désormais le besoin en 2022. L'augmentation des CP en regard de 2021 provient des livraisons de munitions et de matériels commandés antérieurement.

Le deuxième poste des EAC, dit hors munitions, intègre également les premières commandes concernant le renouvellement des équipements commandos-marine tout en préservant au strict besoin les acquisitions dans le domaine SIC/CYBER.

OPÉRATION STRATÉGIQUE : INFRA (INFRASTRUCTURES)

1 - DESCRIPTION

La nouvelle architecture budgétaire mise en place en 2020 au sein de la mission Défense confie au BOP 0178-0021 des responsabilités en matière d'infrastructures de défense (augmentation de périmètre pour une meilleure performance d'ensemble et une approche par milieu). Les crédits correspondants sont destinés à la construction, à l'adaptation et à la maintenance lourde des infrastructures dites « technico-opérationnelles » de la marine nationale en métropole, hors dissuasion nucléaire (ces dernières étant intégrées dans l'OS DIS).

La programmation et les dépenses sont restituées selon les axes d'efforts de la politique immobilière, mais déclinées à la marine. La structure de ce référentiel budgétaire utilise un nombre réduit d'opérations et d'activités budgétaires pour une bonne lisibilité.

Quatre opérations budgétaires sont mises en place : « préparation opérationnelle du milieu maritime », « préparation opérationnelle du milieu aéroportuaire », « préparation opérationnelle des fonctions de commandement et de renseignement » et « maintien et soutien des sites ».

L'OB « Préparation opérationnelle du milieu maritime » regroupe les crédits d'investissements dédiés à la modernisation des composants et installations des ports militaires et de la force des fusiliers marins et commandos (FORFUSCO).

L'OB « Préparation opérationnelle du milieu aéroportuaire » regroupe les crédits d'investissements dédiés à la modernisation ou création de composants et installations des emprises aéroportuaires.

L'OB « Préparation opérationnelle des fonctions de commandement et de renseignement » regroupe les crédits d'investissement de modernisation des infrastructures liées aux systèmes de commandement, de renseignement et de communication utilisés par la marine.

L'OB « Maintien et soutien des sites » regroupe les crédits d'investissements de maintenance lourde et de mise aux normes environnementales des infrastructures opérationnelles exploitées par la marine. Les investissements se rapportent principalement aux travaux de rénovation ou de remplacement des ouvrages et installations à caractère opérationnel des ports militaires et des bases aéronavales.

2- ASPECTS FINANCIERS

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

Préparation et emploi des forces

Programme n° 178 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

TBF1r Niveau	Description	Prévisions de crédits 2022		Unité d'œuvre	Volume	Ratio (en CP)
		AE	CP			
OB	Préparation opérationnelle des fonctions de cdt et r ens	2 855 000	16 671 000	-	-	ND
OB	Maintien et soutien des sites	24 250 109	16 050 519	-	-	ND
OB	Préparation opérationnelle du milieu aéroportuaire	8 820 000	2 868 000	-	-	ND
OB	Réalisation des infrastructures des bases de défens e	-	65 000	-	-	ND
OB	Préparation opérationnelle du milieu maritime	30 828 000	95 225 000	-	-	ND
Total		66 753 109	130 879 519	-	-	-

Autorisations d'engagement affectées sur tranches fonctionnelles (en €)

TBF2 Niveau	Description	AEANE fin 2021	AE affectées 2022	Total AE	Engagement 2022	AEANE 2022
OB	Préparation opérationnelle des fonctions de cdt et r ens	-	-	-	-	-
OB	Maintien et soutien des sites	-	-	-	-	-
OB	Préparation opérationnelle du milieu aéroportuaire	-	-	-	-	-
OB	Réalisation des infrastructures des bases de défens e	-	-	-	-	-
OB	Préparation opérationnelle du milieu maritime	190 227 527	-	190 227 527	45 000 000	145 227 527

3- Commentaires

L'opération budgétaire « Préparation opérationnelle du milieu maritime » couvrira notamment l'engagement des marchés pour la réalisation d'une boucle électrique haute tension « Penfeld » à Brest.

Les autres principaux investissements de cette opération budgétaire se rapportent à la modernisation des installations portuaires des ports de Brest et de Toulon :

- Toulon : construction d'un stand de tir à 100 mètres ;
- Toulon : réalisation de travaux nécessaires au prochain arrêt technique majeur du porte-avions Charles de Gaulle en 2023.

Les principaux investissements de l'opération budgétaire « préparation opérationnelle du milieu aéroportuaire » se rapportent, pour Hyères, à de nouvelles infrastructures au bénéfice de la flottille 35F et, pour Lanvéoc et Landivisiau, à la modernisation d'installations électriques.

L'opération budgétaire « Préparation opérationnelle des fonctions de commandement et de renseignement » couvre en 2022 la maintenance des bâtiments affectés à la fonction renseignement, dont les sémaphores.

Les principaux investissements de l'opération budgétaire « Maintien et soutien des sites » comprennent :

- au profit de la base navale de Toulon : la remise à niveau d'ouvrages constitutifs des grands Bassins Vauban, le remplacement et le démantèlement ou le carénage de bateaux-portes ou de grues ;
- au profit de la base navale de Brest : la poursuite du projet de remise en état des quais d'armement droit et oblique et diverses opérations de remise à niveau des ouvrages maritimes et outils portuaires ;
- au profit de la base navale de Cherbourg : le carénage de pontons et ras, dont celui dédié à l'accostage de la vedette de gendarmerie maritime au Havre.

COÛTS SYNTHÉTIQUES

SYNTHESE ACTION 3

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT PAR OPERATION STRATEGIQUE (EN M€)

TBF1t Opérations stratégiques	AE M(€)					CP M(€)				
	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total
AOP	223,58	-	-	-	223,58	236,39	-	-	-	236,39
FAS	104,57	-	-	-	104,57	103,17	-	-	-	103,17
DIS	188,28	208,98	-	-	397,26	417,70	160,40	-	-	578,10
EPM	2 993,41	47,57	-	-	3 040,98	1 534,75	49,17	-	-	1 583,92
EAC	155,21	61,45	-	1,25	217,90	149,06	60,45	-	1,25	210,76
INFRA	-	66,75	-	-	66,75	-	130,88	-	-	130,88
Total	3 665,05	384,76	-	1,25	4 051,05	2 441,07	400,90	-	1,25	2 843,22

ÉCHÉANCIER DES PAIEMENTS ASSOCIES AUX ENGAGEMENTS PAR OPÉRATION STRATÉGIQUE (EN M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Engagements			Paiements					
	RàP à fin 2020	Eng 2021	Eng 2022	2021	2022	2023	2024	>2024	Total
AOP	35,28			34,22	1,06	-	-	-	35,28
		446,47		185,03	73,17	40,18	24,00	124,10	446,47
			227,38	-	165,96	61,42	-	-	227,38
FAS	10,51			10,31	0,20	-	-	-	10,51
		108,75		93,65	6,34	3,96	4,80	-	108,75
			106,57	-	98,63	7,76	0,18	-	106,57
DIS	1 155,97			391,71	233,13	275,24	147,41	108,49	1 155,97
		345,59		118,54	150,97	47,00	29,08	-	345,59
			394,26	-	194,00	97,15	45,90	57,21	394,26
EPM	4 530,08			1 282,21	709,73	526,37	445,74	1566,03	4 530,08
		3715,90		456,16	609,88	579,31	436,05	1634,48	3 715,90
			3 073,48	-	254,51	526,13	547,18	1745,66	3 073,48
EAC	250,09			144,82	40,70	26,60	21,64	16,33	250,09
		205,57		69,13	103,29	24,17	8,13	0,85	205,57
			219,60	-	68,47	74,71	59,83	16,59	219,60
INFRA	168,76			54,49	51,27	55,09	6,97	0,93	168,76
		108,37		18,50	54,61	19,46	10,26	5,54	108,37
			111,75	-	25,01	57,70	18,29	10,76	111,75
Total	6 150,69	4 930,64	4 133,05	2 858,79	2 840,92	2422,25	1 805,46	5 286,97	15 214,39

Préparation et emploi des forces

Programme n° 178 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT AFFECTEES SUR TRANCHES FONCTIONNELLES (EN M€)

TBF2 Opérations stratégique s	AEANE fin 2021	AE affectées 2022	Total AE	Engagement 2022	AEANE 2022
EPM	121,32	-	121,32	25,00	96,32
INFRA	190,23	-	190,23	45,00	145,23
DIS	2,82	4,00	6,82	1,00	5,82
Total	314,37	4,00	318,37	71,00	247,37

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET DE PAIEMENTS DES FDC-ADP (EN €)

TBF1n Opérations stratégiques	Prévisions crédits 2022 (AE=CP)
AOP	3 800 000
FAS	2 000 000
EAC	1 700 000
EPM	7 500 000
Total	15 000 000

ACTION 26,1 %**04 – Préparation des forces aériennes**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	3 882 143 184	3 882 143 184	75 540 595
Crédits de paiement	0	2 607 588 825	2 607 588 825	75 540 595

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	3 635 651 170	2 420 763 914
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	3 609 191 675	2 394 304 419
Subventions pour charges de service public	26 459 495	26 459 495
Dépenses d'investissement	246 182 491	186 515 388
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	246 182 491	186 515 388
Dépenses d'opérations financières	309 523	309 523
Dotations en fonds propres	309 523	309 523
Total	3 882 143 184	2 607 588 825

CONTENU DE L'ACTION 4

La finalité de l'action et des sous-actions associées est de maintenir l'aptitude de l'armée de l'air et de l'espace à assurer, dans un cadre interarmées, interallié et interministériel, les missions qui lui sont confiées. Celles-ci s'inscrivent dans le cadre des contrats opérationnels élaborés par l'état-major des armées.

Au titre de la dissuasion nucléaire, l'armée de l'air et de l'espace assure en permanence la mise en œuvre de la composante aéroportée. Cette mission nucléaire mobilise des avions de combat, de ravitaillement en vol, de surveillance aérienne (système de détection et de commandement aéroporté – SDCA), des systèmes de défense sol-air pour sa protection, des postes de commandement, des infrastructures d'alerte et de transmission, ainsi que des fonctions d'appui du réseau des bases aériennes et des éléments rattachés.

Parallèlement, l'armée de l'air et de l'espace assure, dans le cadre de la posture permanente de sûreté aérienne, la protection aérienne du territoire national et des populations. La diversité de ses moyens (moyens de détection, d'identification et vecteurs aériens) lui permet de remplir cette mission permanente de surveillance de l'espace aérien français et de ses approches. Elle concourt ainsi à l'autonomie d'appréciation et d'action du gouvernement en faisant usage de la contrainte si nécessaire et permet de satisfaire aux accords de défense. L'armée de l'air et de l'espace contribue également au dispositif SENTINELLE mis en place dans le cadre des postures nationales de protection.

Dans le domaine de la sauvegarde, elle met en œuvre des dispositifs d'alerte pour porter assistance aux appareils civils et militaires en difficulté et pour en assurer la recherche et le sauvetage.

Par ailleurs, dans le cadre d'une opération de coercition majeure, l'armée de l'air et de l'espace doit pouvoir projeter une force d'intervention capable d'entrer en premier sur un théâtre d'engagement non permissif. A ce titre, elle doit déployer un volume d'avions de combat suffisant pour garantir en continu la supériorité aérienne et la protection de la force, pour apprécier la situation tactique et stratégique et pour produire simultanément des effets militaires aux niveaux stratégique, opératif et tactique. De surcroît, la mise en œuvre d'une capacité permanente de commandement et de contrôle des opérations aérospatiales confère à l'armée de l'air et de l'espace une place prépondérante dans les opérations, dans un contexte national ou multinational (nation cadre). Dans le cadre des missions de gestion de crises, l'armée de l'air et de l'espace doit également pouvoir déployer sur deux à trois théâtres distincts jusqu'à quatorze avions de chasse avec une grande réactivité.

Dans le cadre de la mission prévention, l'armée de l'air et de l'espace apporte au décideur politique une capacité d'intervention rapide et à longue distance à partir de la métropole, mais aussi des territoires d'outre-mer (forces de souveraineté) et de l'étranger (forces de présence).

Dans le domaine de la fonction stratégique connaissance et anticipation, l'armée de l'air et de l'espace assure au profit de la direction du renseignement militaire (DRM) et des autres armées, directions et services de nombreuses missions de recueil d'imagerie et d'écoute électronique. Elle apporte également le soutien de ses spécialistes dans les missions interarmées de renseignement. Elle assure la direction technique et la mise en œuvre de la composante spatiale d'observation Hélios. Elle fournit l'accès aux capacités européennes d'observation spatiale pour l'ensemble de la

Défense. Elle met également en œuvre des capteurs aériens de type drones MALE indispensables aux opérations militaires modernes ainsi que des avions légers de surveillance et de reconnaissance. L'armée de l'air et de l'espace est au cœur des opérations militaires spatiales françaises, et la montée en puissance du commandement de l'espace, en collaboration avec le CNES, incarne de manière visible l'ambition de la France de rester une nation spatiale de premier plan.

Le chef d'état-major de l'armée de l'air et de l'espace (CEMAAE) est responsable de l'aptitude des forces aériennes à la tenue de leurs contrats opérationnels, dont ceux afférents à ses missions de service public. Il conduit et organise les actions permettant aux forces aériennes de disposer des ressources humaines dont elles ont besoin, le soutien qu'elles requièrent et l'entraînement nécessaire pour pouvoir être engagées avec efficacité et en toute sécurité.

Les principaux enjeux de l'armée de l'air et de l'espace pour 2022 sont les suivants :

- l'optimisation des processus (MCO aéronautique, simplification et modernisation des états-majors, modernisation des formations et des processus de gestion des administrés, adaptation des recrutements associé à une politique ambitieuse d'emploi des réservistes opérationnels) ;
- la poursuite du renouvellement et la modernisation des matériels de l'AAE (Rafale F3R, A400M, C130J, Reaper « block 5 », ALSR, MRTT, PC21, matériel de lutte anti drones, capacité de sécurité et de protection des emprises air, capacités SIC et C2 contribuant à la posture permanente de sûreté (PPS)) associé au retrait de service de certaines flottes (M2000C, C160) ;
- la préparation de la montée en puissance des futurs escadrons RAF5 et RAF6 à Orange ;
- la poursuite de la montée en puissance du commandement de l'espace (exploitation des nouveaux effecteurs spatiaux CERES et SYRACUSE 4A, accréditation par l'OTAN) ;
- le soutien à l'exportation (export Rafale vers la Grèce et la Croatie, prospection MAMBA) ;
- le commandement de la composante aérienne de la *Nato Response Force* (NRF) 2022.

Les sous actions associées à l'action 4 sont les suivantes :

- SA 04-02 « COMMANDEMENT ET ACTIVITES CENTRALISEES DES FORCES AERIENNES »
- SA 04-03 « ACTIVITES DES FORCES AERIENNES »
- SA 04-04 « ACTIVITES DES FORCES AERIENNES STRATEGIQUES »
- SA 04-05 « RESSOURCES HUMAINES DES FORCES AERIENNES »
- SA 04-06 « ENTRETIENS ET EQUIPEMENTS DES FORCES AERIENNES »
- SA 04-09 « SIAé »
- SA 04-11 « INFRASTRUCTURES AERIENNES »
- SA 04-12 « ACTIVITES SPATIALES »

DEPENSES DE L'AGREGAT FONCTIONNEMENT

1. Description :

L'opération stratégique « Activités opérationnelles » (AOP) regroupe les ressources dédiées au soutien direct de l'activité opérationnelle (activité et entraînement des forces, carburant, frais de déplacements, soutien lors d'escale d'aéronefs).

L'opération stratégique « Fonctionnement et activités spécifiques » (FAS) regroupe les ressources destinées au soutien spécifique des forces et du commandement, distinct du soutien commun des forces réalisé par les bases de défense et financé par la chaîne interarmées du soutien.

2. Aspects financiers :

Tableau des autorisations d'engagement et des crédits de paiement (en €)

TBF1r OS	OB	Prévisions de crédits 2022	
		AE	CP

AOP	Activités et entraînement des forces	173 512 796	130 894 897
	Alimentation	2 290 009	2 245 109
	Carburants opérationnels hors carburéacteur et combustibles de navigation	16 111 358	16 111 358
	Carburéacteur	196 731 683	196 731 683
	Déplacements et transports	34 480 087	33 804 007
Sous-total AOP		423 125 933	379 787 054
FAS	Mobilité personnels	15 234 961	13 916 628
	Prestations intellectuelles	3 960 355	11 637 602
	Communication et relations publiques	2 047 639	2 007 489
	Fonctionnement courant	10 196 725	8 977 181
	Subventions et transferts	26 769 018	26 769 018
	Soutien des ressources humaines	18 862 602	15 767 257
Sous-total FAS		77 071 300	79 075 175
Total agrégat fonctionnement		500 197 233	458 862 229

3. Commentaires :

OS AOP

L'augmentation des AE (+9 % par rapport à la LFI 2021) s'explique principalement par la contractualisation d'un service complémentaire d'imagerie spatiale au profit des armées. Les crédits de paiement sont stables.

Les deux OB liées aux carburants opérationnels montrent une contraction en AE et en CP (-5 % au total) du fait de l'arrêt prévu du C160R fin 2021, de la réduction de l'activité Alphajet et de la baisse du prix de cession : 512€/m³ contre 551€/m³ en 2021.

La réduction des ressources (-14 % en AE et CP) de l'OB « Déplacements et transport » s'explique par les restrictions des déplacements et les annulations d'exercices.

Cette OB porte l'ensemble des dépenses induites par les missions du personnel, hors activités de formation, réalisées principalement dans le cadre des activités de préparation opérationnelle, ainsi que celles générées par les déménagements des unités et le transport opérationnel.

En ce qui concerne l'OB « Activités et entraînement des forces », elle porte l'essentiel de l'augmentation de l'OS AOP (+42 % en AE et +10 % en CP). Cette OB contient les ressources budgétaires liées aux services spatiaux. Elle regroupe également les crédits nécessaires au financement des activités d'entraînement et de préparation opérationnelle des forces que sont les équipements spécifiques, le transport, l'instruction et l'assistance en escale servant à la préparation des exercices d'entraînement dont la réalisation constitue le principal poste de dépense de l'OB. Cette OB porte également la location d'heures de vol et l'achat de télécommunications, postes directement liés à l'activité opérationnelle.

Les AE et CP sont en baisse (-18%) pour l'OB « Alimentation » en lien avec la baisse des ressources des « déplacements et transport ».

Carburants opérationnels	Volume (m3)	Hypothèse de tarif de cession retenue (€/m3)	Dotation (€)
Carburéacteur (F-34)	384 159	512,1	196 731 683
Autres	19 157	841	16 111 358

Nota : par mesure de simplification, les décimales ne sont pas affichées.

OS FAS

Pour cette OS, les augmentations de 3 % en AE et de 7 % en CP s'expliquent principalement par des ressources budgétaires en hausse dans le domaine des « prestations intellectuelles ».

L'OB « Mobilité des personnels » porte sur les crédits relatifs au changement de résidence du personnel civil et militaire dans le cadre des mutations pour raison de service en métropole, à l'outre-mer et à l'étranger. Ils sont destinés à financer les dépenses de transport de personnes et de mobilier. L'armée de l'air et de l'espace a adopté depuis 2020 une politique de diminution du nombre de dossiers de changement de résidence. Les AE sont relativement stables et les CP 2022 sont en léger recul de 8 %.

L'OB « Communication et relations publiques » montre une baisse en AE et en CP (-17%) correspondant à une baisse du besoin pour 2022.

L'OB « Soutien des ressources humaines » couvre les dépenses de formation et d'instruction, ainsi que les divers frais de recrutement du personnel. L'évolution en AE est de +12% et -4% en CP.

Concernant les « Prestations intellectuelles », un marché important d'assistance à l'entraînement collaboratif des forces aériennes a été passé en 2021 au profit du centre d'expertise aérienne militaire (CEAM), ce qui induit un montant en CP en augmentation de +135% pour 2022 et une ressource en AE en baisse de -22% par rapport à la LFI 2021.

Enfin, l'OB « Subventions et transferts » regroupe la ressource de l'opérateur Ecole de l'air et de l'espace (EAE). Cette ressource, qui permet de couvrir le fonctionnement, l'investissement et la masse salariale de l'opérateur, est en légère hausse (+2 %) en AE et CP en raison de l'augmentation de la masse salariale.

DEPENSES DE L'AGREGAT EQUIPEMENT

OPÉRATION STRATÉGIQUE : DISSUASION

1. Description :

Cette opération regroupe les crédits consacrés à l'entretien programmé des matériels des forces aériennes stratégiques, c'est-à-dire les Rafale affectés à la mission de dissuasion, les ravitailleurs C135 et les avions de transport et de ravitaillement MRTT. Elle couvre également depuis 2020 le financement de l'entretien des infrastructures de dissuasion.

Cette dernière finance l'entretien des infrastructures des forces aériennes stratégiques concourant à la composante aéroportée de la dissuasion. Les opérations d'entretien des infrastructures concourant à la dissuasion sont réalisées dans un contexte très exigeant, tant sur le plan opérationnel (les installations devant continuer d'assurer leurs fonctions pendant les travaux) que sur le plan réglementaire (pour garantir en permanence le respect des exigences, notamment de sécurité nucléaire).

2. Aspects financiers :

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

TBF1r Niveau	Description	Prévisions de crédits 2022	
		AE	CP
OB	EPM des flottes aéronautiques	37 700 000	138 700 000
OB	Entretien des infrastructures de dissuasion	5 100 000	3 700 000

Total	42 800 000	142 400 000
-------	------------	-------------

3. Commentaires :

L'OB « Entretien des infrastructures de dissuasion » montre une nette hausse en AE (+150 %) et en CP (+85 %) correspondant à un programme d'investissement prévu en programmation dans le domaine.

Concernant l'OB « EPM des flottes aériennes », la forte baisse en AE en 2022 est due à une année 2021 marquée par un volume important de contractualisation de marchés pluriannuels. Pour les CP, l'augmentation est conforme à la trajectoire LPM.

OPÉRATION STRATÉGIQUE : EPM (ENTRETIEN PROGRAMMÉ DES MATÉRIELS)

1. Description :

Cette opération stratégique regroupe les crédits consacrés à l'entretien programmé des matériels des forces aériennes non stratégiques.

2. Aspects financiers :

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

TBF1r Niveau	Description	Prévision de crédits 2022			
		AE HTF	AE affectées sur TF	Total AE	CP
OB	Démantèlement milieu aérien	4 696 181		4 696 181	6 384 838
OB	EPM flottes aériennes (hors Rafale)	2 439 970 135	-	2 439 970 135	1 214 585 748
OB	EPM munitions aériennes	276 059 516		276 059 516	123 430 138
OB	Démantèlement milieu terrestre	151 434		151 434	238 660
OB	EPM matériel terrestre	41 970 615		41 970 615	33 214 328
ACT	EPM flottes aériennes : RAFALE	237 099 971	-	237 099 971	372 591 801
	Total	2 999 947 852	-	2 999 947 852	1 750 445 513

Autorisations d'engagement affectées sur tranches fonctionnelles

TBF2 Niveau	Description	AEANE fin 2021	AE affectées 2022	Total AE	Engagement 2022	AEANE 2022
OB	EPM flottes aériennes*	38 835 061	-	38 835 061	34 050 761	4 784 300
ACT	EPM flottes aériennes : RAFALE	18 373 703	-	18 373 703	15 949 239	2 424 464

* Hors Rafale

3. Commentaires :

L'OS EPM affiche un niveau en AE en nette baisse par rapport à 2021 (-59 %), la manœuvre de « verticalisation » des marchés de MCO aéronautique devant atteindre son pic en 2021, ainsi qu'une augmentation en CP (+8 %) conforme à la trajectoire de la LPM 19-25. La stratégie de verticalisation des contrats de maintenance en 2022 se poursuivra et concernera principalement les flottes Alphajet et HIL Guépard, ainsi que le soutien des moteurs d'hélicoptères.

L'écart entre AE et CP correspond principalement à l'intégration d'une ressource en AE pour la notification de marchés pluriannuels au profit de la politique actuelle de contractualisation du MCO aéronautique.

L'OB « EPM des munitions aériennes » est consacrée à l'entretien des munitions aériennes, des missiles air/air et sol/air et des systèmes sol/air. Les AE sont en augmentation notable par rapport à l'an dernier (+165 %) en raison de la contractualisation du marché SAMP/T en 2022. La ressource en CP est stable par rapport à 2021.

L'OB « EPM du matériel terrestre » permet de financer l'entretien du parc des matériels terrestres spécifiques de l'armée de l'air dont la gestion est confiée à la SIMMT. Le niveau de ressource en AE est en baisse suite au renouvellement du marché pluriannuel MARTHA (Système de Maillage des Radars Tactiques pour la lutte contre les hélicoptères et les aéronefs à voilure fixe) en 2021.

L'OB « Démantèlement milieu aérien » est en grande partie dédiée au démantèlement des aéronefs stationnés sur le site de Châteaudun. La dotation 2022 est en nette baisse par rapport à 2021 (-60 % en AE et -42 % en CP) en raison de la fermeture programmée du site cette année.

OPÉRATION STRATÉGIQUE : EAC (EQUIPEMENTS D'ACCOMPAGNEMENT)

1. Description :

L'opération stratégique « EAC » regroupe l'ensemble des ressources destinées à l'acquisition et au suivi des petits équipements, matériels de maintenance ou véhicules spécialisés des forces et au renouvellement des munitions.

2. Aspects financiers :

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

TBF1r Niveau	Description	Prévisions de crédits 2022	
		AE	CP
OP	EAC - AFAA	198 446 699	164 653 273
	Total	198 446 699	164 653 273

3. Commentaires :

La ressource est en augmentation par rapport au PLF 2021 (+24 % en AE et +5 % en CP). L'évolution en AE est portée principalement par l'acquisition de munitions aériennes en vue de soutenir l'entraînement des forces aériennes, et la remontée des stocks à l'horizon de fin de LPM 19-25.

L'OB « Armements et munitions » présente une augmentation en AE de +64% et de +29% en CP.

Pour l'OB EAC SIC (Equipements d'accompagnement – SIC), ces crédits sont destinés au soutien et à l'évolution de logiciels métiers, à l'acquisition de licences et de matériels informatiques liés au contrat opérationnel, ainsi qu'à l'acquisition et au soutien de matériels de télécommunication. Ils couvrent également le besoin lié à la télésurveillance de certains sites. Ces crédits portent également à partir de 2021 le soutien du système BRASIDAS, destiné à remplacer à terme tous les systèmes d'information du MCO aéronautique.

OB «Autres équipements d'accompagnement » :

En diminution par rapport à 2021 (-25% en CP), suite au report de l'acquisition de véhicules tracteurs d'aéronefs, ces crédits servent à financer l'acquisition de matériels aéronautiques d'environnement, de matériels terrestres hors matériels aéronautiques, de véhicules spécialisés du génie de l'air, de véhicules de manutention ou de véhicules de sécurité, de matériels sols.

OPÉRATION STRATÉGIQUE : INFRA (INFRASTRUCTURES)

1. Description :

L'opération stratégique « Infrastructure » recouvre les dépenses pour la construction, la modernisation et le maintien en condition (partie maintenance lourde) des infrastructures opérationnelles de l'armée de l'air et de l'espace.

2. Aspects financiers :

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

TBF1r Niveau	Description	Prévisions de crédits 2022	
		AE	CP
OB	Préparation opérationnelle des fonctions de cdt et rens	-	-

Préparation et emploi des forces

Programme n° 178 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

OB	Maintien et soutien des sites	7 877 863	19 529 243
OB	Réalisation des infrastructures des bases de défense	8 708 486	16 406 224
OB	Préparation opérationnelle du milieu aéroportuaire	124 165 051	55 292 343
Total		140 751 400	91 227 810

Autorisations d'engagement affectées sur tranches fonctionnelles (en €)

TBF2 Niveau	Description	AEANE fin 2021	AE affectées 2022	Total AE	Engagement 2022	AEANE 2022
OB	Préparation opérationnelle des fonctions de cdt et rens	-	-	-	-	-
OB	Maintien et soutien des sites	-	-	-	-	-
OB	Réalisation des infrastructures des bases de défense	-	-	-	-	-
OB	Préparation opérationnelle du milieu aéroportuaire	4 594 853	-	4 594 853	-	4 594 853

3. Commentaires :

Cette opération stratégique permet de financer les opérations des périmètres technico-opérationnels de l'armée de l'air et de l'espace (hors programmes d'infrastructure), la maintenance lourde des installations technico-opérationnelles, ainsi que les stands de tir et les installations sportives des bases aériennes.

En 2022, les principaux engagements concerneront les opérations suivantes :

- construction d'un bâtiment pour l'accueil du commandement de l'espace à Toulouse ;
- adaptation des aires aéronautiques d'Orange pour l'arrivée du Rafale ;
- fiabilisation du centre de détection et de contrôle de Cinq Mars la Pile ;
- adaptation des installations sportives de Salon de Provence.

COÛTS SYNTHÉTIQUES

SYNTHESE ACTION 4

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT PAR OPERATION STRATEGIQUE (EN M€)

TBF1t Opérations stratégiques	AE M(€)					CP M(€)				
	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total
AOP	423,13	-	-	-	423,13	379,79	-	-	-	379,79
FAS	76,76	-	-	0,31	77,07	78,77	-	-	0,31	79,08
DIS	37,70	5,10	-	-	42,80	138,70	3,70	-	-	142,40
EPM	2 995,25	4,70	-	-	2 999,95	1 744,06	6,38	-	-	1 750,45
EAC	102,81	95,63	-	-	198,45	79,45	85,20	-	-	164,65
INFRA	-	140,75	-	-	140,75	-	91,23	-	-	91,23

Total	3 635,65	246,18	-	0,31	3 882,14	2 420,76	186,52	-	0,31	2 607,59

ÉCHÉANCIER DES PAIEMENTS ASSOCIES AUX ENGAGEMENTS PAR OPÉRATION STRATÉGIQUE (EN M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Engagements			Paiements					Total
	RàP à fin 2020	Eng 2021	Eng 2022	2021	2022	2023	2024	>2024	
AOP	34,26			27,26	7,01	-	-	-	34,26
		412,66		385,24	27,42	-	-	-	412,66
			436,95	-	359,17	77,77	-	-	436,95
FAS	18,73			17,19	1,54	-	-	-	18,73
		90,05		62,90	27,06	0,10	-	-	90,05
			82,18	-	55,59	26,60	-	-	82,18
DIS	373,20	-	-	103,37	57,69	32,81	32,81	146,52	373,20
	-	947,49	-	26,77	66,14	61,30	61,62	731,66	947,49
	-	-	42,80	-	18,56	24,24	-	-	42,80
EPM	4 184,24			1 190,20	685,56	597,04	437,05	1 274,38	4 184,24
		9 294,11		688,75	962,31	963,95	956,92	5 722,18	9 294,11
			3 101,56	-	192,78	326,48	518,95	2 063,35	3 101,56
EAC	227,96			116,66	66,08	31,45	0,21	13,56	227,96
		201,46		81,75	78,64	40,43	0,35	0,29	201,46
			198,45	-	19,93	46,16	57,46	74,89	198,45
INFRA	155,40	-	-	88,92	33,27	20,53	9,69	3,00	155,40
	-	91,76	-	13,86	41,99	18,74	11,41	5,75	91,76
	-	-	145,75	-	20,97	41,18	73,61	10,00	145,75
Total	4 993,80	11 037,53	4 007,68	2 802,86	2 721,73	2 308,79	2 160,08	10 045,56	20 039,02

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT AFFECTEES SUR TRANCHES FONCTIONNELLES (EN M€)

TBF2 Opérations stratégiques	AEANE fin 2021	AE affectées 2022	Total AE	Engagement 2022	AEANE 2022
EPM	57,21	-	57,21	50,00	7,21
INFRA	4,59	-	4,59	-	4,59
Total	61,80	-	61,80	50,00	11,80

FDC - ADP

TBF1n OS	Prévisions crédits 2022 (AE=CP)
AOP	13 819 387
FAS	5 111 617
EPM	51 609 591
EAC	-
INFRA	5 000 000
Total	75 540 595

Préparation et emploi des forces

Programme n° 178 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ACTION 14,8 %**05 – Logistique et soutien interarmées**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	2 203 330 527	2 203 330 527	215 931 038
Crédits de paiement	0	2 086 488 151	2 086 488 151	215 931 038

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	1 759 714 202	1 646 551 273
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	1 759 714 202	1 646 551 273
Dépenses d'investissement	443 406 742	439 727 295
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	443 406 742	439 727 295
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		
Dépenses d'intervention	209 583	209 583
Transferts aux ménages		
Transferts aux entreprises	209 583	209 583
Total	2 203 330 527	2 086 488 151

Sous-action**05.11 – Infrastructures de santé****CONTENU DE LA SOUS-ACTION**

La sous-action « Infrastructures de santé » définit les programmes d'infrastructure à initier et à conduire dans les établissements du service de santé des armées afin, d'une part, de répondre à l'ambition opérationnelle dans ce domaine et, d'autre part, de garantir un niveau optimal dans l'exercice de l'activité médicale.

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

En 2022, le SSA poursuivra la réalisation de ses deux programmes d'infrastructure (PI) majeurs dans l'accomplissement de la transformation du service. Le PI « Fonction Hospitalière » s'attachera à la remise aux normes des réseaux d'eau chaude, la rénovation d'ateliers et de logements. La construction du Centre Médical des Armées (CMA) de Clermont Ferrand et la réhabilitation du CMA de Strasbourg seront les opérations majeures pour le PI « Médecine des Forces ».

En parallèle de ces programmes d'envergure, les opérations de sécurisation des hôpitaux militaires des armées (HIA) seront poursuivies avec la vidéo surveillance, la rénovation de réseaux électriques et de la maintenance lourde. Les enjeux du ravitaillement médical sont également tournés vers la remise à niveau des infrastructures avec deux projets majeurs initiés en 2022 que sont la reconstruction de la plate-forme pharmaceutique de l'établissement de ravitaillement sanitaire de Vitry le François et la mise en œuvre du schéma directeur d'emprise de Chateau permettant d'adapter les installations aux nouveaux besoins capacitaires dont l'acquisition d'un outil de bioproduction à la pharmacie centrale des armées.

OPÉRATION STRATÉGIQUE: INFRA (INFRASTRUCTURES)

Autorisation d'engagement et crédits de paiement (en €)

TBF1r Niveau	Description	Prévisions de crédits 2022	
		AE	CP
OB	Préparation opérationnelle de la fonction santé	12 151 651	48 866 806
OB	Maintien et soutien des sites	2 631 819	2 580 215
Total		14 783 470	51 447 021

La forte diminution de la ressource en AE s'explique par l'absence d'affectation sur TF en 2022, contrairement à 2021.

Autorisations d'engagement affectées sur tranches fonctionnelles (en €)

TBF2 Niveau	Description	AEANE fin 2021	AE affectées 2022	Total AE	Engagement 2022	AEANE 2022
OB	Préparation opérationnelle de la fonction santé	149 522 644	-	149 522 644	113 678 402	35 844 242
OB	Maintien et soutien des sites	-	-	-	-	-

Sous-action

05.80 – Fonction santé

CONTENU DE LA SOUS-ACTION

a. Besoins opérationnels

Le service de santé des armées (SSA) a pour mission le soutien santé opérationnel des forces armées stationnées sur le territoire, hors métropole ou projetées sur les théâtres d'opération. Il prend en compte le risque nucléaire, radiologique, biologique et chimique (NRBC) au profit des forces armées. Son action s'effectue également au profit de la gendarmerie nationale.

Sa mission fondamentale, le soutien santé en opérations, s'étend de la préparation opérationnelle médicale du combattant à la reprise du service du personnel blessé ou malade. Elle s'appuie sur un ensemble d'actes médicaux, pharmaceutiques, vétérinaires, dentaires, paramédicaux et médico-administratifs, dont la coordination doit être parfaite. Pour ce faire, le SSA déploie une chaîne santé opérationnelle complète et cohérente, mise en œuvre en tout temps, en tous lieux et toutes circonstances, capable d'assurer une prise en charge de bout en bout. Elle est articulée autour de capacités de soins, de ravitaillement en produits de santé, d'évacuations médicales avancées tactiques et stratégiques, d'évaluation et d'expertise des risques sanitaires et enfin de commandement médical opérationnel. Elle

est mise en œuvre au travers de cinq composantes qui constituent un ensemble cohérent : médecine des forces, médecine hospitalière, ravitaillement sanitaire, recherche et formation. La technicité, le maintien à niveau de son expertise et le respect d'obligations normatives opposables, imposent une proximité avec la santé publique, la recherche et l'enseignement supérieur. Le service de santé des armées est ainsi nécessairement en interaction permanente avec des institutions et des structures extérieures au ministère des armées.

Le SSA est également une composante du système de défense nationale qui participe à la posture de sécurité dans le cadre des plans nationaux de réponse aux crises sanitaires ou de catastrophes et contribue aux missions du service public de santé. A ce titre, le SSA représente donc l'un des acteurs gouvernementaux de la résilience de la Nation.

b. Ressources

Les ressources financières permettant de financer les dépenses de fonctionnement et d'investissement (Hors Titre 2-HT2) nécessaires à l'accomplissement des missions du SSA proviennent de crédits budgétaires attribués par la loi de finances et de crédits extrabudgétaires résultant principalement de l'activité de soins, en provenance de l'assurance maladie, des mutuelles et des patients, sous la forme d'attributions de produits (ADP).

Le montant des ADP pour 2022 est évalué à 451,2 M€ dont 184,5 M€ (stables par rapport à 2021, 180 M€) sont reversés au hors-titre 2. Elles sont constituées des postes suivants :

- remboursements de l'assurance maladie au titre de l'activité de soins réalisée par le SSA au profit de ses bénéficiaires ;
- remboursements des organismes de protection complémentaire ou de particuliers au titre de la part des soins non pris en charge par l'assurance maladie ;
- remboursements du fonds d'intervention régional (FIR) ;
- recettes liées à la production de produits de santé, issus de la recherche, de la pharmacie centrale des armées (PCA) et du centre de transfusion sanguine des armées (CTSA) et autres recettes complémentaires ;
- remboursements des molécules onéreuses-dispositifs médicaux implantables (MO-DMI).

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

La nouvelle ambition de transformation du SSA consiste à consolider la mise en œuvre du modèle SSA 2020 et capitaliser sur les réussites, œuvrer à la performance pour répondre mieux encore aux besoins des bénéficiaires et préparer l'avenir à l'horizon 2030 en vue de s'adapter aux ambitions opérationnelles.

En 2022, les principales mesures prévues pour chacune des cinq composantes du service de santé des armées sont les suivantes :

- la composante « médecine des forces » portera son effort sur la préparation et l'engagement opérationnels par le maintien à niveau des prérequis sanitaires des militaires avant projection. Cette priorité portant sur les visites médicales, la formation et les soutiens d'activité à risques se fera en liaison rapprochée avec les armées. Dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire, l'activité vaccinale au profit des militaires, des civils du ministère, des familles mais aussi du reste de la population sera poursuivie. Le déploiement du système d'information AXONE, couplé à l'achat de matériels connectés, permettra la dématérialisation, la sécurisation et l'automatisation des flux des données médicales.
- la composante « médecine hospitalière » poursuit sa transformation afin de garantir l'efficacité opérationnelle. Dans l'optique de moderniser les hôpitaux d'instruction des armées (HIA) et de garantir l'excellence aux patients, notamment suite au retour d'expériences de la crise COVID, le nouveau modèle hospitalier militaire se décline en deux sous-ensembles :
 - 4 hôpitaux dans 2 ensembles hospitaliers militaires (EHM) : l'EHM NORD (HIA Percy et Bégin) et l'EHM SUD (HIA Sainte-Anne et Laveran). Chacun de ces EHM est composé de deux établissements : un établissement de type trauma-center et un établissement de type infectio-center. Ces HIA continuent à être densifiés et recentrés sur les spécialités concourant à la réponse immédiate au contrat opérationnel et à la prise en charge des blessés (rôle 4). Ils assurent une contribution forte à la projection opérationnelle.
 - 4 hôpitaux (ex EHCM, terminologie abandonnée) engagés dans un partenariat fort avec des établissements civils de santé :

- l'HIA Robert Picque avec la maison de santé protestante de Bagatelle ;
- l'HIA Legouest avec le CHR de Metz-Thionville ;
- l'HIA Desgenettes qui réoriente son projet d'établissement en raison du retrait des hospices civils de Lyon (HCL) dans le projet de construction du pôle de réhabilitation sur leur emprise ;
- pour l'HIA Clermont-Tonnerre, le périmètre et les modalités de collaboration de l'HIA avec le CHRU de Brest vont évoluer afin de respecter les orientations ministérielles visant à renforcer l'HIA pour les impératifs de défense.

Pour ces 4 hôpitaux, les spécificités locales de chaque partenariat sont prises en compte afin de respecter la capacité globale de réponse à l'ambition opérationnelle, en développant sur chaque site un centre de réhabilitation physique et psychique au profit des blessés.

- la composante « ravitaillement médical » poursuit son adaptation afin d'être en mesure de faire face aux enjeux du soutien médical opérationnel 2030 et de répondre aux impacts sur les activités de l'hypothèse d'engagement majeur. L'année 2022 sera marquée par l'optimisation des activités de distribution de produits de santé, par le déploiement de solutions informatiques sur la production des unités médicales opérationnelles, mais également l'acquisition d'un automate de préparation de commandes. La montée en puissance des capacités de production de contre-mesures médicales (CMM) sera amorcée avec la mise en œuvre de nouvelles lignes de production qui permettront aussi de poursuivre le développement pharmaceutique de nouveaux médicaments.
- la composante « recherche et innovation », fortement sollicitée dès la première vague de la COVID19, va profiter de l'expérience acquise pour accroître ses capacités d'anticipation des futures crises et contribuer à la résilience des armées et de la Nation par une coordination encore plus accrue entre les différents acteurs cliniciens et chercheurs et une coopération encore plus étroite avec les partenaires nationaux et internationaux. Tous les axes de recherche décrits dans le plan d'orientation de la recherche et de l'innovation du SSA restent également prioritaires afin de répondre aux besoins des forces en matière de santé de défense avec notamment l'élaboration de feuilles de route en toxicologie ainsi qu'en épidémiologie et santé publique. En 2022, elle suivra particulièrement les différents projets SI avec notamment celui dédié à la recherche impliquant la personne humaine. La montée en puissance du laboratoire de sécurité biologique de niveau 4 de l'Institut de Recherche Biomédicale des Armées sera poursuivie. La dynamique de développement des partenariats civils (notamment au sein des Unités Mixtes de Recherche) et internationaux, particulièrement militaires (avec l'Allemagne, les Etats-Unis, la Grande Bretagne et la Suède), impactée négativement par la crise COVID en 2021, sera renforcée. Par ailleurs, les séminaires d'information relatifs à la protection de la propriété intellectuelle seront maintenus.
- la composante « formation » évaluera les réformes engagées et à venir afin d'estimer les opportunités pour les élèves des Ecoles militaires de santé de Lyon-Bron et de l'Ecole du Val-de-Grâce et d'en tenir compte pour maintenir la capacité du SSA à répondre au besoin opérationnel. La préparation opérationnelle santé et la formation continue des personnels, dont le développement professionnel continu, nécessaires au maintien des compétences, demeurent les axes prioritaires d'enseignement du SSA. Le développement de l'enseignement numérique accéléré par la crise COVID s'inscrira dans la transformation numérique du MINARM tout comme l'enseignement par simulation qui concernera tous les organismes de formation du SSA et tous les types de formation (initiale ou continue, de cursus ou d'adaptation à l'emploi).

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DEPENSES DE L'AGREGAT FONCTIONNEMENT

TBF1r OS	OB	Prévisions de crédits 2022	
		AE	CP
AOP	Activités et entraînement des forces	12 780 266	8 580 266
	Alimentation	1 183 485	1 183 485
	Soutien santé - fonctionnement et activités	83 495 250	83 495 250
	Systèmes d'information et de commandement	-	-
	Soutien santé – ravitaillement	122 313 506	120 708 301

Préparation et emploi des forces

Programme n° 178 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

	Déplacements et transports	5 424 306	5 424 306
	Sous-total AOP	225 196 813	219 391 608
FAS	Mobilité personnels	2 244 180	2 196 067
	Subventions et transferts	209 583	209 583
	Communication et relations publiques	714 777	714 777
	Fonctionnement courant	9 994 572	9 994 571
	Location de logements familiaux	279 567	279 567
	Prestations intellectuelles	1 078 226	1 078 226
	Soutien courant des structures	38 412 305	32 185 669
	Soutien des matériels communs	118 364	118 364
	Soutien des ressources humaines	2 721 646	2 721 646
	Sous-total FAS	55 773 220	49 498 470
	Total Agrégat fonctionnement	280 970 033	268 890 078

Nota : le tableau ci-dessus comprend des attributions de produits du service de santé des armées. En revanche, il n'intègre pas les autorisations d'engagement supplémentaires accordées au service pour lui permettre d'amorcer, dès le début de la gestion, des opérations qui ont vocation à être couvertes ultérieurement par des attributions de produits.

L'OS AOP concerne l'essentiel de l'activité « cœur de métier » du SSA, avec notamment les approvisionnements en produits de santé, le fonctionnement hospitalier ainsi que les frais de formation pour le personnel médical ou paramédical. La ressource augmente par rapport à 2021 (+3 % en AE et +2 % en CP) en raison de ressources supplémentaires pour les nouveaux agents neurotoxiques, les vaccins et la recherche.

L'OS FAS regroupe les activités support du fonctionnement des établissements du service, tant au profit du personnel que des structures. Elle est en hausse par rapport à 2021 (+5 % en AE et +3% en CP) afin de financer le renforcement de l'HIA Clermont Tonnerre.

DÉPENSES DE L'AGRÉGAT ÉQUIPEMENT

OPERATION STRATEGIQUE : EAC (EQUIPEMENTS D'ACCOMPAGNEMENT)

TBF1r Niveau	Description	Prévisions de crédits 2022	
		AE	CP
OB	Soutien santé - Equipement	64 144 177	62 836 938
	Total	64 144 177	62 836 938

Cette opération stratégique supporte les dépenses garantissant le maintien à niveau du parc d'équipements du SSA et la montée en puissance des équipements opérationnels ainsi que celles liées aux systèmes d'information et de commandement (SIC) spécifiques santé.

La dotation est en augmentation par rapport à 2021 (+38 % en AE et +49 % en CP) en raison de ressources supplémentaires dévolues au plan d'équipement : densification des hôpitaux, ravitaillement sanitaire, montée en puissance des CMA, ambition recherche et télémédecine.

FDP - ADP

TBF1n OS	OB	Prévisions crédits 2022 (AE=CP)
AOP	Soutien santé - fonctionnement et activités	51 439 414
	Systèmes d'information et de commandement	-
	Soutien santé – ravitaillement	88 181 903

	Soutien des matériels communs	118 364
	Fonctionnement courant	4 785 011
	Communication et relations publiques	714 777
FAS	Mobilité des personnels	-
	Prestations intellectuelles	1 078 226
	Soutien courant des structures	31 790 267
	Soutien des ressources humaines	2 274 340
Sous-total fonctionnement		180 382 302
EAC	Soutien santé - Equipement	4 116 349
Sous-total Equipement		4 116 349
Total		184 498 651

Sous-action

05.82 – Soutien des forces par les bases de défense

CONTENU DE LA SOUS-ACTION

Les bases de défense (BdD) sont des organismes interarmées qui répondent aux besoins en matière d'administration générale et de fonctionnement courant émis par les unités qui leur sont rattachées.

Les dépenses réalisées par les bases de défense couvrent des domaines très variés : fournitures de bureau et consommables informatiques, ameublement-couchage, mobilier de bureau, blanchissage, entretien des espaces (espaces verts, nettoyage des locaux, collecte et évacuation des déchets ménagers...), reprographie et téléphonie, dépenses liées au transport par véhicules non tactiques (carburant, péages, location de vecteurs...), chauffage et énergies.

Le nombre des BdD n'évolue plus depuis l'année 2020. Il est de 55 BdD (chacune correspondant à une unité opérationnelle), dont 45 en métropole et 10 en outre-mer et à l'étranger.

Les évolutions notables affectant la sous-action 82 en 2022 sont les suivantes :

- allocation d'un budget spécifique dédié aux travaux d'amélioration mineure (TAM) au titre de l'opération stratégique (OS) Infra (Infrastructures) (40 M€) ;
- transfert du maintien en condition (MeC) des infrastructures des organismes d'administration centrale parisiens (10 M€).

La sous-action 05-82 porte aussi le soutien non spécifique des organismes de la direction générale de l'armement (DGA).

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

a. Evolution du dispositif de soutien en 2022

La réorganisation du soutien en Île-de-France s'est traduite en 2021 par le transfert de crédits de fonctionnement relatifs au soutien des organismes d'administration centrale parisiens (création d'un groupement de soutien unique

repreant les attributions du service parisien d'administration centrale - SPAC). En 2022, le dernier volet de ces transferts concerne le maintien en condition des infrastructures relevant désormais de la BdD Île de France.

b. Evolution des ressources financières

La ressource en AE est de 906 M€, en baisse de -25% par rapport à la LFI 2021, notamment en raison d'un moindre besoin (les principaux marchés ayant été renouvelés en 2021). La ressource en CP, à 940M€, est en baisse de -6%.

DÉPENSES DE L'AGRÉGAT FONCTIONNEMENT

1. Description :

L'opération stratégique AOP regroupe les crédits relatifs aux déplacements et transports des personnels ainsi que les crédits nécessaires à l'alimentation du personnel de la DGA servant dans les centres techniques.

Les crédits relevant de l'OS FAS sont destinés à financer les dépenses d'administration générale et de soutien commun ainsi que les dépenses d'entretien courant de l'infrastructure des organismes rattachés aux bases de défense. Ils représentent la majeure partie de l'enveloppe allouée à la sous-action 82 (74 % des AE et 79 % des CP).

2. Aspects financiers :

Tableau des autorisations d'engagement et des crédits de paiement (en €)

TBF1r OS	OB	Prévisions de crédits 2022	
		AE	CP
AOP	Alimentation	4 510 798	4 422 351
AOP	Déplacements et transports	60 256 092	26 917 737
Sous-total AOP		64 766 890	31 340 088
FAS	Mobilité personnels	5 485 059	5 377 509
	Communication et relations publiques	2 335 341	2 289 550
	Fonctionnement courant	181 539 673	188 078 939
	Soutien des matériels communs	11 987 519	11 752 470
	Soutien des ressources humaines	380 033	372 581
	Soutien courant des structures	447 982 202	513 007 214
	Location de logements familiaux	19 415 961	19 035 256
	Prestations intellectuelles	-	-
Sous-total FAS		669 125 788	739 913 519
Total Agrégat fonctionnement		733 892 678	771 253 607

3. Commentaires :

OS AOP

L'OB « Déplacements et transports » a pour but de couvrir les frais de péage des véhicules non tactiques, les frais de déplacements temporaires du personnel affecté dans les états-majors des BdD et les transports collectifs de personnes externalisés. Elle finance aussi les transports de biens (déménagements, fret) externalisés.

En ce qui concerne les AE, la ressource 2022 augmente très fortement par rapport à la LFI 2021 (+ 174 %). Cette évolution s'explique principalement par le besoin d'engager la tranche ferme (39 M€) du marché pluriannuel (6 ans) « Transrade Brest ». Les prestations concernées sont prévues pour couvrir la période du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2029.

L'OB « Alimentation » finance l'alimentation du personnel servant dans les centres techniques de la DGA.

OS FAS

La ressource dédiée à l'OS FAS pour 2022 est en nette baisse par rapport à 2021 (-30% en AE et -2% en CP). Cette baisse significative en AE s'explique notamment par un moindre besoin au titre des principaux marchés pluriannuels (multi-services, courrier, électricité, gaz), ceux-ci ayant été notifiés en 2021.

DÉPENSES DE L'AGRÉGAT ÉQUIPEMENT

OPÉRATION STRATÉGIQUE : EAC (ÉQUIPEMENTS D'ACCOMPAGNEMENT)

1. Description :

Cette OS recouvre l'acquisition et le maintien en condition opérationnelle (MCO) de poids lourds de la gamme commerciale ainsi que l'achat et le MCO des véhicules de transport en commun.

2. Aspects financiers :

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

TBF1r OS	OB	Prévisions de crédits 2022	
		AE	CP
EAC	Achat et entretien de véhicules spécialisés	15 021 258	14 726 724
	Total	15 021 258	14 726 724

3. Commentaires :

Les ressources de cette OS sont en baisse significative (- 39 % en AE et en CP) par rapport à la LFI 2021. Cette évolution résulte de l'effort particulier réalisé en 2021 dans ce domaine (acquisition de véhicules de transport en commun pour éviter un vieillissement trop important du parc existant).

OPÉRATION STRATÉGIQUE : INFRA (INFRASTRUCTURES)

1. Description :

Cette OS recouvre les crédits destinés au maintien en condition (MeC) de l'infrastructure des formations et unités rattachées aux bases de défense.

2. Aspects financiers :

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

TBF1r OS	OB	Prévisions de crédits 2022	
		AE	CP
INFRA	Maintien et soutien des sites	115 909 245	113 582 952
INFRA	Réalisation des infrastructures des bases de défense	40 800 000	40 053 563
	Total	156 709 245	153 636 515

3. Commentaires :

La ressource de l'OS INFRA est en diminution de 21% en AE et en CP par rapport à l'annuité 2021.

Le PLF 2022 identifie et sanctuarise environ 40 M€ au titre de la réalisation des infrastructures des bases de défense (travaux d'amélioration mineure dits « TAM »).

La part DGA des crédits de cette opération stratégique représente 6,6% des AE et des CP du total de celle-ci. Le volume budgétaire reste stable par rapport à 2021 et couvre seulement les dépenses d'entretiens courants du parc immobiliers hors infrastructures opérationnelles budgétairement portées par le programme 146 « Equipements des forces ».

FDC - ADP

A titre indicatif, la répartition des fonds de concours et des attributions de produits attendus est la suivante :

OS	OB	Prévisions crédits 2022 (AE=CP)
FAS	Fonctionnement courant	10 563 579
	Total	10 563 579

Il s'agit principalement d'attributions de produits relatives au recouvrement du remboursement :

- des participations versées par les militaires hébergés dans les bases aériennes ;
- des charges locatives des logements des gendarmes de l'air ;
- des prestations d'administration générale et de soutien commun préfinancées au profit du compte de commerce du service industriel de l'aéronautique (SIAé) pour les ateliers industriels de l'aéronautique (AIA) ;
- des prestations diverses effectuées par les BdD au profit des armées ou organismes extérieurs.

Sous-action

05.83 – Soutiens complémentaires

CONTENU DE LA SOUS-ACTION

La sous-action « Soutiens complémentaires » (SA 05-83) regroupe l'ensemble des unités et activités interarmées concourant au soutien des forces en métropole et outre-mer, essentiellement dans le domaine de la logistique interarmées.

En 2022, elle couvre les dépenses relatives :

- à la compensatrice SNCF pour l'ensemble des effectifs militaires des armées et directions de service, de la direction générale des relations internationales et de la stratégie (DGRIS) et de la direction générale de l'armement (DGA) ;
- à l'externalisation de la poste interarmées au profit des bases de défense à l'étranger et au soutien bancaire de la Légion étrangère ;
- à l'entretien des installations pétrolières désactivées de l'OTAN coordonné par le service national des oléoducs interalliés (SNOI) ;
- à l'assistance à la maîtrise d'ouvrage (AMOA) relative au projet de cartographie des plots logistiques des armées, directions et services ;

- aux opérations de codification OTAN des matériels militaires, réalisées par le centre d'identification des matériels de la défense (CIMD) et en particulier, le projet SACRAL NG qui vise à renouveler le logiciel de gestion de la codification des articles de ravitaillement OTAN ;
- à la certification de navigabilité des aéronefs de l'Etat, par la direction de la sécurité aéronautique de l'Etat (DSAé) ;
- à l'interface entre les armées et le monde civil des transports, du bâtiment et des travaux publics assurée par le commissariat aux transports (COMIGETRA) ;
- à la mise à disposition des armées et services interarmées, de bases de données numériques (Intranormes) ;
- au soutien commun aux opérations de surveillance radiologique et géomécanique des pans coralliens de l'atoll de Mururoa ;
- aux dépenses de fonctionnement de la direction de la maintenance aéronautique (DMAé), créée par le décret n° 2018-277 du 18 avril 2018 en remplacement de la structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels aéronautiques du ministère de la défense (SIMMAD).

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

L'année 2022 sera marquée par la poursuite des améliorations prévues dans le cadre du « plan Famille » sur l'extension des réductions aux familles de militaires. Malgré cette politique, l'indemnité compensatrice est en baisse de l'ordre de 11 % en raison d'une moindre fréquentation des trains.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DEPENSES DE L'AGREGAT FONCTIONNEMENT

1. Description :

Les dépenses de l'OS AOP permettent de financer les besoins générés dans le cadre des activités opérationnelles des organismes relevant de la logistique interarmées (opérations de surveillance radiologique et géomécanique des pans coralliens de l'atoll de Mururoa ainsi que les frais de déplacements et transports, notamment de la DMAè).

Les dépenses de l'OS FAS permettent de satisfaire les besoins liés au fonctionnement courant des forces et d'organismes interarmées, dans des domaines transverses ne relevant pas des chaînes chargées du soutien au sein du ministère des armées (compensatrice SNCF, soutien postal, prestations intellectuelles, formations, communication et relations publiques de la DMAÉ).

2. Aspects financiers :

Tableau des autorisations d'engagement et des crédits de paiement (en €)

TBF1r OS	OB	Prévisions de crédits 2022	
		AE	CP
AOP	Déplacements et transports	1 388 367	1 361 144
	Activités et entraînement des forces	-	-
	Soutien santé - fonctionnement et activités	-	-
	Soutien pétrolier - Activité	-	-
	Alimentation	-	-
	Déconstruction des installations nucléaires	1 939 791	1 901 756
Sous-total AOP		3 328 158	3 262 900
FAS	Communication et relations publiques	373 933	366 601
	Compensatrice SNCF	113 480 436	111 255 329
	Relations bilatérales et EM interalliés	-	-
	Prestations intellectuelles	1 005 195	985 485
	Fonctionnement courant	9 789 420	9 597 471
	Soutien des ressources humaines	183 270	179 677
Sous-total FAS		124 832 254	122 384 563
Total Agrégat fonctionnement		128 160 412	125 647 463

3. Commentaires :

OS AOP

Les prévisions de dépenses sur l'OS AOP sont stables par rapport à l'année 2021.

OS FAS

Les crédits de cette OS sont en baisse significative (-29 % en AE et -11 % en CP) par rapport au PLF 2021. Cette baisse en AE est consécutive à la forte augmentation de 2021 liée à l'engagement du marché des services postaux externalisés des bases de défense positionnées à l'étranger.

OPERATION STRATEGIQUE : EAC (EQUIPEMENTS D'ACCOMPAGNEMENT)**1. Description :**

Les crédits de cette opération stratégique permettent de financer l'entretien des installations pétrolières désactivées de l'OTAN par le biais d'un contrat passé entre le SNOI et la société TRAPIL. Le SNOI est chargé, sous l'autorité du Ministre de la transition et de l'écologie et de la Ministre des armées, d'assurer les responsabilités de la France en tant que pays hôte en matière d'administration et d'entretien de la partie du réseau Centre-Europe d'oléoducs de l'OTAN située en France.

2. Aspects financiers

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

TBF1r OS	OB	Prévisions de crédits 2021	
		AE	CP
EAC	Soutien pétrolier - Equipement	1 085 344	1 064 063
Total		1 085 344	1 064 063

3. Commentaires :

Les crédits sont en baisse de -3% en AE et en CP.

Sous-action**05.84 – Service interarmées des munitions****CONTENU DE LA SOUS-ACTION**

Le service interarmées des munitions (SIMu) dispose d'un socle de moyens propres destinés à fournir aux armées une capacité permanente d'opérateur de soutien dans son domaine de compétence.

Il est composé d'une direction centrale, de quatre établissements principaux regroupant treize dépôts pyrotechniques en métropole et de dix dépôts de munitions stationnés en outre-mer et à l'étranger (hors opérations extérieures).

Les activités concernées sont l'acquisition (hors périmètre de la direction générale de l'armement), la gestion, le stockage, la maintenance, le ravitaillement en tous lieux et en tout temps des forces, la maîtrise technique (sous l'autorité technique de la DGA), l'élimination des munitions et la préparation opérationnelle des pyrotechniciens militaires.

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

En 2022, le SIMu poursuivra le développement du système d'informations logistiques (SIL SI@Mu) dédié aux munitions et l'acquisition des moyens de maîtrise de l'environnement des munitions.

Les missiles anti-aérien ASTER feront l'objet de premières opérations de démantèlement.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DEPENSES DE L'AGREGAT FONCTIONNEMENT

1. Description :

Les dépenses de fonctionnement de la sous-action 84 sont concentrées uniquement sur l'OS « Activités opérationnelles » (AOP) et correspondent principalement aux prestations et fournitures nécessaires aux opérations de stockage et de maintenance des munitions et au développement du SIL.

2. Aspects financiers :

Tableau des Autorisations d'engagement et des crédits de paiement (en €)

TBF1r OS	OB	Prévisions de crédits 2022	
		AE	CP
AOP	Soutien munitions - Activités	9 009 470	10 382 814
	Déplacements et transports	887 401	870 001
Total		9 896 871	11 252 815

3. Commentaires :

OS AOP

Les ressources de cette OS baissent de 29 % en AE et de 25 % en CP. Cette variation s'explique par le développement du SIL qui arrive à son terme et dont la mise en œuvre est programmée en 2022.

DEPENSES DE L'AGREGAT EQUIPEMENT

OPERATION STRATEGIQUE : EPM (ENTRETIEN PROGRAMME DES MATERIELS)

1. Description :

Cette opération stratégique regroupe l'intégralité des dépenses de la sous-action 84 liées aux opérations de démantèlement de munitions dites « classiques » et « complexes » conduites par le service interarmées des munitions.

2. Aspects financiers :

TBF1r OS	OB	Prévisions de crédits 2022	
		AE	CP
EPM	Démantèlement des munitions	2 095 514	2 054 425
Total		2 095 514	2 054 425

3. Commentaires :

Les ressources de cette OS présentent une forte augmentation de + 299 % par rapport à 2021 justifiée par la programmation du démantèlement des missiles anti-aérien ASTER en 2022.

OPERATION STRATEGIQUE : EAC (EQUIPEMENTS D'ACCOMPAGNEMENT)

1. Description :

Cette opération stratégique regroupe l'intégralité des dépenses de la sous-action 84 se rapportant aux opérations d'entretien et de renouvellement du matériel roulant présent dans les dépôts.

Préparation et emploi des forces

Programme n° 178 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

2. Aspects financiers :

TBF1r OS	OB	Prévisions de crédits 2022	
		AE	CP
EAC	Achat et entretien de véhicules spécialisés	1 294 005	1 268 632
EAC	Matériel divers des services - soutien	-	-
Total		1 294 005	1 268 632

3. Commentaires :

Les ressources dédiées à cette OS sont stables et permettent le maintien à niveau du parc d'engins de transport et de manutention roulant.

FDC - ADP

A titre indicatif, la répartition des fonds de concours et des attributions de produits attendus par opération budgétaire est la suivante :

TBF1n OS	OB	Prévisions crédits 2022 (AE=CP)
AOP	Soutien munitions - activités	200 000
Total		200 000

Sous-action**05.85 – Service du commissariat aux armées****CONTENU DE LA SOUS-ACTION**

Le service du commissariat des armées (SCA), en charge de l'administration générale des armées répond à une logique d'organisation fonctionnelle déployée autour d'un dispositif resserré dont les centres interarmées du soutien (anciennement centres experts), à compétence nationale, constituent la pierre angulaire. Son expertise dans les domaines de l'administration générale et du soutien commun (AGSC) est mise au service du soutien des forces en métropole, outre-mer, à l'étranger et en opérations extérieures (OPEX).

Responsable des achats pour la vie courante et le transport des forces ainsi que de l'exécution des dépenses relevant du soutien commun au profit des armées, le SCA est également compétent dans les différents domaines du soutien de l'homme : équipements individuels et collectifs, vivres opérationnels, alimentation à terre hors OPEX et transport.

Le SCA réalise en outre le paiement de la solde et des frais de déplacement par l'intermédiaire d'une chaîne fonctionnelle dédiée.

Ce service est également en charge du pilotage fonctionnel de la fonction restauration hébergement loisirs avec pour objectif la modernisation et la rationalisation de la restauration dans les armées.

L'action du SCA s'inscrit dans une démarche dite de « bout en bout » (c'est-à-dire la mise en place d'une chaîne de soutien continue, de la conception à la fourniture des prestations) à l'ensemble des domaines de l'AGSC. Ceux-ci sont organisés selon une logique de filière (restauration – loisirs, habillement – soutien de l'homme, études juridiques, etc.) jusque dans les groupements de soutien de base de défense (GSBdD) rattachés hiérarchiquement au SCA depuis le 1^{er} septembre 2014.

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

En 2022, le SCA va achever sa transformation dans le cadre du projet « SCA 22 » dont l'objectif principal est de renforcer le soutien de proximité délivré aux unités opérationnelles, notamment par la création, au sein de groupements de soutien de nouvelle génération (GSBdD-NG), de pôles commissariats. Ces derniers assureront un soutien de proximité modernisé en s'appuyant sur des espaces d'accueil multiservices (espaces ATLAS). Parallèlement, le service poursuivra sa rationalisation en mutualisant certaines fonctions support, notamment logistiques, dans des GSBdD « socles » et en réorganisant la filière des droits financiers individuels (DFI) de manière concomitante au déploiement du système d'information « Source Solde ».

Dans ce contexte, l'année 2022 sera marquée par :

- la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie de concession à l'économat des armées (EdA) de restaurants actuellement exploités en régie. Cette stratégie concerne 73 restaurants sur la période 2020-2025, dont les 35 premiers sont concédés entre 2020 (9), 2021 (13) et 2022 (13) ;
- la finalisation du déploiement des espaces ATLAS en métropole (Accès en tout Temps et en tout Lieu Au Soutien) afin d'atteindre la cible de 206 guichets livrés en 2022 ;
- la poursuite du déploiement des espaces ATLAS outre-mer et à l'étranger, dont le déploiement a commencé en 2021 avec en cible l'ouverture de 26 ATLAS à l'horizon 2025 ;
- le financement du wifi gratuit en enceinte militaire à l'outre-mer et à l'étranger dans le cadre du plan famille ;
- le déploiement du wifi gratuit au profit des bâtiments de la Marine nationale stationnés à quai dans leur port base, qui n'a pu être réalisé en 2021 pour des raisons techniques ;
- la mise en œuvre de la loi EGALIM dans le domaine de la restauration ;
- la fin de la modernisation de la distribution par correspondance des effets d'habillement ;
- la rénovation de la chaîne de production des rations de combat de l'ELOCA d'Angers ;
- la poursuite des efforts de formation du personnel pour accompagner la transformation mise en œuvre dans le cadre du projet « SCA 22 » ;
- la poursuite du soutien apporté à la mission intérieure Sentinelle.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DEPENSES DE L'AGREGAT FONCTIONNEMENT

1. Description :

En 2022, les dépenses de fonctionnement augmentent notablement en CP par rapport à 2021 (+8% en AE et + 7 % en CP), majoritairement sur l'OS AOP, principalement en raison de la montée en puissance de la concession de restaurants et de la mise en œuvre de la loi EGALIM.

2. Aspects financiers :

Tableau des autorisations d'engagement et des crédits de paiement (en €)

TBF1r OS	OB	Prévisions de crédits 2022	
		AE	CP
AOP	Activités et entraînement des forces	5 658 742	5 547 786
	Déplacements et transports	43 024 554	42 180 935
	Alimentation	235 550 889	230 873 617
Sous-total AOP		284 234 185	278 602 338
FAS	Communication et relations publiques	1 151 631	1 129 050
	Prestations intellectuelles	2 040 000	2 000 000

Préparation et emploi des forces

Programme n° 178 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

	Fonctionnement courant	65 348 526	77 761 883
	Soutien des matériels communs	-	-
	Soutien des ressources humaines	3 722 698	3 649 704
	Relations bilatérales et EM interalliés	121 102	118 727
	Mobilité personnels	1 236 920	1 212 667
	Sous-total FAS	73 620 877	85 872 031
	Total Agrégat fonctionnement	357 855 062	364 474 369

3. Commentaires :

OS AOP

L'OS AOP présente une augmentation globale des ressources de 12 % par rapport à la LFI 2021. L'augmentation est principalement portée par l'alimentation.

OS FAS

Cette OS finance l'ensemble des dépenses « métier » des organismes du SCA (direction centrale, centres interarmées du soutien et organismes opérateurs) et le wifi gratuit du plan famille. Elle porte également les dépenses relatives à la transformation du service réalisées dans le cadre du projet « SCA 22 ». Les ressources de cette OS connaissent une diminution en AE et en CP (-5%) par rapport à la LFI 2021 en raison d'une diminution de différents postes de dépenses (frais de transport, prestations intellectuelles notamment).

DEPENSES DE L'AGREGAT EQUIPEMENT

OPÉRATION STRATÉGIQUE : EPP (ENTRETIEN PROGRAMMÉ DU PERSONNEL)

1. Description :

L'OS EPP recouvre les dépenses relatives à l'habillement du personnel militaire des armées, directions et services, au soutien de l'homme (vivres opérationnels et matériels de vie en campagne) ainsi qu'à l'acquisition et à la maintenance du matériel de restauration collective des cercles interarmées de base de défense et des CPA.

2. Aspects financiers :

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

TBF1r OS	OB	Prévisions de crédits 2022	
		AE	CP
EPP	Soutien collectif	38 878 404	39 341 572
	Soutien indiv serv. Courant	66 157 300	64 860 098
	Soutien individuel combat	208 837 797	147 233 134
	Matériel restauration collective	26 410 644	25 892 788
	Total	340 284 145	277 327 592

3. Commentaires :

Les ressources relatives à l'EPP connaissent une forte hausse en AE par rapport à 2021 (+ 25 %) mais enregistrent une légère diminution en CP (-5 %). En matière d'engagement, l'évolution s'explique par la notification en 2022 de

plusieurs marchés (tenues F3, équipements dans le domaine de la protection nucléaire, radiologique, bactériologique et chimique [NRBC] et gilets balistiques modulaires [GBM]), dont les livraisons s'échelonnent jusqu'en 2024.

OPÉRATION STRATÉGIQUE : EAC (EQUIPEMENT D'ACCOMPAGNEMENT ET DE COHERENCE)

1. Description :

L'OS EAC recouvre à titre principal les dépenses relatives à l'acquisition et à la maintenance des véhicules légers de la gamme commerciale (VLGC) destinés aux déplacements des unités et entités soutenues par les bases de défense. Elle comprend également les dépenses dédiées à l'achat et au maintien en condition opérationnelle du matériel de levage destiné aux ELOCA.

2. Aspects financiers :

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

TBF1r OS	OB	Prévisions de crédits 2022	
		AE	CP
EAC	Achat et entretien de véhicules spécialisés	31 779 589	31 117 244
	Total	31 779 589	31 117 244

3. Commentaires :

Les ressources de cette OS, regroupées sur l'OB « Achat et entretien des véhicules spécialisés », sont en diminution de 19% par rapport à 2021. Cette évolution résulte d'un décalage sur l'acquisition d'une partie des véhicules à renouveler.

FDC - ADP

A titre indicatif, la répartition des fonds de concours et des attributions de produits attendus est la suivante :

TBF1n OS	OB	Prévisions crédits 2021 (AE=CP)
AOP	Alimentation	17 547 678
AOP	Déplacements et transports	18 000
FAS	Fonctionnement courant	18 000
Sous-total fonctionnement		17 583 678
EPP	Soutien collectif	324 747
EPP	Soutien indiv serv. Courant	260 383
EPP	Soutien individuel combat	-
EAC	Achat et entretien de véhicules spécialisés	2 500 000
Sous-total Equipements		3 085 130
Total		20 668 808

Les recettes attendues au titre de l'OB « Alimentation » proviennent de la délivrance et de la facturation des denrées au bataillon des marins pompiers de Marseille et aux cercles interarmées de base de défense par les centres logistiques vivres des ports et les CPA.

Les recettes attendues au titre de l'OB « Soutien collectif » sont principalement générées par des cessions de vivres opérationnels au profit d'armées étrangères, mais également par le produit des ventes par la direction de l'immobilier de l'Etat de matériel obsolète ou inutile détenu dans les établissements du SCA. Celles attendues au titre de l'OB « Soutien individuel- service courant » correspondent aux cessions à titre onéreux d'effets d'habillement à des tiers individuels (personnel militaire d'active ou de réserve).

Les recettes attendues au titre de l'OB « Achat et entretien des véhicules spécialisés » correspondent au produit des ventes par la direction de l'immobilier de l'Etat des véhicules réformés.

Sous-action

05.89 – Infrastructure des soutiens

CONTENU DE LA SOUS-ACTION

La sous-action 89 est destinée à financer les travaux d'infrastructure (construction et rénovation) d'organismes de soutien interarmées, d'une partie des bâtiments de la DGA, ainsi que l'infrastructure des bases de défense (BdD) à l'exclusion des dépenses d'entretien et des dépenses de maintien en condition des infrastructures des BdD transférées aux commandants de bases de défense.

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

L'action 5 « Logistique et soutien interarmées » reçoit une partie des crédits dédiés à la maintenance lourde et à l'adaptation capacitaire des infrastructures des soutiens.

DÉPENSES DE L'AGRÉGAT ÉQUIPEMENT

OPÉRATION STRATÉGIQUE: INFRA (INFRASTRUCTURES)

1. Description :

L'opération stratégique « Infrastructures de défense » comprend les crédits destinés à la construction, à la rénovation et à la maintenance des infrastructures du ministère des armées qui ne concernent pas la dissuasion nucléaire.

En ce qui concerne la sous-action 89, les dotations affectées à l'opération stratégique « Infrastructures de défense » servent à financer des opérations d'infrastructures technico-opérationnelles (SIMu, DIRISI, SEO, etc.) et non technico-opérationnelles (casernement, bâtiments de restauration, immeubles de bureaux ou dédiés à l'enseignement et à la formation). Une partie des opérations de maintenance lourde des infrastructures est également financée sur cette OS.

Les investissements capacitaires, qu'ils concernent les opérations érigées en programmes d'infrastructure ou celles qui ne le sont pas, sont désormais rattachés à des opérations budgétaires nouvelles dites « de milieu ». Pour la sous-action en question, il s'agit des opérations budgétaires « Assurer la préparation opérationnelle » du « milieu

aéroportuaire » et « des fonctions de commandement et de renseignement ». L'opération budgétaire « Réaliser les infrastructures des bases de défense » finance également de tels investissements.

2. Aspects financiers :

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

TBF1r Niveau	Description	Prévisions de crédits 2022	
		AE	CP
INFRA	Réalisation des infrastructures des bases de défense	127 933 149	81 116 253
	Préparation opérationnelle des fonctions de cdt et rens	21 472 220	19 317 843
	Préparation opérationnelle du milieu aéroportuaire	-	12 443 129
	Maintien et soutien des sites	16 335 657	16 995 742
Total		165 741 026	129 872 967

3. Commentaires

L'OB « Réalisation des infrastructures des bases de défense » regroupe les crédits d'investissements pour la réhabilitation ou l'amélioration des infrastructures des bases de défense ainsi que les ressources visant à adapter les infrastructures des sites pétroliers hors infrastructures techniques du SEO et les installations de dépôts de munitions (ateliers et dépôts).

En 2022, les opérations principales seront réalisées au profit du SEO via :

- la construction d'une installation pétrolière spécifique à Evreux ;
- la construction, en outre-mer, d'un quai pour l'arrivée des patrouilleurs sur la base navale Chaleix en Nouvelle Calédonie et la réhabilitation de la zone technique du 3^{ème} régiment étranger d'infanterie à Kourou ;
- la construction, sur le site de Miramas, d'aires aménagées et la viabilisation de la ZDHS du 4^{ème} régiment du matériel.

L'OB « Maintien et valorisation du parc immobilier » regroupe les crédits d'investissement de maintenance et de mise aux normes environnementales des infrastructures de défense.

En 2022, l'opération principale sera la rénovation du ponton de la base navale Degrad-des-Cannes en Guyane.

L'OB « Préparation opérationnelle des fonctions de commandement et de renseignement » regroupe les crédits d'investissement de modernisation des infrastructures liées aux systèmes de commandement, de renseignement et de communication des armées

En 2022, l'opération principale sera la construction d'un bâtiment à usage tertiaire sur la Base aérienne 110 de Creil.

Préparation et emploi des forces

Programme n° 178 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ACTION 5,5 %

06 – Surcoûts liés aux opérations extérieures

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	820 000 000	820 000 000	35 000 000
Crédits de paiement	0	820 000 000	820 000 000	35 000 000

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	770 000 000	770 000 000
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	770 000 000	770 000 000
Dépenses d'intervention	50 000 000	50 000 000
Transferts aux ménages		
Transferts aux autres collectivités	50 000 000	50 000 000
Total	820 000 000	820 000 000

CONTENU DE L'ACTION 6

Les crédits de cette action sont destinés à financer les dépenses supplémentaires liées aux opérations extérieures. Ces dépenses sont composées de transport stratégique, de contrats d'externalisation, de contributions aux budgets des opérations militaires de l'UE et de l'OTAN, et de surcoûts de fonctionnement. Ces derniers représentent la différence entre les coûts de fonctionnement des unités déployées en opération extérieure et les coûts des mêmes unités en métropole.

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

La provision permettra de couvrir une partie des surcoûts induits par les opérations extérieures et missions intérieures.

L'année 2022 devrait voir les forces françaises finaliser la transformation de l'opération Barkhane conformément aux annonces présidentielles, poursuivre la coopération opérationnelle dans la bande sahélo-saharienne auprès des partenaires de la Force Conjointe G5 Sahel mais également au sein de la Task Force européenne Takuba.

Les facteurs multiples d'instabilité au Proche et Moyen Orient avec, en corollaire, un durcissement de la conflictualité en Méditerranée, pourraient avoir des conséquences notamment sur l'articulation de l'opération CHAMMAL.

Le dispositif français de l'opération DAMAN est, *a priori*, stabilisé pour le moment en dépit d'un contexte très tendu dans le pays et dans la zone de déploiement.

Le dispositif de la MISLOG RCA, qui succède au DétAO RCA, sera adapté en fonction, notamment, des transferts d'effectifs qui seront effectués vers l'EUTM RCA.

OPERATION STRATEGIQUE : OPEX

1. Description :Externalisation

Ces dépenses recouvrent les différentes prestations de soutien des forces confiées à un prestataire extérieur (soutien postal, prestations multiservices, assistance en escale...).

Soutien aux forces

Les crédits de cette opération budgétaire soutiennent les dépenses d'alimentation, de condition du personnel en opération, de fonctionnement et les travaux de protection de la force (notamment durcissement des emprises) qui font l'objet d'un plan annuel d'engagement des dépenses, élaboré avec le service d'infrastructure de la défense.

Influence militaire en opération (IMO ex-actions civilo-militaires)

L'influence militaire en opération consiste en des actions ciblées, menées au profit de la population locale et permettant l'intégration de la force française dans son environnement.

Soutien aux opérations

Cette opération budgétaire concerne les dépenses d'entretien programmé du matériel ainsi que les dépenses de carburants pour les matériels terrestres.

Subventions

Les subventions désignent les contributions versées par le ministère des armées aux budgets communs des opérations militaires de l'UE (Opérations européennes de lutte contre la piraterie Atalanta, de lutte contre le trafic de migrants EUNAVFORMED, de formation en Afrique EUTM, ALTHEA) et de l'OTAN (Resolute Support Mission en Afghanistan, NMI en Irak...). Ces contributions sont établies sur la base d'une clé de répartition entre pays membres, fondée sur le revenu national brut : 15% pour l'UE – Facilité européenne de paix (FEP), 11% pour l'OTAN.

Télécommunications

Les crédits alloués aux télécommunications permettent notamment de financer la location de bande passante hertzienne pour la mise en œuvre des drones et les communications satellitaires sur les théâtres.

Transport

Le transport stratégique se décompose en une phase de projection aérienne et/ou maritime depuis la métropole, puis une phase d'acheminement terrestre vers les zones de crise.

La phase de projection aérienne est principalement réalisée par l'affrètement de gros porteurs (Antonov 124) dans le cadre du contrat SALIS auquel participent 17 nations. Des affrètements ponctuels peuvent compléter ce dispositif.

Le transport stratégique maritime en OPEX est presque intégralement mis en œuvre par l'affrètement de deux navires rouliers (CALAO, TANGARA) à temps plein. La phase d'acheminement terrestre est réalisée *via* des marchés de commission de transport.

2. Aspects financiers :

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

TBF1r Niveau	Description	Prévisions de crédits 2022	
		AE	CP
OB	Externalisation	110 000 000	110 000 000
OB	Soutien aux forces	195 000 000	195 000 000
OB	Actions civilo-militaires	1 500 000	1 500 000
OB	Soutien aux opérations	308 500 000	308 500 000
OB	Subventions	50 000 000	50 000 000

Préparation et emploi des forces

Programme n° 178 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

OB	Télécommunications	35 000 000	35 000 000
OB	Transport	120 000 000	120 000 000
Total		820 000 000	820 000 000

COÛTS SYNTHÉTIQUES

SYNTHESE ACTION 06

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT PAR OPERATION STRATEGIQUE

(EN M€)

TBF1t Opérations stratégiques	AE M(€)					CP M(€)				
	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total
OPEX	770,00	-	50,00	-	820,00	770,00	-	50,00	-	820,00
Total	770,00	-	50,00	-	820,00	770,00	-	50,00	-	820,00

ÉCHÉANCIER DES PAIEMENTS ASSOCIES AUX ENGAGEMENTS PAR OPÉRATION STRATÉGIQUE (EN M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Engagements			Paiements					
	RàP à fin 2020	Eng 2021	Eng 2022	2021	2022	2023	2024	>2024	Total
OPEX	12,95			12,95	-	-	-	-	12,95
		482,87		470,38	12,49	-	-	-	482,87
			855,00	-	842,51	12,49	-	-	855,00
Total	12,95	482,87	855,00	483,34	855,00	12,49	-	-	1350,82

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET DE PAIEMENTS DES FDC-ADP (EN €)

TBF1n OS	Prévisions crédits 2022 (AE=CP)
OPEX	35 000 000
Total	35 000 000

ACTION 0,2 %**07 – Surcoûts liés aux opérations intérieures**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	30 000 000	30 000 000	0
Crédits de paiement	0	30 000 000	30 000 000	0

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	30 000 000	30 000 000
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	30 000 000	30 000 000
Total	30 000 000	30 000 000

CONTENU DE L'ACTION 7

Les crédits de cette action sont destinés à financer les dépenses supplémentaires liées aux missions intérieures. Ces dépenses sont composées de contrats d'externalisation et de surcoûts de fonctionnement liés directement au déploiement de la mission.

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

La dotation initiale de l'action permettra de prendre en charge et de couvrir une partie des dépenses *ex post* liées aux opérations SENTINELLE et RESILIENCE, évitant aux armées et services d'avancer en gestion la totalité des dépenses.

L'année 2022 devrait voir :

- une stabilisation de l'opération SENTINELLE sur son format rénové, sous réserve d'une remontée en puissance liée à des événements ou une menace grave sur le territoire national ;
- la poursuite de l'hyper volatilité de l'opération RESILIENCE au gré des contributions à l'effort des services publics dans le cadre de la lutte contre la pandémie de COVID- 19 (déploiement de modules ou d'éléments militaires de réanimation, contribution aux centres de vaccination, missions logistiques diverses...).

OPERATION STRATEGIQUE : MISSINT

1. Description :

Soutien aux forces

Les crédits de cette opération budgétaire soutiennent les dépenses d'alimentation, de fonctionnement, de déplacement et de condition du personnel.

Soutien aux opérations

Cette opération budgétaire concerne les dépenses d'entretien programmé du matériel ainsi que les dépenses de carburants pour les matériels terrestres.

Télécommunications

Les crédits alloués aux télécommunications permettent notamment de financer le système de communication sécurisé utilisé (AUXYLIUM) pour les MISSINT.

2. Aspects financiers :

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

TBF1r Niveau	Description	Prévisions de crédits 2022	
		AE	CP
OB	Soutien aux forces	29 500 000	29 500 000
OB	Télécommunications	500 000	500 000
	Total	30 000 000	30 000 000

COÛTS SYNTHÉTIQUES

SYNTHESE ACTION 07

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT PAR OPERATION STRATEGIQUE

(EN M€)

	AE M(€)					CP M(€)				
	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total
TBF1t Opérations stratégiques										
MISSINT	30,00	-	-	-	30,00	30,00	-	-	-	30,00
Total	30,00	-	-	-	30,00	30,00	-	-	-	30,00

ÉCHÉANCIER DES PAIEMENTS ASSOCIES AUX ENGAGEMENTS PAR OPÉRATION STRATÉGIQUE (EN M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Engagements			Paiements					
	RàP à fin 2020	Eng 2021	Eng 2022	2021	2022	2023	2024	>2024	Total
	0,89	-	-	0,89	-	-	-	-	0,89
MISSINT	-	29,56	-	28,67	0,89	-	-	-	29,56
	-	-	30,00	-	29,11	0,89	-	-	30,00
Total	0,89	29,56	30,00	29,56	30,00	0,89	-	-	60,45

Préparation et emploi des forces

Programme n° 178 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET EMPLOIS ALLOUÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	LFI 2021		PLF 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Ecole navale (P178)	34 677 571	34 677 571	33 796 186	33 796 186
Subventions pour charges de service public	33 431 854	33 431 854	32 551 186	32 551 186
Dotations en fonds propres	1 245 717	1 245 717	1 245 000	1 245 000
Ecole de l'air et de l'espace (P178)	26 233 966	26 233 966	26 769 018	26 769 018
Subventions pour charges de service public	25 924 442	25 924 442	26 459 495	26 459 495
Dotations en fonds propres	309 524	309 524	309 523	309 523
Total	60 911 537	60 911 537	60 565 204	60 565 204
Total des subventions pour charges de service public	59 356 296	59 356 296	59 010 681	59 010 681
Total des dotations en fonds propres	1 555 241	1 555 241	1 554 523	1 554 523
Total des transferts	0	0	0	0

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

EMPLOIS EN FONCTION AU SEIN DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Intitulé de l'opérateur	LFI 2021				PLF 2022					
	ETPT rémunérés par d'autres programmes (1)	ETPT rémunérés par ce programme (1)	ETPT rémunérés par les opérateurs			ETPT rémunérés par d'autres programmes (1)	ETPT rémunérés par ce programme (1)	ETPT rémunérés par les opérateurs		
			sous plafond	hors plafond	dont contrats aidés			dont apprentis	sous plafond	hors plafond
Ecole navale	12		359	40	3	10		361	40	4
Ecole de l'air et de l'espace	3		278	4		3		278	8	
Total	15		637	44	3	13		639	48	4

(1) Emplois des opérateurs inclus dans le plafond d'emplois du ministère

SCHÉMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

	ETPT
Emplois sous plafond 2021	637
Extension en année pleine du schéma d'emplois de la LFI 2021	
Impact du schéma d'emplois 2022	
Solde des transferts T2/T3	2
Solde des transferts internes	
Solde des mesures de périmètre	
Corrections techniques	
Abattements techniques	
Emplois sous plafond PLF 2022	639
Rappel du schéma d'emplois 2022 en ETP	

L'augmentation du plafond d'emploi des opérateurs du P178 en 2022 est la conséquence du transfert de 2 ETPT du plafond ministériel porté par le P212 vers le plafond d'emplois de l'Ecole navale.

OPÉRATEURS

Avertissement

Le volet « Opérateurs » des projets annuels de performance évolue au PLF 2022. Ainsi, les états financiers des opérateurs (budget initial 2021 par destination pour tous les opérateurs, budget initial 2021 en comptabilité budgétaire pour les opérateurs soumis à la comptabilité budgétaire et budget initial 2021 en comptabilité générale pour les opérateurs non soumis à la comptabilité budgétaire) ne seront plus publiés dans le PAP mais le seront, sans commentaires, dans le « jaune opérateurs » et les fichiers plats correspondants en open data sur le site « data.gouv.fr ».

ECOLE DE L'AIR ET DE L'ESPACE

Missions

Opérateur depuis le 1^{er} janvier 2020, l'École de l'air et de l'espace, implantée à Salon-de-Provence, est un établissement à caractère scientifique, culturel et professionnel sous la forme d'un grand établissement (EPSCP-GE) au sens de l'article L.717-1 du code de l'éducation et placé sous la tutelle du ministère des armées.

Conformément aux articles R. 3411-121 et suivants du code de la défense, elle dispense un enseignement supérieur ayant pour objet la formation d'officiers de l'armée de l'air sanctionnée par un titre d'ingénieur, un diplôme de licence ou de master ainsi que la formation d'étudiants poursuivant des cycles conduisant à un diplôme de licence ou de master ou à des diplômes propres.

En outre, l'École de l'air et de l'espace dispense des formations aux métiers d'aviateur au profit du personnel militaire de l'armée de l'air ainsi que des formations destinées au personnel civil et militaire des administrations de l'État intervenant dans le domaine aérien ou spatial.

Enfin, dans ses domaines de compétences, l'opérateur conduit des travaux de recherche scientifique et de développement technologique. Il participe à des formations doctorales et peut délivrer des diplômes de troisième cycle. L'École de l'air et de l'espace accueille, dans les formations qu'elle dispense, des élèves et étudiants français et étrangers.

Par décret du 30 juin 2021, la dénomination de l'opérateur a été modifiée pour devenir l'École de l'air et de l'espace, conséquence de l'évolution des missions de l'armée de l'air, devenue armée de l'air et de l'espace.

Gouvernance et pilotage stratégique

Selon l'article R.3411-126 du code de la défense, l'École de l'air et de l'espace est administrée par un conseil d'administration, comprenant 25 membres.

L'année 2022 sera marquée par l'adoption du 1^{er} contrat d'objectifs et de performance (COP) de l'opérateur, qui couvrira la période 2022-2026. Les travaux de rédaction sont actuellement en cours.

Perspectives 2022

L'année 2022 sera consacrée à la poursuite des objectifs en termes de continuité de recrutement (CDD, enseignants-chercheurs et doctorants), de la poursuite des travaux d'amélioration des conditions d'enseignement et de travail ainsi qu'à la mise en service de l'espace collaboratif FABLAB.

Participation de l'opérateur au plan de relance

L'opérateur École de l'air et de l'espace ne participe pas au plan de relance.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	LFI 2021		PLF 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
178 – Préparation et emploi des forces	26 234	26 234	26 769	26 769
Subvention pour charges de service public	25 924	25 924	26 459	26 459
Dotation en fonds propres	310	310	310	310
Transfert	0	0	0	0
Total	26 234	26 234	26 769	26 769

La SCSP pour 2022 de l'opérateur École de l'air se compose de 26 395 814 € au titre de 2022 et de 63 681 € de transfert de 2/12^{ème} de masse salariale relatifs aux postes de militaires transférés en 2021. Au BI 2021, la dotation en fonds propres (avec réserve) s'élève à 309 523€ et elle est inscrite à hauteur de 297 142 € en recettes propres (« financements de l'Etat fléchés »).

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

(en ETPT)

	LFI 2021 (1)	PLF 2022
Emplois rémunérés par l'opérateur :	282	286
– sous plafond	278	278
– hors plafond	4	8
<i>dont contrats aidés</i>		
<i>dont apprentis</i>		
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :	3	3
– rémunérés par l'État par ce programme		
– rémunérés par l'État par d'autres programmes	3	3
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes		

(1) LFI et LFR le cas échéant

Les emplois sous plafond de l'établissement restent stables pour 2022.

ECOLE NAVALE

Missions

Ecole militaire, implantée à Lanvéoc (Finistère), l'École navale, est constituée en établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel sous la forme d'un grand établissement (EPSCP-GE) au sens de l'article L.717-1 du code de l'éducation et placée sous la tutelle du ministère des armées.

Elle dispense un enseignement supérieur ayant pour objet la formation d'officiers de marine au titre d'ingénieur ou à un diplôme de master ainsi que d'étudiants en master spécialisé, et des formations aux métiers du marin au profit du personnel militaire de la marine nationale.

En outre, l'École navale dispense des formations aux personnels civils et militaires des administrations de l'État intervenant dans le domaine maritime. Elle assure également des formations dans le domaine scientifique, militaire et maritime au profit d'autres organismes publics ou privés.

Enfin, dans son domaine de compétence, l'École navale conduit des travaux de recherche scientifique, de développement technologique et dispense des formations doctorales. Elle promeut et soutient l'innovation au sein de la marine nationale et des armées.

Gouvernance et pilotage stratégique

L'École navale est gouvernée par un conseil d'administration composé de 25 membres et présidé par un amiral (2S), réélu en 2020 parmi les personnalités qualifiées désignées par la ministre des Armées. Un amiral commandant et directeur général de l'École navale a été désigné en août 2020. Tous deux disposent d'une lettre de mission signée du chef d'état-major de la marine qui exerce, au nom de la ministre des Armées, la tutelle de l'École navale.

Le contrat d'objectifs et de performance (COP) 2018-2021 s'achevant en fin d'année, l'École navale est engagée dans la rédaction du COP 2022-2026, qui aura vocation à être signé au printemps 2022.

Perspectives 2022

Après le renouvellement, de l'accréditation à délivrer le titre d'ingénieur pour 5 ans, accordé par la commission du titre d'ingénieur (CTI), le second semestre 2021 va notamment compter l'ouverture du master spécialisé « Maintenance des navires » en partenariat avec l'ENSTA Bretagne, la mise en œuvre d'un partenariat structurant avec Sorbonne Université, notamment en matière d'intelligence artificielle, dans le cadre de l'Institut de l'Océan et avec le soutien de la Marine nationale et la concrétisation de la feuille de route ministérielle pour le rapprochement des écoles d'ingénieur de la pointe bretonne dans le cadre du soutien à la croissance de l'économie bleue. Par ailleurs, la modification du décret statutaire est attendue à l'automne pour fluidifier l'organisation et le fonctionnement de l'établissement public.

Outre le renouvellement du COP, l'année 2022 sera notamment marquée par la première évaluation de l'École par le haut conseil à l'enseignement supérieur et à la recherche (HCERES) et la poursuite de la mise en œuvre du plan attractivité au profit des agents de l'établissement.

Participation de l'opérateur au plan de relance

L'opérateur École navale ne participe pas au plan de relance.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	LFI 2021		PLF 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
178 – Préparation et emploi des forces	34 678	34 678	33 796	33 796
Subvention pour charges de service public	33 432	33 432	32 551	32 551
Dotation en fonds propres	1 246	1 246	1 245	1 245
Transfert	0	0	0	0
Total	34 678	34 678	33 796	33 796

La subvention pour charges de service public (SCSP), versée par l'État, finance les dépenses de personnel et de fonctionnement courant de l'opérateur. Le montant de la SCSP subit une réfaction de 1 M€ entre la LFI 2021 (33,4 M€) et le PLF 2022 (32,5 M€) soit -2,8%, pour tenir compte des moindres besoins de fonctionnement.

La dotation en fonds propres d'un montant de 1,2 M€ est stable par rapport à la LFI 2021. Elle permettra à l'opérateur de procéder à l'acquisition d'investissements au titre de la formation et de la recherche, mais aussi de réaliser des travaux d'infrastructures ou de rénovation du réseau informatique.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	(en ETPT)	
	LFI 2021 (1)	PLF 2022
Emplois rémunérés par l'opérateur :	399	401
– sous plafond	359	361
– hors plafond	40	40
<i>dont contrats aidés</i>		
<i>dont apprentis</i>	3	4
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :	12	10
– rémunérés par l'État par ce programme		
– rémunérés par l'État par d'autres programmes	12	10
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes		

(1) LFI et LFR le cas échéant

Le plafond d'emplois de l'opérateur École navale n'évolue pas entre 2021 et 2022, traduisant la stabilité des effectifs. Deux ETPT sont transférés du plafond d'emplois ministériel vers celui de l'École navale.